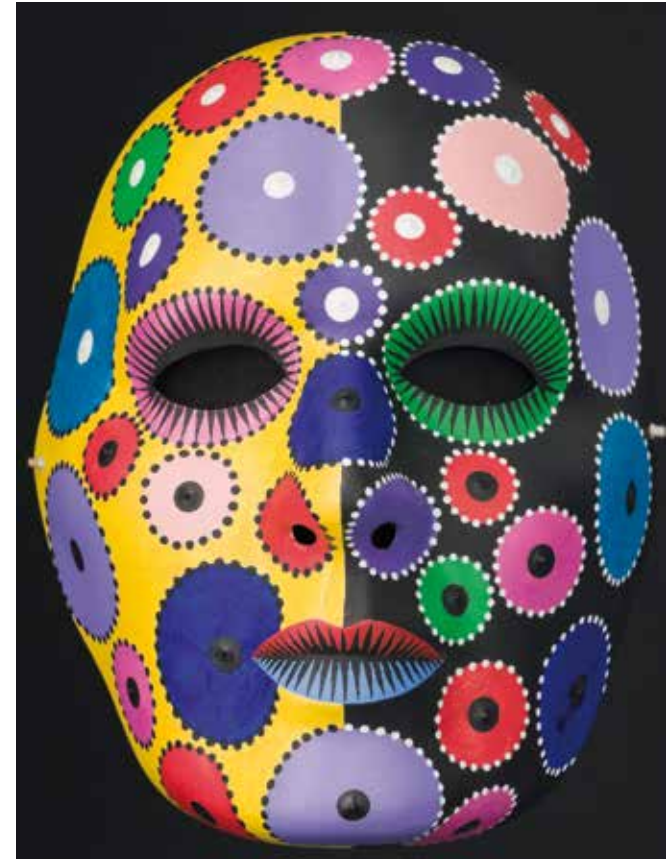


Juin 2013
vol. CIII no 6

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE volume CIII numéro 6 — Juin 2013



L'Action
NATIONALE

volume CIII numéro 6
JUIN 2013

envoi de publication
PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

Dossier
**Explorations autour du destin
des églises du Québec**

En couverture

ALFRED PELLAN

Masque 44, 1971. Acrylique sur masque de plastique 21,7 x 17 x 11 cm. Collection MNBAQ. Legs Madeleine Polisenio Pelland

Alfred Pellan. Le grand atelier

Du 13 juin au 15 septembre 2013

« La démarche picturale est essentiellement libre. La peinture est fondée sur l'émotion et la révélation, disposant pour s'exprimer des moyens imprévisibles d'invention plastique et poétique. »

— Alfred Pellan

À l'été 2013, entrez dans l'intimité créatrice d'Alfred Pellan (1906-1988) grâce à une mise en espace surprenante et participative inspirée de l'atelier du maître québécois. L'exposition met en lumière le processus créatif, les sources d'inspiration et les innombrables facettes de l'exceptionnelle carrière de Pellan sur près de cinq décennies. Tableaux aux riches gammes chromatiques, expérimentations picturales multiples, objets transformés, compositions graphiques d'une infinie variété et documents personnels – souvent inédits, car puisés dans l'important legs récemment consenti au Musée – constituent autant d'occasions de se laisser toucher, séduire et amuser par la fantaisie et la créativité d'un artiste remarquable.

Tout au long de sa prolifique carrière, Alfred Pellan a fait preuve d'une curiosité artistique peu commune, marquée par l'exploration d'une grande variété de formes et de médiums. La production d'un impressionnant corpus de peintures, de dessins et de sculptures, ajouté à ses interventions sur des objets, du mobilier jusqu'à sa propre maison, témoignent chez lui d'un besoin quasi vital de créer. Cette soif de création qui caractérise sa pratique est retransmise dans l'exposition. Une quarantaine de tableaux et plus de 130 œuvres graphiques transporteront le public dans un univers visuel empreint d'une profonde poésie.

Alfred Pellan. Le grand atelier propose une immersion dans l'univers foisonnant de cette figure emblématique de l'art du XX^e siècle, une invitation à découvrir Alfred Pellan comme jamais auparavant.

Grâce à un legs exceptionnel de plus de 1 000 objets d'art consenti par son épouse, feu Mme Madeleine Polisenio-Pelland, le MNBAQ est maintenant le plus grand dépositaire de l'œuvre de Pellan au Québec. C'est cette généreuse contribution qui a inspiré cette exposition, la première de cette envergure depuis 20 ans. L'exposition sera accompagnée d'une publication abondamment illustrée.

Musée national des beaux-arts du Québec

Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3

Téléphone : (418) 643-2150
www.mnba.qc.ca

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807

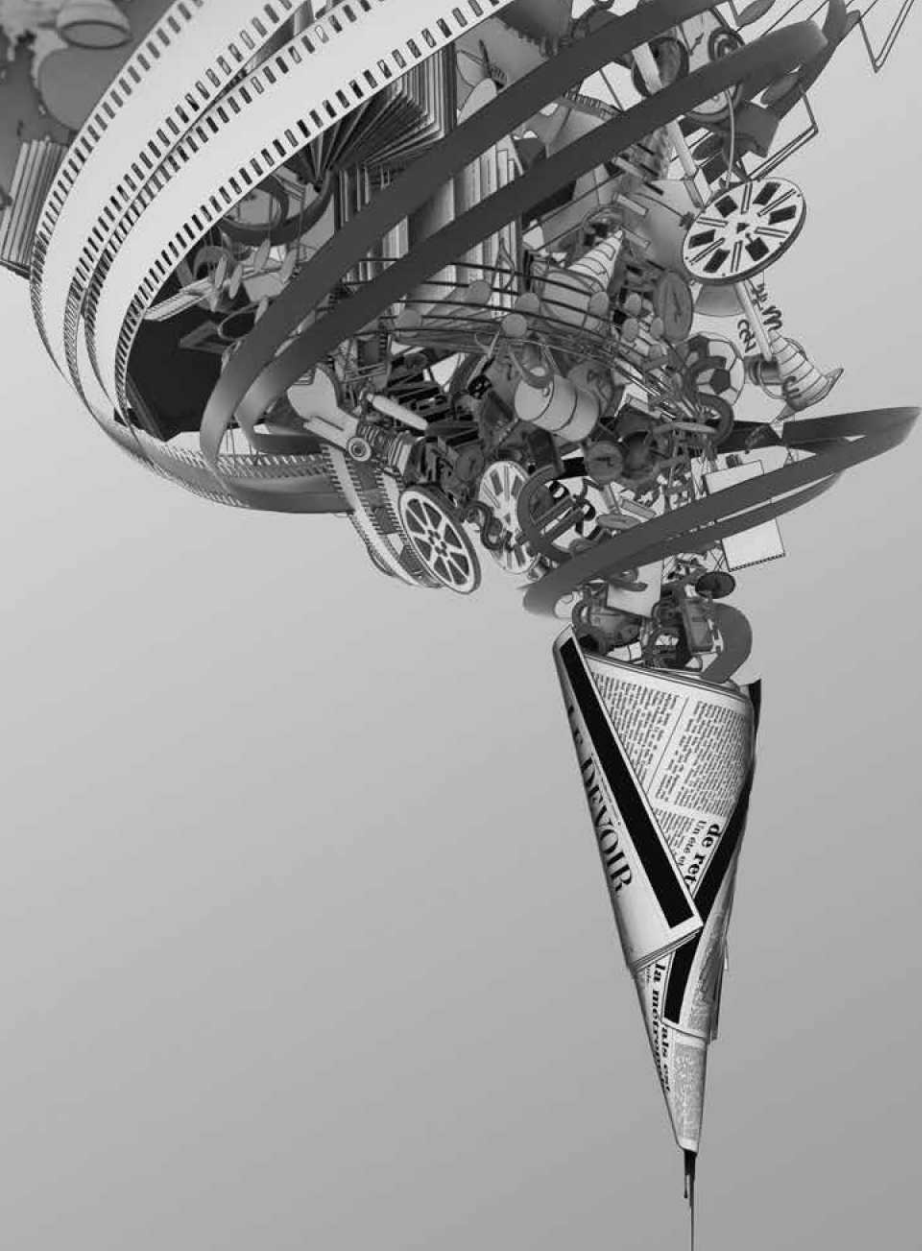
L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM) ; Sylvain Deschênes ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Lise Lebrun, animatrice communautaire ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Michel Rioux, journaliste ; Patrick Sabourin, chercheur IRFA, Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture :** Lucia Ferretti ; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ) ; Chrystiane Pelchat, enseignante ; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC ; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal ; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau :** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris) ; **Membres du jury du prix Richard-Arès :** Lucille Beaudry (UQAM) ; Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM) ; Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté.



actualité

Je choisis
LE DEVOIR
Libre de penser

SOMMAIRE

Éditorial

- Une idée porteuse
-Robert Laplante 4

Articles

- Le projet de loi 14
du gouvernement Marois*
Le paradoxe d'une société timide
luttant contre une minorité disparue
-Pierre Serré 9
- I feel fine*
-Nicolas Bourdon 19
- Nationalisme et indépendantisme :
de la convergence à la contradiction
-Denis Monière 31
- D'une crise à l'autre : considérations
politiques sur la crise financière
-Benoît Coutu 43

Dossier

- Explorations autour du destin des
églises du Québec
-Luc Noppen 54
- Le transfert de propriété d'une
église au Québec.
Une étude de cas : l'église de Saint-
Anicet
-Édith Prégent 112

Lire

- JOCELYN CARON
Choisir le progrès national 134
- Un hommage aux instigateurs
de la journée des Patriotes* 142
-Jean-Marie Cliche

Robert Laplante*

UNE IDÉE PORTEUSE

Le patrimoine bâti religieux est un immense trésor menacé. Les transformations de la pratique religieuse, l'état des finances de l'Église québécoise, l'ambivalence des attitudes à l'égard de la religion et des finances publiques sous pression forment un complexe faisceau de déterminants qui accroissent les risques d'une embardée culturelle majeure. Le rapport trouble et malaisé que notre peuple entretient avec son histoire, n'est pas pour arranger les choses.

Il est pourtant inconcevable de laisser aller à vau-l'eau un tel héritage. Il est tout aussi invraisemblable de se laisser dicter par un pragmatisme amnésique des pratiques ruineuses qui finiraient par faire basculer dans la sphère des promoteurs privés ce qui, à tous égards, est un ensemble de biens publics. C'est à la fois une affaire de loyauté à l'égard de nos devanciers et de fidélité à ce que nous sommes au travers de ce qui reste de leurs aspirations dans ce qu'ils ont bâti. Les églises ne sont pas que des lieux de culte. Elles témoignent d'un élan et d'une vitalité qui ont joué un rôle déterminant dans la construction de la culture québécoise comme apport de civilisation. Elles structurent l'espace et l'aménagement dans nos villes et villages. Elles sont encore bien souvent – ou peuvent le redevenir - des points de repères et des lieux de rassemblement qui remplissent de nombreuses

fonctions communautaires essentielles. Ce patrimoine est vital, quel que soit la fragilité de la pratique religieuse dans les milieux où son entretien devient de plus en plus difficile.

Le temps est venu de faire les choses sérieusement. La gestion au cas par cas ou les décisions à la petite semaine ne conduiront nulle part. Les moyens déjà déployés par le gouvernement du Québec et le ministère de la Culture paraissent aussi insuffisants qu'inadéquats. L'ampleur des problèmes et le rythme avec lequel ils surgissent nous placent d'ores et déjà dans une logique de crise qui interdit toute procrastination. Il faut une problématique d'ensemble, des concepts rigoureux pour nourrir une analyse fine de la situation et baliser des démarches susceptibles d'apporter des solutions propres à chaque milieu, à chaque catégorie de bien patrimonial. Cette démarche, elle fait ici l'objet d'un dossier exceptionnel. Le plan églises décrit par le professeur Luc Noppen est une pièce majeure qui contribuera à mettre de l'ordre dans les pratiques et fournira un cadre intellectuel rigoureux permettant de penser la valorisation du patrimoine religieux dans un projet culturel audacieux et stimulant. Il établit des paramètres clairs pour faire le tri dans les bâtiments à prendre en charge, propose une démarche pragmatique bien contextualisée et montre également, ce qui est loin d'être banal, que l'opération sauvegarde peut se faire avec des moyens financiers raisonnables, à la portée du Québec.

C'est une initiative qui, en outre, a toutes les chances de raccorder le Québec avec son passé religieux dans une approche décomplexée non seulement de ses lieux de culte, mais encore et surtout de la pratique religieuse passée et présente. Abordée en tant que manifestation du patrimoine immatériel inséparable des trésors artistiques auxquels elle a donné et continue de donner sens, l'approche prônée par

Luc Noppen et l'ensemble des acteurs qui se mobilisent avec lui a tout pour jeter les bases solides d'un véritable concordat Église-État et société civile autour d'une vaste corvée de mise en valeur des bâtiments et des projets innovateurs qu'ils peuvent servir.

À la fois cadre conceptuel, guide méthodologique et manuel d'intervention, le plan églises représente un puissant instrument de développement. Il peut servir aussi bien à créer du lien social qu'à favoriser le développement économique et l'épanouissement culturel. Adapté à chaque milieu, il peut permettre de tirer le meilleur profit possible de la créativité et du dynamisme des collectivités. On retiendra, pour la métropole, la proposition d'établir la *Société des cent clochers de Montréal* comme fiduciaire du patrimoine collectif et agent de coordonnateur. C'est une idée porteuse. Elle mérite le meilleur sort.

On trouvera pour se convaincre de la pertinence et de la fécondité de cette proposition la description d'une réalisation emballante, celle de la conversion de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare et celle, non moins inspirante, d'un cas en milieu rural, à Saint-Anicet. Ce sont là deux illustrations de la souplesse du modèle et de la versatilité des approches. Le retour sur le parcours de ces projets à tous égards exemplaires, est essentiel pour bien prendre la mesure des défis qui se posent. Le travail est complexe et ardu, certes, mais il démontre de manière éclatante toute la puissance et la richesse de compétence et d'imagination que l'approche rend possible et canalise. Le dossier que publie L'Action nationale, à n'en point douter, deviendra un instrument essentiel pour poursuivre le travail de conception et de mise en œuvre d'une grande corvée nationale. Le plan églises a tout ce qu'il faut pour lancer un très grand projet mobilisateur. □

Ce qui cherche à naître

Robert Laplante

Frédéric Metthé, Beauté volée



*Prolongement du premier recueil paru sous le titre de **Chronique de l'enfermement** décrivant la mise en place du dispositif canadien destiné à consacrer la minorisation définitive du Québec, **Ce qui cherche à naître** réunit des textes de la deuxième moitié du cycle post-référendaire pour contribuer à la recomposition en cours des forces nationales.*

L'Action
NATIONALE
ÉDITEUR

Disponible à la boutique internet,
par la poste et par téléphone (25 \$ TTC)
(coordonnées page 224)



Plus de **15 ans d'action**
pour une économie
plus **performante**, plus
équitable et plus **verte**.

Les investissements auprès des entreprises québécoises
sont au cœur de la mission de Fondation.
Par ses investissements, Fondation contribue au
maintien et à la création d'emplois au Québec.

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com

Pierre Serré

Le projet de loi 14
du gouvernement Marois

LE PARADOXE D'UNE SOCIÉTÉ TIMIDE LUTTANT CONTRE UNE MINORITÉ DISPARUE

Dans l'édition du 13 mai dernier du journal *Le Devoir*, quatorze personnalités manifestaient leur soutien à l'endroit du projet de loi 14 du gouvernement Marois. Parce qu'il apparaissait nécessaire de contrer le déclin du français à Montréal et au Québec, et parce qu'il vaut mieux que soit adopté ce projet de loi que rien du tout, les quatorze ont trouvé des vertus certaines au projet de loi 14. Pourtant, à travers les lignes, on comprend que la position qu'ils défendent solidairement comprend de profondes réserves à l'égard du projet de loi du Parti québécois (PQ). Ce sont pourtant eux qui, pour le bénéfice du gouvernement, encouragent par leurs conseils éclairés à renoncer à l'expression de la volonté ferme et libre du peuple québécois. À les lire, les péquistes sont bien seuls face aux radicaux du Parti libéral du Québec (PLQ) et de la Coalition avenir Québec (CAQ), si bien que le retour des radicaux et des conservateurs dépend des capacités des militants en particulier à reconnaître les limites de l'action collective. Faut-il pour autant saisir la minuscule fenêtre actuelle pour renforcer ce qu'il est encore possible de faire avant le retour de la noirceur ?

Cette position défendue par les quatorze s'avère plutôt conservatrice. Dans sa lecture des rapports de force, dans

* Ph. D. science politique, pspedritog@gmail.com

sa compréhension des éléments clés du dossier, dans sa présentation des solutions porteuse de changements pour l'atteinte d'un équilibre politique normal pour le Québec. *A contrario*, il existe une voie capable de redonner aux Québécois le contrôle de leur vie collective.

La lecture des rapports de force

On comprend à la lecture de la déclaration que les intellectuels comme le gouvernement Marois se sentent bien seul face au PLQ et à la CAQ. L'étonnante force de ces derniers générerait une forme d'anxiété qui ferait trembler les indépendantistes devant des partis pourtant artificiellement constitués grâce au mode de scrutin majoritaire. Or il est connu que ce dernier, pilier de notre régime de concentration des pouvoirs, détermine la nature des partis qui forment le système de partis.

De 1970 jusqu'à l'après-référendum de 1995, le PQ parvenait à polariser l'électorat. Les indépendantistes du PQ régnaient sur la moitié de l'électorat, concédant l'autre moitié au PLQ dirigé par la faction fédéraliste radicale, bien campée à droite. Les libéraux se sont appuyés sur les électeurs non francophones et, *grosso modo*, sur l'élite économique et financière, manipulant les générations les plus âgées et les groupes les plus vulnérables. Ce n'est qu'en cas de victoire qu'ils débordaient pour percer chez les francophones, en particulier dans les classes moyennes, plus nationalistes. Ces clientèles demeuraient contenues par les troupes radicales, bien aux commandes du PLQ.

Depuis 1995 et le départ de Lucien Bouchard, les troupes souverainistes ont pour ainsi dire présidé à leur propre éclatement en écartant la possibilité d'un référendum pour solutionner la question nationale. Outre l'impossibilité de

réunir l'union sacrée nécessaire à l'atteinte d'une majorité référendaire en faveur de l'indépendance, le PQ a lui-même généré l'éclatement des forces progressistes en faisant l'impasse sur la souveraineté et le nationalisme. Il l'a fait en se repositionnant du côté des forces de droite, il l'a fait en s'isolant de ses éléments nationalistes, il l'a fait en expulsant ses éléments les plus progressistes et les plus nationalistes.

Dans le nouveau système de partis dépolarisé des années 2000, il n'est pas dit que le PQ puisse parvenir à obtenir éventuellement un mandat clairement majoritaire. À l'opposé, le PLQ, toujours contrôlé par les fédéralistes radicaux, demeure le seul parti largement capable d'accéder en solitaire au pouvoir, même si ses appuis chez les francophones devaient rester limités. C'est le tiers parti qu'est la CAQ qui ratisse le plus dans les rangs francophones délaissés par le PQ et le PLQ. En vertu notamment du mode actuel de sélection des candidats des partis, dont les implications sont nettement favorables aux forces conservatrices, la CAQ se positionne naturellement à la droite de l'échiquier politique, et c'est depuis cette position qu'il courtise l'électorat.

Or cette position n'a rien de naturel. Elle ne correspond à aucun penchant inné de l'électorat francophone pour les politiques à la Stephen Harper. L'élection de la gigantesque vague de candidats néo-démocrates en 2011, qui eut lieu grâce à l'électorat francophone, le rappelle constamment. Avec la fin de la nécessité référendaire, le mode de scrutin majoritaire a produit un nouveau système de partis dominé par les forces fédéralistes et de droite – pas exactement le pendant fédéral. Il l'a fait parce le nationalisme n'a toujours pas droit de cité dans l'Assemblée nationale. Parce que la stratégie référendaire, aussi improbable soit-elle, et parce que les partis d'opposition, menés par un parti fédéraliste radical sans concession et un autre, la CAQ, on ne peut

plus réactionnaire, amènent à purger le nationalisme et les éléments nationalistes des débats politiques. Au lieu d'avoir une saine émulation entre partis autour de solutions aux problèmes nationaux basées sur les intérêts de la nation, le système actuel amène une émulation autour de partis antinationalistes.

En lui-même, ce portrait d'une élite politique féroce de droite et réactionnaire se situe en porte-à-faux par rapport à l'électorat québécois. Il a tout d'une anomalie, créée par le mode de scrutin majoritaire, véhiculant l'archaïque conception d'un État au service de ses élites, lesquelles considèrent que la nation et ses richesses ne doivent exister que dans la mesure où elles se mettent au service d'intérêts particuliers – fussent-ils étrangers ou relevant directement de l'État, devenu lui-même exploiteur concurrent des compagnies transnationales. Une archaïque conception dans un univers purgeant la critique de l'intérieur. Le fédéral a finalement peu à faire avec les déboires québécois.

Les éléments clés du dossier

Le premier élément tourne autour de l'usage des langues sur le marché du travail. Au lieu d'être complémentaires, anglais et français y sont en compétition. Ils le sont parce que le rôle dominant du français n'y est pas clairement établi. En de nombreux aspects, l'anglais prédomine. En contrôle de ses écoles de la maternelle à l'université, c'est l'anglais qui dispose du plus gros cégep du Québec, le collège Dawson. C'est lui qui dispose de deux des plus grosses universités québécoises, McGill et Concordia. C'est lui qui dispose de plus de 35 % des fonds de recherche (les Chaires de recherche), et c'est encore lui qui dispose de l'un des deux méga-hôpitaux montréalais, le CUSM. Au surplus, l'anglais n'est pas en manque de stations télé ni radio, et la culture

américaine ne manque pas de l'appuyer quotidiennement. Davantage encore avec Internet. Quant au gouvernement fédéral, son action est clairement «assimilationniste», à l'image des orientations du chef actuel du PLQ.

On aura beau signifier publiquement que le français est la langue officielle du Québec, la vraie langue, celle parlée pour obtenir du travail ou une promotion, l'incontournable, celle volontiers utilisée par le gouvernement du Québec dans ses communications avec les entreprises ou les individus, celle de plus en plus utilisée dans les cycles supérieurs des universités est toujours l'anglais. Naître Anglo-Québécois, c'est naître avec plus de chances d'occuper une position sociale enviable dans la division culturelle du travail. C'est être plus scolarisé, occuper des emplois de cols blancs, disposer de revenus supérieurs, être affecté d'un taux de chômage inférieur, de taux de prestataires de la sécurité du revenu supérieurs, appartenir au marché du travail continental, etc.

Tout étant relatif, la domination anglophone est d'autant plus évidente que la communauté anglo-québécoise (composée d'individus nés au Québec de parents nés au Canada) ne forme que 3,5 % de la population québécoise, et 5 % dans la métropole montréalaise (voir *L'Action nationale*, Mars-Avril 2013). Au surplus, la moitié de ces effectifs sont des descendants de parents ou de grands parents francophones ou allophones; la communauté anglophone originaire des Îles britanniques ne fait même pas 2 % de la population québécoise. Pourquoi les quatorze inventent-ils alors une «minorité historique nationale» alors que celle-ci n'est qu'un prolongement de la majorité sur le territoire québécois, et qu'elle n'a donc plus rien de minoritaire, rien d'historique, ni rien de national? Pour donner l'impression de jeter du lest face aux «militants de la langue»? Du coup, ils ne manquent eux-mêmes pas de faire croire que la minorité

historique nationale est plus importante que la réalité. Leur amalgame, injuste envers les anglophones d'autres horizons pourtant largement majoritaires, déclenche évidemment des revendications qui mettent les deux langues sur le même pied...

Il n'y a pas de base pour ajouter tous les anglophones de langue maternelle à la communauté anglo-québécoise – fussent-ils tous extraordinaires parce ce qu'originaires de la planète Mars. En effet, les anglophones provenant des terres intersidérales devraient-ils tous avoir le droit d'envoyer leurs enfants dans les cégeps et les universités anglaises du Québec parce que celles-ci le réclament? Faut-il au passage subventionner jusqu'à la nausée l'anglicisation des francophones et des allophones de façon à mieux les préparer à contribuer à nos dépens au progrès de nos voisins canadiens ou américains? Pour combler au sein de la totalité des institutions anglaises du Québec les innombrables postes libres alors que ces dites institutions sont aujourd'hui beaucoup trop grosses pour la taille et la démographie actuelles de la communauté anglo-québécoise? Jusqu'à quand faudra-t-il rappeler aux intellectuels (!) que la proportion de francophones ne se maintient au Québec qu'en vertu de soldes migratoires interprovinciaux désastreux composés de près d'un demi-million d'anglophones depuis 40 ans – un véritable gaspillage de ressources humaines et d'immenses subventions en main-d'œuvre aux voisins québécois qui montrent à quel point les politiques ont été et sont toujours loin de suffire pour assurer la pérennité du français.

Il est légitime de se demander en quoi l'État devrait avoir l'obligation de financer des services complets pour tous les anglophones de l'univers installés au Québec, non seulement en éducation mais aussi en santé, en services sociaux. Comme il est nécessaire de questionner pourquoi l'État

devrait encourager toutes les entités publiques à prévoir des services et des ressources pour des individus (souvent allophones de langue maternelle) qui ont décidé de venir vivre au Québec. Il est tout autant impératif de remettre en question le statut bilingue des municipalités et des quartiers qui en bénéficient – ce statut avait pourtant été créé par la loi 101. Comme ils l'étaient déjà en 1971 mais en plus dévastateur encore, ces lieux sont toujours en 2011 les pires lieux d'assimilation des francophones. Pourquoi accepter bêtement que les autorités, en ces lieux, devraient pouvoir continuer leur train-train assimilationniste au mépris des droits des francophones ? Depuis l'adoption de la loi 101, très peu de ces municipalités ont adopté un plan de services en français. Enfin, tant qu'à poser des questions de fond, pourquoi continuer à soutenir les volumes d'immigration actuels, tellement élevés – 50 000 par an – pour une communauté aussi fragile linguistiquement ? Et pourquoi, surtout, la sélection d'immigrants devrait permettre le plein contournement de la connaissance du français de façon à satisfaire les universités anglaises et les entreprises étrangères en sol québécois ? Car c'est cela que les libéraux ont institué au fil des ans... et que les péquistes n'ont jamais remis en question depuis... par peur de leur ombre, sans doute...

Qui plus est, en principe, les Anglo-Québécois, nés au Québec et familiers avec les Québécois, connaissent le français et n'en ont pas peur. Hors Montréal, ils sont d'ailleurs profondément mélangés avec les populations francophones. L'irrédentisme ne vient pas d'eux, et probablement pas des Anglo-Montréalais de souche non plus.

La démocratisation pour sortir de l'impasse

Dans la petite histoire du projet de loi 14, le gouvernement réservait aux associations nationalistes un rôle de groupe

de pression égal à celui des associations de la communauté anglophone – dont le Québec Community Network Groups, subventionné par le fédéral. Histoire de se positionner judicieusement entre les deux. Or même l'appui timide et résigné des quatorze pourrait mettre le gouvernement dans l'eau chaude. Des appuis un tantinet, un soupçon, un nuage nationalistes pourraient être gênants et susciter l'opposition enragée du PLQ et de la CAQ, d'où découlerait l'«avortement» au lieu du «renforcement» souhaité. Comme si la culture politique des Québécois, leur degré de politisation ou de littérature politique, était historiquement tellement faible qu'il ne pouvait jamais triompher d'options réactionnaires.

Avec de tels projets de loi, les avancées phénoménales promises par le PQ dans tous les secteurs de son programme électoral se mutent en de modestes mais amusants reculs que seules des contorsions mentales dignes des meilleures gymnastes chinoises peuvent travestir en leur contraire. Il va sans dire que la perspective d'eunuques portée principalement mais non exclusivement par la culture péquiste répond à ce qui est véhiculé et par le gouvernement, et par les intellectuels péquistes. Forcée de la sorte, elle ne touchera pas les aspirations de ceux qui ont décroché du PQ, en encore moins les jeunes qui se cherchent des héros contemporains.

Faut-il dès lors consentir à l'impuissance et se désespérer de la culture politique sans envergure des Québécois? Se contenter de faire de l'éducation politique et croire possible de vider le ventre de la baleine à la petite cuillère? Ou admettre que la mocheté est décidément trop grosse pour désormais la penser normale? Après 40 ans d'avancées sur le comportement électoral des Québécois, sur les effets du mode de scrutin, sur les systèmes de partis québécois et sur

les impacts politiques des institutions, ceci : les dynamiques issues des systèmes de partis québécois sont bien délétères mais elles ne sont pas congénitales et peuvent être changées de manière significative et efficace par la démocratisation des institutions québécoises.

Les paramètres principaux sont connus. Premièrement, l'exercice du pouvoir par des coalitions de partis est supérieur du fait qu'il est plus difficile pour un parti majoritaire aux sièges mais toujours minoritaire aux voix de contrôler le gouvernement en tenant à l'écart son ou ses autres partenaires. Deuxièmement, dans la mesure où les partis accéderaient à la représentation par un mode d'élection véritablement proportionnel (sans seuil et sans prime au parti vainqueur), juste et équitable (au lieu d'être conservateur comme l'est le modèle compensatoire mixte à l'allemande), la possibilité d'un biais en faveur d'un parti ou des classes dominantes serait d'autant plus faible. Troisièmement, les élus de ces coalitions de partis devraient être exclusivement voués à la fonction de législateur plutôt qu'à la fonction exécutive. Impossible alors de soumettre les ministres à la seule volonté du chef (comme actuellement) ou encore d'acheter des ministres à l'encontre de la volonté des élus. Le gouvernement est donc constitué de non élus nommés par le chef du gouvernement, lequel est déterminé par la coalition au pouvoir. Quatrièmement, une stricte séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire devrait réduire l'ascendant des puissances occultes sur chaque pilier du pouvoir et, derrière cela, sur l'intérêt national. Cinquièmement, cette séparation devrait se poursuivre par une réforme du régime médiatique, basée sur cet élément fondamental : l'information est un bien public. Tout autant qu'elle n'a pas à être assujettie à des intérêts privés, elle n'a pas à répondre aux intérêts gouvernementaux mais doit représenter les communautés dans leur diversité et dans leurs liens communs.

Résultat: contrairement à ce qui se passe dans le système actuel, les coalitions issues de la démocratisation rassembleraient des partis qui tenteraient de réaliser leur programme et qui négocieraient intensivement entre eux pour ce faire. Diminue alors la possibilité de voir de tels gouvernements de coalition être contrôlés par des intérêts privés ou particuliers, légaux ou occultes, obsédés par les gains partisans immédiats, soumis aux gouvernements fédéral ou étrangers, aux dictats des entreprises transnationales ou des potentats locaux. Augmenterait la possibilité de voir ces gouvernements faire des investissements publics dans les ressources humaines – telle l'instruction publique gratuite, la formation de la main-d'œuvre, l'accès aux études supérieures – comme dans les ressources naturelles – avec des immobilisations d'exploitation des ressources naturelles, de l'extraction à leur transformation, etc. –, rapprochant de l'atteinte d'une société plus égalitaire et plus inspirante pour les jeunes générations. Une société que le statut de dominé rebute.

Entre tout, c'est par ces réformes démocratiques que serait introduit le nationalisme à l'Assemblée nationale et que des lois linguistiques « normales » résoudraient le paradoxe québécois: des lois en faveur du français qui continuent à être on ne peut plus timides alors qu'est pourtant virtuellement disparue la « minorité historique nationale ». □

I FEEL FINE

Martin Tremblay, 42 ans, avait mal dormi. Il s'était endormi trente minutes avant la sonnerie du cadran, le cadran avait sonné, mais il ne s'était alors pas réveillé. Désorienté, il gisait maintenant parmi les draps épars en tentant de donner un peu de logique à ses idées qui étaient encore tout imprégnées des brumes de la nuit. Sa femme et sa fille devaient être levées depuis un bon moment déjà, car l'odeur acidulée du café flottait dans l'air et il entendait, provenant de la chambre de sa fille, les accords rythmés d'un grand succès des Beatles :

*I'm in love with her and I feel fine
Baby says she's mine you know,
She tells me all the time you know
She said so*

Martin oeuvrait à titre de psychologue à l'hôpital des Anciens combattants, en banlieue de Montréal, depuis maintenant dix ans. À ce titre, il était membre d'une équipe de recherche sur le stress post-traumatique formée de six psychologues. La clinique en santé mentale de l'hôpital était ouverte depuis peu de temps – l'armée canadienne avait tout d'abord nié que ses soldats souffraient de problèmes mentaux, mais elle avait finalement cédé sous la pression de nombreux

* Professeur de littérature, collègue Bois-de-Boulogne

militaires qui étaient revenus traumatisés du Rwanda et de l'Afghanistan – et l'objectif premier de l'équipe de psychologues était de trouver les meilleures pratiques disponibles pour atténuer les symptômes de stress post-traumatique des soldats. Le travail de l'équipe servirait à imposer une voie à suivre, des «guidelines» disait le directeur de la clinique, pour le traitement du stress post-traumatique.

L'équipe de chercheurs étant formée de cinq psychologues francophones bilingues et d'un psychologue anglophone unilingue, toutes les réunions se déroulaient en anglais. Ce n'était pas le plus grave aux yeux de Martin... Le plus grave était que, Martin ne s'en était rendu compte que tout récemment, la langue était profondément liée à une culture donnée. Ainsi, la tradition anglo-saxonne mettait l'accent sur des traitements behavioristes et pharmacologiques, alors que la tradition française (et continentale) était davantage tournée vers la psychanalyse. Il était cependant malheureusement impossible de s'inspirer un tant soit peu de cette tradition à cause d'Andrew McCarthy, le psychologue unilingue. Tous les articles et ouvrages portant sur le stress post-traumatique que l'équipe lisait étaient donc en anglais. Au grand dam de Martin, on allait donc privilégier un traitement pharmacologique des soldats : le propranolol, un bêta-bloquant utilisé, entre autres, pour soigner des migraines, semblait faire des miracles !

Outre la totale indolence qu'il manifestait à l'égard de la langue de Molière, McCarthy était un individu fort sympathique. Irlandais de naissance, c'était un rondouillard à l'appétit sans fond ; lors de la Saint-Patrick, la seule fête, avec Noël, qu'on célébrait à la clinique, ses longues moustaches torsadées s'humectaient au contact de la bière qu'il buvait à grandes lapées. Martin appréciait son humour et sa joie de vivre, mais ils avaient eu une violente prise de bec quand

McCarthy avait su que Martin avait voté pour le PQ aux dernières élections. «I didn't know you had something to do with those fascists.» avait-il dit à Martin avec un mauvais sourire.

En vertu de la loi fédérale sur les langues officielles, Martin avait sérieusement songé à dénoncer son collègue. Mais comment procéder? Et était-ce à lui de prendre en charge ce dossier controversé? N'était-ce pas au directeur, un homme bon et doux au dos voûté, que la tâche incombait? S'il osait se plaindre quelles seraient les conséquences? Le verrait-on comme un agresseur? Andrew était si gentil, si chaleureux! Qui l'appuierait dans sa croisade? Sans doute personne. Il avait décidé de laisser tomber.

«I'm in love with her and I feel fine/I'm so glad that she's my little girl», fredonnaient les Beatles pendant qu'il se levait péniblement du lit.

Sa tête le faisait souffrir: il avait l'impression qu'elle était enserrée dans un étou. Il se rendit à la salle de bain pour avaler un comprimé. Il vit son image dans le miroir: ses traits étaient tirés et ses yeux rougis. Toute la nuit, il avait songé à ce qui l'attendait ce soir-là. Le comité de parents de son école devait se prononcer au sujet de l'apprentissage intensif de l'anglais en sixième année du primaire: cette fois, il ne baisserait pas les bras comme il l'avait fait avec McCarthy; il lutterait!

Il vivait dans un quartier multiculturel de Montréal et il savait que la très grande majorité des parents étaient en faveur de la mesure. Étrangement, ce n'étaient pas les parents allophones qui étaient les plus passionnément en faveur, mais bien les parents francophones; Nicole Poirier, vice-présidente du comité des parents, avait déjà dénoncé

sa «fermeture d'esprit» lorsqu'il avait osé lui dire qu'il était opposé à l'anglais intensif. Il s'habillait avec lenteur, tout en jetant des regards furtifs à sa femme à travers le corridor qui reliait la cuisine à la chambre. Elle lisait un exemplaire du *Wall Street Journal* tout en sirotant son café. «Comme elle est belle!» songeait Martin. On eût dit une fleur fraîchement éclosée: elle portait une robe de chambre aux motifs floraux; ses cheveux, qu'elle n'avait pas encore noués, tombaient en boucles capricieuses sur son visage et elle les remplaçait d'un geste nonchalant. C'était une femme très intelligente, «très complète», songeait Martin, aussi habile pour les chiffres que pour les langues – elle en parlait trois sans accent! Elle était gérante de portefeuille pour une grande banque établie à Montréal et elle faisait un salaire supérieur au sien. Or, cette femme qu'il considérait comme un modèle de sagesse et de retenue, était violemment opposée à toutes ses velléités nationalistes. Les quelques rares fois où il avait mentionné qu'il était en faveur d'un renforcement de la loi 101, elle lui avait répondu qu'on ne vivait plus dans les années 50: les francophones occupaient maintenant des postes de cadres dans des entreprises prestigieuses (grâce notamment à leur maîtrise de l'anglais!) et elle lui rappelait qu'environ 80% des Québécois avaient le français comme langue maternelle; elle ne sentait donc pas que la langue de Molière était menacée.

La veille, ils avaient eu une violente dispute au sujet de l'anglais intensif.

«Ne te ridiculise pas à la réunion de parents! lui avait conseillé sa femme.

- Pourquoi est-ce ridicule de s'opposer à l'anglicisation du Québec?» lui avait-il répondu.

Comme beaucoup de couples, ils avaient l'habitude de s'embrasser avant d'éteindre les lumières pour la nuit et ce

même s'ils s'étaient disputés pendant la journée. Ce baiser était un rappel de la stabilité de leur couple. Il se souvenait qu'ils n'avaient pas honoré cette tradition à deux reprises seulement: une fois, il avait oublié l'anniversaire de sa femme, tandis qu'une autre fois, ils s'étaient disputés au sujet d'un politicien qu'elle admirait et que, lui, il détestait. Hier, ils ne s'étaient pas embrassés avant d'éteindre, signe indubitable de fissure profonde. Sa femme l'avait prévenu: elle aussi prendrait le micro et elle présenterait des arguments opposés aux siens. Leur fracture éclaterait au grand jour; il l'avait voulu ainsi!

Il marcha à pas prudents dans le corridor comme s'il eut marché en terrain miné. Sa femme était concentrée dans la lecture de son journal et ne relevait pas la tête, mauvais signe... Il passa devant la chambre de sa fille et lui jeta un regard furtif.

«She's in love with me and I feel fine», chantaient les Beatles.

Sa fille de dix ans pratiquait une chorégraphie sur ce grand succès du groupe britannique et elle pratiquait sans arrêt de sorte qu'on entendait les Beatles à journée longue dans la maison. Elle était membre de la troupe de danse de l'école; c'était une jeune fille travaillante et délurée, très en avance sur son âge; ses résultats scolaires étaient excellents. Selon sa femme, elle bénéficierait grandement de l'implantation d'un programme d'anglais intensif au primaire. Admiratif, il regardait sa fille exécuter avec agilité des pas de rock and roll. Elle avait avalé un bol de céréales à une vitesse foudroyante comme le font d'ailleurs tous les enfants qui ont des choses bien plus intéressantes à faire que de manger! Elle s'était ensuite retirée dans sa chambre pour s'adonner à sa passion avant de partir à l'école.

Quand Martin lui avait dit qu'il était opposé à l'anglais intensif au primaire, elle lui avait répliqué ce qu'on entend partout: si l'on veut être parfaitement bilingue, il faut commencer à apprendre l'anglais en très bas âge. Mais n'avait-elle pas justement commencé à l'apprendre en très bas âge cette langue! Plus que commencer... En fait, il lui semblait qu'elle était en immersion constante! D'abord, avec la réforme de 2001, des cours d'anglais étaient dispensés dans les écoles primaires dès la troisième année. En sortant du primaire, sa fille aura donc été exposée à plusieurs heures d'anglais sans compter la musique qu'elle écoutait et sur laquelle elle dansait; leur prof de danse les faisait d'ailleurs danser uniquement sur des chansons en anglais. Martin l'avait fait remarquer à sa fille, mais celle-ci avait rétorqué: «Ben voyons, du rock en français! Es-tu sérieux papa?» et elle avait esquissé une moue de dédain, un peu comme s'il avait proféré une hérésie.

Il savait que les francophones au Québec étaient pour la plupart bilingues, surtout dans la région de Montréal. Où était donc l'urgence? Pourquoi angliciser la population québécoise? Ne l'était-elle pas déjà? Au beau milieu de son insomnie, vers une heure du matin, son cœur battait, il ne se sentait pas du tout fatigué: il était certain de la justesse de son opinion, il se voyait prendre fièrement le micro devant la centaine de parents qu'il y aurait à la réunion et livrer un vibrant plaidoyer pour le français et contre l'anglais intensif au primaire. Puis, la fermeté de son opinion avait fondu comme neige au soleil au gré de son insomnie. Vers les petites heures du matin, alors qu'il entendait les oiseaux piailler dans la cours, il n'était plus sûr de rien; il savait seulement qu'il avait mal à la tête.

Il se trouvait maintenant dans la cuisine et il se servait une tasse de café. Sa femme lui avait jeté un regard furtif, mais elle

ne lui avait pas encore parlé. Autre fait surprenant, elle s'était assise sur un petit tabouret devant le comptoir de la cuisine. On utilisait habituellement le comptoir pour préparer le repas ou pour manger une collation, mais on ne l'utilisait jamais pour les repas, pas même pour les déjeuners. En s'asseyant précisément au comptoir, elle tournait le dos à la table de la cuisine; il le réalisa lorsqu'il s'assit. Son estomac était noué; il n'avait pas très faim et il regardait piteusement son toast. Allait-il opter pour de la confiture ou du beurre d'arachides?

Il sentait seul dans son opposition. À l'hiver 2012, il avait participé à une manifestation devant le centre Bell pour protester contre l'unilinguisme de Randy Cunneyworth, l'entraîneur des Canadiens de Montréal. Ils n'étaient pas même trois cent manifestants... Aussi bien dire que personne n'était venu! Où était le PQ, où étaient les élites nationalistes? Où était cet intellectuel influent qui avait signé une virulente chronique contre l'unilinguisme de Cunneyworth? Et il n'y avait que des têtes grisonnantes. On constatait, si besoin était, que les jeunes avaient délaissé la défense de la langue française pour d'autres causes: un mois plus tard, ils allaient être des centaines de milliers à défiler contre la hausse des droits de scolarité.

À peu près au même moment, sur Facebook, il s'était déclaré favorable à la mesure du PQ qui rendait obligatoire le cégep français pour les francophones et les allophones. Une de ses connaissances lui avait répondu: «SVP, ne fais pas du Québec une nouvelle Corée du Nord!» Il avait écrit à la connaissance en question, un professeur de philosophie au collège, pour lui demander s'il s'agissait d'une blague. Il n'y avait aucune exagération, aucune ironie lui assurait le professeur! Pire, une douzaine de connaissances et d'amis avaient soutenu ce propos en appuyant sur le fameux onglet «J'aime» situé en dessous du commentaire «SVP, ne fais

pas du Québec une nouvelle Corée du Nord!» Est-ce que les gens réfléchissaient encore ou étaient-ils tous devenus des automates aux pensées préfabriquées? Ou était-ce lui qui était aveuglé par la lutte qu'il menait pour le français?

À entendre plusieurs de ses amis et plusieurs commentateurs politiques, il faisait preuve de fermeture d'esprit, pire, il était un «vecteur d'ignorance» comme l'avait si bien écrit un chroniqueur de *La Presse*. «Ce n'est pas en éliminant l'anglais que nous allons préserver la langue française au Québec. L'ignorance n'est jamais bénéfique au progrès social. On ne s'affaiblit pas en s'instruisant!» avait aussi écrit ce commentateur sur son blogue. Mais qui parlait d'éliminer l'anglais? Et que dire de ce raccourci douteux qui suggérait que les opposants à la mesure de l'anglais intensif faisaient la promotion de l'ignorance? Comme si on ne pouvait pas s'instruire en apprenant autre chose que la langue de Shakespeare! C'était bien là le cœur de son opposition à cette mesure. On allait condenser la sixième année du primaire en une demi-session de cinq mois et, pendant l'autre demi-session, on n'allait faire que de l'anglais. Est-ce que l'apprentissage des autres matières (mathématiques, français, histoire...) allait être aussi solide qu'auparavant? Rien n'était moins certain. À son avis, faire l'apprentissage d'une seule langue était une tâche ardue. À preuve, plusieurs de ses jeunes collègues francophones à l'hôpital écrivaient le français comme des pieds. Et les étudiants allophones qui avaient une connaissance rudimentaire du français allaient-ils être touchés aussi? Il lui semblait qu'on devait au minimum éviter que les étudiants en difficulté suivent des cours d'anglais intensif. Mais non! Il avait lu que l'Association québécoise des troubles d'apprentissage était en faveur de la mesure! S'il était le seul de son camp, c'était sûrement que quelque chose lui échappait...

Oui, quelque chose devait lui échapper! Il regardait les miettes de son toast dans son assiette; elles lui faisaient songer à ses pensées éparses. Comment allait-il pouvoir se présenter au micro ce soir? Il était en proie au doute. À une heure du matin, oui! il était sûr de lui. Il s'était levé pour boire un verre de lait. Il avait contemplé l'éclat de la pleine lune qui entrait par la large porte-patio de la cuisine. Il s'était avancé près de la fenêtre: le ciel était clair, il percevait quelques étoiles. Il y avait quelque chose de solennel dans ce moment. Il allait enfin afficher publiquement son opposition au bilinguisme généralisé vers lequel voguait aveuglément le peuple québécois. C'était l'une de ses convictions: si tous les Québécois sans exception parlaient l'anglais *fluently*, c'en était fini du français au Québec. Il y aurait une période qui durerait peut-être une cinquantaine d'années pendant laquelle les Québécois parleraient anglais et français, puis le français agoniserait tout doucement: pendant un court laps de temps, les élites «éclairées» qui réclamaient à grands cris que tous les Québécois soient bilingues seraient enfin satisfaites, mais il ne s'agirait que d'une période transitoire qui déboucherait fatalement sur l'unilinguisme anglais. C'est précisément ce qui s'était produit à l'hôpital: tous les francophones étant bilingues, ils avaient laissé tomber leur langue pour accommoder le très sympathique Andrew McCarthy.

C'était ce qui s'était produit en Gaule: le latin avait lentement, mais sûrement supplanté le celtique, c'était ce qui s'était passé avec les patois provinciaux parlés en France au Moyen Âge: ils avaient progressivement cédé leur place au français. Mais on n'avait pas à aller aussi loin dans le temps... On pouvait simplement donner l'exemple d'une multitude de joueurs de hockey de la LNH dont les parents étaient francophones, qui étaient devenus des parfaits bilingues et, enfin, qui avaient été assimilés. Parfois, l'assimilation s'effectuait à un rythme effréné et effrayant, sur une période

de vingt ans tout au plus. Ainsi de Mario Lemieux, surnommé Le Magnifique à cause de son talent... Il était le fils de Pierrette et de Jean-Guy Lemieux; à son arrivée avec les Penguins de Pittsburg au milieu des années 80, il ne parlait pas un mot d'anglais. En 2002, lors d'une entrevue à l'occasion de la victoire d'équipe Canada aux olympiques d'hiver, il est interviewé en anglais et en français. On réalise alors qu'il parle un anglais excellent, mais que son français est devenu un charabia où se côtoient des anglicismes, des bégaiements et un vocabulaire anémique. Mais il y avait pire que cela... Il y avait les franco-canadiens: ils étaient tous bilingues et ils pouvaient donc parler anglais au travail, à l'épicerie, au centre-commercial... Leur langue n'avait donc plus aucune utilité publique; elle était cantonnée à la sphère du foyer et par conséquent elle agonisait à une vitesse surprenante. On assistait à grande échelle au phénomène qui s'était produit à petite échelle à son travail: comme Andrew McCarthy, les Canadiens anglais estimaient inutile d'apprendre le français puisque les francophones savaient tous l'anglais. De tous ces exemples, il déduisait une loi qu'il estimait infaillible: une langue doit être nécessaire et essentielle à la communication pour pouvoir survivre; si elle ne l'est pas, elle meurt.

Mais cela, c'était au beau milieu de la nuit. Maintenant, il doutait de ses pensées. Un ami, qui était professeur de littérature française à l'université, l'assurait que les Québécois pouvaient être parfaitement bilingues et continuer à parler français. Il en était l'exemple même: son anglais était impeccable (il le parlait sans accent!) et il était un spécialiste reconnu de Proust! Mais, songeait Martin, on pouvait très bien être un spécialiste de Proust dans une société où tout le monde parlait anglais. C'était fort possible. Les universitaires seraient les derniers à tomber... Et, au fond, sans doute ne tomberaient-ils pas, sans doute continueraient-ils à vaquer à leurs travaux hyperspécialisés, dans le cocon

ouateux que leur offrait l'université, inconscients ou insensibles - la protection de la culture francophone étant souvent considérée en ces lieux comme un repli identitaire nauséabond - à l'agonie de la langue française au Québec. Dans une centaine d'années, alors que l'anglais serait maintenant la langue commune de tous les Québécois, il y aurait bien entendu des universitaires et des écrivains qui parleraient et écriraient le français parfaitement - être francophile serait même le gage d'une grande culture: ça ferait chic! - mais leurs œuvres seraient traduites en anglais pour qu'elles soient intelligibles à la population québécoise.

Mais Martin doutait, alors que sa fille faisait jouer «I feel fine» pour la sixième fois depuis qu'il était levé. Ce soir, il voulait non seulement s'opposer à l'anglais intensif, mais il aurait aussi voulu aller plus loin: il voulait s'opposer à l'obsession du bilinguisme présente chez à peu près tous les Québécois! S'il osait le faire, il y aurait certainement une émeute. «Procédera-t-on à mon arrestation?» songeait-il avec un sourire doux-amer. Et avait-il raison? Il n'était pas un linguiste, il n'était pas un expert de la question. Son opinion avait été formée par la lecture de quelques articles écrits par des intellectuels nationalistes. Peut-être était-il possible et souhaitable, comme le pensaient sa famille et ses amis (au fond à peut-être toutes ses connaissances!) que les Québécois maîtrisent tous l'anglais. Le français était peut-être plus fort qu'il le croyait. L'anglais allait simplement s'ajouter à la langue de Molière; il n'allait pas la supprimer!

«On a tous besoin d'être aimés! C'est un besoin plus fort que tout!» songeait-il, alors que la robe de chambre de sa femme frôlait la chaise sur laquelle il était assis. Elle était passée à côté de lui sans lui adresser un seul mot. Le besoin d'être aimé... C'était ce qui expliquait selon lui les hésitations et les brusques changements de cap du PQ au sujet de la langue.

Les gens du PQ devaient sentir la pression immense exercée par les partis de l'opposition, le gouvernement fédéral, les gens d'affaire qui parlaient tous anglais et qui considéraient le français comme une nuisance davantage que comme une langue à défendre et les grands journaux fédéralistes qui vilipendaient à journée longue les lois linguistiques québécoises qu'ils estimaient discriminatoires. Cela expliquait aussi pourquoi le ministre de la Francophonie du Parti québécois jugeait bon de financer le projet *Notre home*, une chanson bonne-ententiste, particulièrement kitsch et supposément bilingue - en fait, les trois quarts des mots étaient en anglais... Et ce besoin d'amour expliquait aussi pourquoi le même ministre souhaitait bilinguiser les services de la Société de transport de Montréal.

Le soleil entrait à profusion par la large baie vitrée de la cuisine. Les oiseaux chantaient; on était à la fin du mois de mai et il faisait déjà assez chaud pour qu'on puisse ouvrir les fenêtres le matin! Le mal de tête de Martin s'était atténué. Sa femme se maquillait dans la salle de bain. Il vit son image dans le miroir et la trouva belle. Il enserra sa taille et déposa un baiser sur sa nuque. Sa femme n'avait pas besoin qu'il prononce une seule parole... Son étreinte était ferme et tendre à la fois, c'était différent des étreintes un peu mécaniques qu'ils s'échangeaient quand ils se disaient au revoir pour la journée ou quand ils se revoyaient le soir après le travail. Elle savait qu'il ne dirait rien à la rencontre de ce soir. Martin vit son sourire dans le miroir; elle se retourna et déposa un baiser sur ses lèvres.

« I'm in love with her and I feel fine ! »

On eût dit que les Beatles chantaient avec plus de force, avec plus d'enthousiasme. Leur fille avait dû monter le volume. ▢

Denis Monière*

NATIONALISME ET INDÉPENDANTISME : DE LA CONVERGENCE À LA CONTRADICTION

L'indépendantisme n'est pas comme le nationalisme un mouvement ethnique assimilant les luttes pour la sauvegarde de la nation aux luttes pour la sauvegarde de la langue et autres caractéristiques et valeurs culturelles, sociales ou religieuses. L'indépendantisme, c'est une volonté et une stratégie de conquête du pouvoir politique pour libérer la nation québécoise de toutes les tutelles.

Andrée Ferretti, Gaston Miron, *Les grands textes indépendantistes*, Montréal, L'Hexagone, 1992, p. 19

Nous pensons qu'une partie des difficultés d'orientations idéologiques et stratégiques du mouvement souverainiste résultent des oscillations entre ces deux courants de pensée qui s'enchevêtrent ou se combattent selon les conjonctures. Départager ces deux idéologies est une opération délicate qui peut bousculer certaines certitudes du prêt à penser. Mais ce travail de clarification peut aussi s'avérer salutaire pour débusquer les ambiguïtés et les contradictions qui produisent bien souvent des dérives politiques.

Il est certain que ces deux mouvements de pensée sont concomitants, mais on ne doit pas pour autant les confon-

* Professeur de science politique, Université de Montréal

dre à la fois pour des raisons historiques et stratégiques. On peut être nationaliste sans être indépendantiste, on peut être nationaliste et indépendantiste et on peut aussi être indépendantiste sans être nationaliste. Dans tous ces cas de figure, on prétend agir dans l'intérêt de la nation, mais on n'adopte ni la même vision de cet intérêt, ni ne préconise les mêmes stratégies pour l'incarner. Ce qui rend le cas du Québec encore plus compliqué, c'est que le nationalisme s'est développé dans le cadre du fédéralisme qui impose un double système de loyauté et d'identité. Cette ambiguïté foncière n'existait pas dans le cadre du mouvement patriotique du Bas-Canada où les objectifs de la lutte nationale étaient clairs : rompre le lien colonial et proclamer l'indépendance du peuple canadien qui regroupait tous ceux qui adhéraient aux revendications démocratiques et républicaines. Le combat des Patriotes était centré sur des enjeux économiques et politiques et non pas sur des enjeux identitaires.

Les effets pervers de l'Acte d'Union

Sur le plan historique, le nationalisme comme système de pensée s'est construit sur l'échec des rébellions de 1837-38 et sa conséquence l'imposition de l'Acte d'union. Le nationalisme de conservation s'est alors développé comme panacée à l'indépendantisme afin de l'effacer de la conscience populaire. Cette idéologie a émergé des décombres du mouvement patriotique et sa domination a eu pendant un siècle des effets délétères sur l'évolution de la pensée indépendantiste en la réduisant à l'insignifiance politique.

Mise en situation minoritaire par l'Acte d'Union, dépossédée du contrôle des institutions représentatives, la nation canadienne qui, dans le cadre du Bas-Canada, s'est affirmée à travers des revendications pour le contrôle du pouvoir politique, s'est ensuite définie après 1840 par son appartenance linguistique pour se distinguer de l'occupant en

ajoutant le qualificatif de français à son identité originelle: les Canadiens deviennent alors des Canadiens français, intériorisant leur double appartenance et leur subordination dans un jeu d'alliance où ils ont perdu toute capacité d'initiative. Le nationalisme de conservation légitime l'impuissance politique des Canadiens français enfermés désormais dans un cadre politique où ils sont minoritaires et soumis à une dynamique qui leur échappe. Dans ce contexte, le changement est perçu comme une menace et enclenche une réaction défensive. Cette dialectique mène à l'irréalisme, car elle force une collectivité à se replier sur elle-même et à adhérer à des idées et des projets qui sont contredits par les faits. Les deux principaux fleurons de cet irréalisme sont la théorie du pacte entre les deux nations et la défense du statu quo constitutionnel sans parler de l'anti-étatisme et de l'agriculturisme comme modèle de développement économique.

Portée par les élites cléricales et réformistes, le nationalisme canadien-français a fait accepter l'échec et sa conséquence politique: la minorisation du peuple canadien et son insertion dans un jeu d'alliance où les intérêts de la nation étaient dépendants et subordonnés à la volonté d'un autre peuple. Cette logique de la dépendance qui est au cœur de la pensée nationaliste fut ensuite institutionnalisée par la création de la province de Québec en 1867.

Depuis l'imposition de l'Acte d'union, le nationalisme canadien-français s'évertue à remplacer la lutte pour l'indépendance par la lutte pour la survivance. Mis en minorité par le pouvoir des armes et le système colonial, les Québécois vont se replier sur un destin rabougri: conserver leur culture et protéger l'autonomie provinciale. Cette idéologie célèbre les vertus du conquérant britannique qui, pour des raisons géostratégiques, a toléré la religion catholique en 1774, qui a instauré les libertés civiles en 1791 et qui finalement a

reconnu des droits politiques à la minorité francophone en créant la province de Québec en 1867. Le nationalisme de conservation refoulera le projet d'émancipation nationale dans l'inconscient collectif en occultant le passé indépendantiste, laïc et républicain du mouvement patriotique, en inculquant les avantages du fédéralisme canadien et en valorisant le statut provincial. Le nationalisme enfermait alors pour un siècle le projet national dans la dépendance et la collaboration subordonné à un système politique où le pouvoir appartenait à une autre nation. Le projet national sera réduit à sa dimension culturelle par la défense de la religion catholique, de la langue et des institutions canadiennes-françaises. Le pouvoir politique sera mis en marge de la nation. Des générations successives ont été convaincues que la politique était essentiellement corruptrice et indigne des vertus spirituelles des Canadiens français. Il fallait compenser dans l'au-delà l'impuissance politique de l'ici-bas. Le nationalisme de conservation distillait aussi un antiétatisme puisque l'institution centrale qui devait assurer la survivance de la collectivité était l'Église et non l'État. Le pouvoir provincial devait essentiellement servir de rempart contre les ingérences de l'État canadien et les influences du monde extérieur. À l'intérieur du grand compromis victorien, l'Église laisse la bourgeoisie d'affaires *canadian* s'occuper de l'économie, elle prend le contrôle de la société canadienne-française et concède sous son regard attentif des hochets politiques et honorifiques aux politiciens.

Cette idéologie a eu des effets délétères en fragmentant la représentation de la nation. Le Canadien français était incapable de se penser comme totalité, son appartenance ou son identité se confinait à l'univers culturel et se tenait aux marges de l'univers politique et économique où elle était soumise et intégrée à une autre nation. Être canadien-français signifie accepter la logique du minoritaire qui peut se résumer ainsi :

ne jamais être la source de son destin. L'essentiel de la pensée canadienne-française a été et demeure d'assumer et d'intérioriser la nécessité de la dépendance politique. Les axes de la culture politique du minoritaire doivent être la modération dans les revendications et la résignation dans l'adversité. Il faut s'accommoder des décisions de la nation majoritaire, faire contre mauvaise fortune bon cœur, borner les champs du possible aux volontés de l'autre et toujours trouver des interprétations favorables aux situations ou aux projets désavantageux. Fuir le conflit ou l'affrontement est le mot d'ordre du minoritaire qui ne veut pas prendre le risque de la rupture. Et que propose le minoritaire lorsque la nation dominante impose sa volonté? Rien, si ce n'est qu'il faut attendre des jours meilleurs et accorder une autre chance au système de se réformer pour tenir compte de ses intérêts velléitaires.

La rupture indépendantiste

L'indépendantisme moderne s'est construit en opposition à ce nationalisme de conservation qui anémiait la nation dans des luttes stériles et toujours à recommencer dans le cadre du fédéralisme canadien. Il a rompu avec la logique du minoritaire en voulant instituer la nation québécoise comme totalité capable de se prendre en charge et de se libérer de la tutelle de l'autre nation. La pensée indépendantiste a mis le contrôle du pouvoir politique au cœur du projet national. Elle a défini le Canada comme un adversaire à combattre et le fédéralisme comme une entrave à l'épanouissement collectif. Elle a donné une représentation systématique de la nation en refusant de dissocier les dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles de la lutte de libération nationale. Elle a lié la nation à un territoire et à un État qui devait être le seul responsable du destin collectif. Elle a rejeté l'identité canadienne comme débilitante et s'est donné pour ambition de construire la nation québécoise par la maîtrise de tous les pouvoirs politiques.

Un indépendantiste à la différence d'un nationaliste ne croit pas qu'on puisse réformer le fédéralisme canadien, qu'on puisse trouver des avantages positifs à long terme dans une politique de compromis avec l'État canadien. Il a compris que tous les gains ou concessions obtenues après d'épuisantes batailles ne sont que temporaires et réversibles avec le temps parce qu'ils obéissent fondamentalement aux intérêts stratégiques d'un autre acteur de qui possède le pouvoir politique. Il sait que tant que l'indépendance n'est pas faite, la nation ne peut pas se construire et se développer et que les tergiversations compromettent l'avenir national. Il a tiré les leçons de l'histoire et ne se laisse pas abuser par les chants de la bonne entente qui, d'échec en échec, attendent des lendemains qui chantent. Il se veut cohérent et dénonce la confusion des esprits entretenue par les nationalistes qui se contentent des hochets de pouvoir et de reconnaissance symbolique de la nation, qui font accroire qu'on peut faire des gains dans le cadre du système fédéral qui préserveront la survie de la nation.

Pour un indépendantiste, l'indépendance du Québec est une nécessité historique pour assurer la pérennité de la nation parce que seule l'indépendance met fin à l'écartèlement de la conscience, pousse au dépassement, à l'audace créatrice et invite à être pleinement soi-même. À l'inverse, l'horizon que propose le nationaliste est borné par les nécessités de l'accommodement et de la résignation.

La confusion des genres

Malheureusement cette logique de l'action indépendantiste n'a pas eu le temps de marquer durablement la conscience nationale québécoise. Elle a été portée pendant quelques années par le RIN et le RN, mais elle fut soumise à une opération de récupération dès le milieu des années soixante.

Les forces politiques traditionnelles ont cherché à endiguer la montée de ce mouvement en proposant des versions édulcorées du projet d'émancipation nationale qui avaient toutes pour fondement de reconnaître le cadre politique canadien. Égalité ou indépendance, de Daniel Johnson, États associés de René Lévesque, souveraineté culturelle de Robert Bourassa, tous ces mots d'ordre ont tenté de détourner les forces vives de la nation d'un véritable projet d'émancipation nationale pour les canaliser vers une réforme du cadre constitutionnel canadien plus conforme à la logique du nationalisme de conservation. Ce réformisme constitutionnel qui était voué d'avance à l'échec eut toutefois un effet inattendu en provoquant l'émergence d'une réaction nationaliste au Canada qui aboutit au renforcement du fédéralisme par le rapatriement de la constitution et l'adoption d'une Charte des droits.

Si pendant une quinzaine d'années, pour être précis de 1960 à 1974, l'indépendantisme a réussi à orienter le mouvement nationaliste, a en fixer les paramètres stratégiques, par la suite, il fut progressivement phagocyté par l'idéologie nationaliste dont l'emprise s'est accentuée au fur et à mesure des échecs électoraux du Parti québécois de 1970 et de 1973 qui délaissa ce qu'on pourrait appeler l'éthique indépendantiste en 1974 en adoptant la procédure référendaire et la logique du bon gouvernement. L'étapisme ouvrait la porte à des alliances électorales nécessaires pour prendre le pouvoir et adopter des réformes sociales et culturelles. La lutte pour l'indépendance n'était plus l'enjeu prioritaire. Il fallait plutôt sauver les meubles et défendre le Québec contre les volontés centralisatrices liées au *nation building canadian*. Les échecs successifs des référendums de 1980 et de 1995 renforcèrent l'emprise de la logique nationaliste et la mirent en contradiction avec l'indépendantisme comme l'illustrent les prises de position des leaders du mouvement proclamant en 1984

«le beau risque du fédéralisme» et l'appui au Parti conservateur (René Lévesque), le remplacement de l'objectif de la souveraineté par celui de l'affirmation nationale sous Pierre-Marc Johnson et enfin la mise au rancart du référendum en 1996 tant et aussi longtemps que les conditions gagnantes ne seraient pas réunies (Lucien Bouchard).

Le Parti québécois a donc détourné progressivement le mouvement indépendantiste de sa finalité en préconisant la stratégie du bon gouvernement. Son action s'est inscrite dans les limites du cadre constitutionnel canadien. On s'est acharné à convaincre les électeurs qu'il fallait prendre le pouvoir pour faire adopter des réformes devant améliorer les conditions de vie économique et sociale des Québécois. Gagner les élections devenait plus important que de faire avancer la cause de l'indépendance. Et pour y arriver, il fallait cibler des enjeux partiels, pour assurer la survie de la nation dans un cadre provincialiste. Mieux valait accepter le cadre du fédéralisme et essayer d'en tirer le plus d'avantages possible plutôt que de mobiliser les énergies pour devenir indépendant.

Ce raisonnement pouvait certes être utile pour attirer des électeurs non souverainistes et prendre le pouvoir, mais il a eu des effets toxiques sur le développement de la conscience indépendantiste, celle-ci ayant tendance à s'atrophier avec le temps parce cette stratégie excluait la promotion active du projet d'indépendance. Comme l'enjeu de l'élection ne portait pas sur le statut politique du Québec, une fois élu, le parti ne pouvait pas utiliser les ressources de l'État pour faire avancer la cause dans la mesure où le mandat demandé aux électeurs excluait cette possibilité. Cette stratégie avait aussi des effets délétères sur la militance puisque le parti une fois au pouvoir ses militants devaient se taire pour ne pas nuire au gouvernement. Parler d'indépendance devenait alors un

obstacle à la réélection du parti. L'indépendance ne devait pas être un enjeu électoral.

Cette logique électoraliste eut aussi pour effet de marginaliser dans l'esprit des Québécois le projet d'indépendance qui n'était pas valorisé pour lui-même, mais qui était subordonné à la réalisation d'un projet de société. Dès lors, les porte-parole du Parti québécois et les militants passaient plus de temps à débattre d'enjeux économiques, sociaux et linguistiques que de l'enjeu national lui-même. On s'évertuait à régler tous les problèmes de la société avant de faire l'indépendance comme si le fait de ne pas être souverain n'avait pas d'importance ou de conséquence et qu'on pouvait s'en accommoder. Paradoxalement, plus l'action gouvernementale du PQ était efficace dans un cadre provincial, moins il était justifié de faire l'indépendance. Pourquoi sortir du Canada si on pouvait réaliser les aspirations du peuple dans un cadre provincial? Cette stratégie a engendré des incohérences politiques qui ont entravé la prise de conscience indépendantiste.

Certes, le sujet est presque tabou dans le mouvement souverainiste, mais le meilleur exemple de cette dérive est l'adoption de la loi 101 qui a fait la fierté des Québécois et qui a facilité leur promotion sociale, mais qui, avec le temps, a été mise en lambeaux par l'État canadien et ses sbires de la Cour suprême. Plus on a cru qu'on pouvait appliquer dans le cadre provincial une législation linguistique efficace qui devait nous protéger de l'assimilation, plus l'urgence de faire l'indépendance s'est estompée dans l'esprit de nombreux Québécois. Le travail de sape de l'État fédéral n'a pas pour autant galvanisé l'indignation et entraîné une plus forte mobilisation pour l'indépendance. Au contraire. Mais les leaders du mouvement souverainiste ont continué dans la même voie en préconisant une nouvelle loi 101 toujours

dans le cadre étrié d'une politique provinciale au lieu de faire porter le débat sur la seule solution qui soit efficace : l'accession à l'indépendance. Aux dernières élections, on a rejoué la même partition en reportant le projet de pays aux calendes grecques et en faisant accroire qu'une fois élu on apporterait les correctifs nécessaires. Plus on entretient l'espoir qu'on peut faire des réformes au sein du système actuel, plus on délégitime le projet d'être une nation. L'histoire des quarante dernières années montre clairement qu'il est illusoire de vouloir accéder à l'indépendance en proposant de bien gouverner une province. Les passages au pouvoir du Parti québécois n'ont pas rendu les Québécois plus souverainistes. Cette gouvernance provincialiste les a au contraire rendus plus confus et ambivalents quant à leur statut politique.

L'erreur stratégique fondamentale est de s'imaginer que la bonne gouvernance aura un effet de persuasion, que les Québécois se montreront plus ouverts au changement politique si on leur montre qu'on peut gouverner efficacement, comme si on avait encore à faire la preuve qu'on est capable de se prendre en main collectivement. Il faudrait se montrer meilleurs, plus compétents, plus excellents que les autres pour avoir le droit de se diriger nous-mêmes. À cet égard, la dernière billevesée du Parti québécois consiste à proposer de réaliser le déficit zéro et de réduire la dette avant de faire l'indépendance. En jouant à ce jeu, on se laisse piéger par les illusions d'un pouvoir asservi à une volonté extérieure. On oublie aussi que gouverner implique forcément mécontenter des segments de l'électorat parce que les ressources étant rares on ne peut faire plaisir à tout le monde. La leçon qu'il faut tirer de l'histoire des quarante dernières années est que plus on gouverne une province, plus on suscite de l'insatisfaction sans pour autant être capable de faire progresser l'idée d'indépendance dans l'opinion publique.

Il y a une autre facette à cette mystification ou à cette erreur stratégique qui fut encore plus manifeste dans la dernière mouture de la rhétorique péquiste incarnée par le concept de gouvernance souverainiste. Au lieu de faire la bataille de l'indépendance, on propose aux Québécois de rapatrier des pouvoirs à la pièce. Élisons un gouvernement péquiste afin de relancer le processus de réforme du fédéralisme. On a proposé de rapatrier la gestion de l'assurance-emploi, de l'aide au développement international ou encore de rapatrier des pouvoirs fiscaux. Si le Canada dit oui, on renforcera les capacités financières de l'État québécois et on aura réglé la question du déséquilibre fiscal. Si le Canada dit non, on aura démontré l'incapacité de réformer le fédéralisme dans une perspective asymétrique et ainsi les Québécois seront convaincus qu'il n'y a pas d'autres solutions que l'indépendance. On en revient presque à la logique de l'égalité ou l'indépendance de Daniel Johnson ou à celle du couteau sur la gorge inspirée par Léon Dion à Robert Bourassa dans les années quatre-vingt. À ce jeu on pourra tourner en rond encore pendant quarante ans.

Ce raisonnement est fondé sur une méconnaissance des interactions politiques dans un système fédéral. Les partis fédéralistes provinciaux pourront toujours contrer les effets des réactions négatives du Canada en prétendant en cas d'échec qu'un gouvernement d'allure souverainiste n'a pas la crédibilité pour convaincre les Canadiens de faire des concessions. On pourra aussi faire valoir qu'il suffit de changer le parti au pouvoir à Ottawa pour débloquer la situation constitutionnelle comme ce fut le cas en 1984 où un gouvernement souverainiste a appuyé le Parti conservateur.

Le système fédéral a plus de marge de manœuvre pour gérer les impacts de ses décisions négatives, car il peut jouer sur l'éternel espoir du changement et compter sur l'appui de plusieurs partis fédéralistes sur la scène québécoise. Ces

partis annexés lui servent d'écran de fumée. Et comble d'ironie, ces partis fédéralistes provinciaux deviennent l'ennemi principal à combattre pour le Parti québécois qui laisse la proie pour l'ombre en s'acharnant à dénoncer les incuries du PLQ. On en vient presque à oublier qu'il y a un État canadien qui prend les vraies décisions. On n'ose même plus faire la critique du fédéralisme.

Mais le caractère le plus pernicieux de cette stratégie est de laisser faire la pédagogie de l'indépendance par le Canada en s'imaginant qu'on fera naître un pays en réaction aux refus du Canada. On raisonne comme s'il fallait faire l'indépendance en désespoir de cause, comme solution de dernier recours et non pas comme la meilleure solution aux problèmes du Québec. Le rejet par les autres peut soulever l'indignation, mais ce sentiment sera éphémère et insuffisant pour créer une volonté forte de devenir une nation. Il faut sortir de ce paradigme débilisant afin de bâtir une adhésion au projet de nation qui repose sur des raisons positives et créatives.

Nous avons voulu montrer comment depuis les années soixante, le nationalisme et l'indépendantisme ont entretenu des relations complexes allant de la convergence à la contradiction. Le nationaliste croit que la nation québécoise peut trouver son compte dans le cadre du fédéralisme canadien et qu'il faut utiliser le pouvoir provincial pour assurer la survie des caractéristiques culturelles de la nation. L'indépendantiste pense pour sa part que cette stratégie de conservation ne fera que retarder l'inéluctable étiolement de la nation et que la question nationale ne peut se résoudre qu'en sortant du Canada. Autrement dit le nationaliste a intériorisé les effets de l'Acte d'Union et les accepte comme prémisses de son action alors que l'indépendantiste poursuit le combat des Patriotes pour s'émanciper de la tutelle canadienne. □

D'UNE CRISE À L'AUTRE : CONSIDÉRATIONS POLITIQUES SUR LA CRISE FINANCIÈRE

Crise et mise en crise

C'est un lieu commun d'affirmer que toute crise est une occasion propice à la mise en place d'innovations technologiques ou financières, de réformes économiques ou de programmes politiques visant à transformer un « système », qu'il soit politique, économique, judiciaire ou même scolaire. Avec brio, Naomi Klein en a déjà fait la démonstration dans son ouvrage sur la « stratégie de choc » du « capitalisme du désastre », qualifiant ainsi l'opportunisme de crise au cœur de la doctrine néolibérale que Milton Friedman et ses disciples appliquèrent à de nombreuses reprises depuis le milieu des années 1970¹.

À ce jour, malgré les vœux pieux de nombreux acteurs politiques, la sortie de crise financière ne semble point aboutir à un durcissement des mécanismes de contrôle et de surveillance des marchés financiers. Une preuve en est la timidité de la majorité des gouvernements des pays occidentaux

* Sociologue, chargé de cours à l'UQAM

¹ Naomi Klein, *La stratégie de choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Leméac/Actes Sud, 2008.

concernés par la révélation du récent scandale de «l'archipel des paradis fiscaux». Dans le même ordre d'idée, nous pouvons penser à l'augmentation, pendant et après la crise, des différents types de bonus aux cadres, au CEO ou aux courtiers. Enfin, il ne faut pas oublier les maigres amendes imposées aux banques, dont la HSBC, qui ont blanchi des milliards de dollars des cartels de drogue américains.

Ce constat nous amène à penser que, loin de remettre en cause ses bases idéologiques ou d'induire une moralisation du capitalisme, les conséquences de la crise furent plutôt positives pour les organisations qui la créèrent, laissant entrevoir l'émergence d'un capitalisme délesté de toute autre obligation que sa propre pérennité. Et, pour ce faire, d'un pas servile, l'État procède à l'ensemble des sacrifices nécessaires à la reproduction de la logique économique et financière, aussi douloureux soient-ils pour l'ensemble de la population.

L'accent mis sur la dimension financière de cette crise ne doit pas voiler ses aspects politique et démocratique. En amont, c'est en raison de la complaisance des élites politiques, qui, au fil des années, ont érigé les programmes de dérégulation, en Amérique du Nord comme en Europe, que les marchés financiers ont pu poursuivre leur chemin en toute quiétude jusqu'à la crise, et même s'enrichir avec. En aval, l'onde de choc affecte, voire contraint, le mode de reproduction et de régulation politique et institutionnelle de nos sociétés, venant ainsi menacer la souveraineté des peuples. Les solutions pour résoudre cette crise financière, les fameux plans de sauvetage (États-Unis, Europe) et recapitalisations internes (Chypre), loin de rétablir un certain pouvoir perdu des États sur les marchés, aboutissent à une crise de la légitimité politique et à une augmentation des conflits sociaux. L'actuel déficit démocratique qui en résulte fut par ailleurs maladroitement nommé

*asianisation du capitalisme*² ou encore *capitalisme de type asiatique*³, suggérant que la crise est une occasion saisie pour limiter davantage la démocratie, restreindre les libertés individuelles (paradoxalement au nom de ces mêmes libertés), réprimant au passage les mouvements de contestation contre les politiques gouvernementales d'austérité économique. Somme toute, on ne peut pas faire d'omelette sans casser des œufs, soutiennent les apologistes du néolibéralisme⁴.

Selon les dires de ces derniers, la crise serait déjà terminée. Causée par les imperfections d'un capitalisme immature, le comportement déviant de quelques pommes pourries ou en raison des entraves étatiques, elle fut prolongée par la résistance des syndicats. C'est le discours habituel. Mais en réduisant la crise à une momentanée crise hypothécaire, crise du crédit, de liquidité ou de défaut de paiement, ce qui revient au même, cette lecture sous-estime les capacités de celle-ci à bouleverser l'ensemble du système social.

Dénicher les conditions de la présente crise exige de remonter bien avant 2007. Selon différentes perspectives, elle résulterait de la mauvaise gestion politique et économique des répercussions de l'éclatement de la bulle *dot.com* du début des années 2000, ou serait le retour du refoulé de la crise asiatique de 1997. En vérité, elle prend sa source dans les années 1970 lors de la mise en place de la globalisation financière. À ce titre, au vu des nombreuses crises qui ont eu lieu depuis, c'est toute la période s'échelonnant entre la fin de la

2 Barry K. Gills, «The Swinging of the Pendulum : The Global Crisis and Beyond», *Globalizations*, vol.5, no.4, 2008, p. 520.

3 Slavoj Zizek, «Why the Free Market Fundamentalists think 2013 will be the best year ever», *The Guardian*, mercredi 17 février 2013. <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2013/feb/17/free-market-fundamentalists-think-2013-best>

4 Slavoj Zizek, «The West's Crisis is one of Democracy as much as Finance», *The Guardian*, mercredi 16 janvier 2013. <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2013/jan/16/west-crisis-democracy-finance-spirit-dictators>

convertibilité or et de l'accord de Bretton Woods, au début des années 1970, et la présente « crise du crédit », soit les 40 dernières années, qui doit être considérée, à défaut d'une autre expression, comme une « crise économique permanente », avec des moments sporadiques de stabilité. Rappelons rapidement les multiples conditions qui, une fois cristallisées, ont nourri la crise des dernières décennies : la dérégulation des marchés financiers ; la fin de la séparation entre banques commerciales et banques d'investissement ; les innovations financières, telles que nouvelles technologies informatiques, qui augmentent la vitesse d'exécution des transactions ; des retours quasi immédiats sur investissement ; les bonus et autres compensations excessives qui poussèrent les conseils de direction à tout faire, usant de tous les moyens même frauduleux, pour gonfler les rendements à très court terme ; de bas taux d'intérêt, les *subprimes* (prêts à haut risque) et les prêts hypothécaires ; la spéculation en général. Sous cet angle, la crise apparaît comme le moteur de la globalisation financière et l'instabilité sa norme.

Ces conditions font qu'à la différence des crises précédentes, qui ont principalement touché des pays en voie de développement, la crise de 2007-2008, que nous continuons à vivre sous une autre forme, est la première vraie crise de la finance globalisée avec une onde de choc se propulsant du centre (États-Unis, Angleterre, Europe) vers la périphérie. Chemin faisant, elle a pénétré en profondeur dans les multiples strates de la vie sociale – le travail, l'éducation, le marché immobilier, les fonds de pension, etc., au point de se métamorphoser en une crise générale du « métabolisme social », au point qu'elle semble s'imposer, pour certains commentateurs, comme un mode de vie⁵.

5 István Mészáros, *The Structural Crisis of Capital*, New York, Monthly Review Press, 2010 ; Slavoj Žižek, « It's the Political Economy, Stupid ! », Kasama Project, 14 avril 2009. <http://kasamaproject.org/political-economy/1253-85slavoj-zizek-it-s-the-political-economy-stupid>

D'une crise à l'autre

Après la globalisation de la finance suit la financiarisation de la politique. Alors que les États ont créé les conditions structurelles de la globalisation financière, un renversement se produit en vertu duquel ceux-ci se voient en un tour de main envoyés au tapis par ces mêmes organisations financières qui furent sauvées avec des sommes colossales d'argent public. C'est comme si tout d'un coup, les États s'étaient aperçus qu'ils ne contrôlaient plus que de minces franges de leur économie. Le problème est que le ver est dans la pomme: la solution préconisée pour résoudre la crise est un néokeynésianisme néolibéral de reconstruction des marchés, au détriment du soutien aux populations. À la première semaine du mois de mars, un article de *La Presse* nous annonçait que la crise était effacée puisque l'indice Dow Jones venait de franchir un nouveau record dit «absolu». Très cohérent, le même article mentionne que les marchés restent portés par la politique d'injection massive de liquidité par la FED, c'est-à-dire d'argent public⁶. Seulement pour la période comprise entre avril et octobre 2008, c'est plus de 5 trillions de livres sterling⁷ qui furent ainsi dirigées vers l'aide aux banques.

Mais pour sauver les banques, il faut socialiser les pertes, ce qui demande plus d'intervention de l'État, plus de taxation, plus de coupures, plus de subsumption totale de la production à la finance. Prises dans un cul-de-sac, n'ayant aucune idée comment se sortir d'une crise dans laquelle elles sont plongées, les élites politiques ont adopté des politiques d'austérité qui ne font que nourrir l'endettement des États et de leur population. La crise du crédit bancaire

6 Mardi 6 mars 2013. <http://blogues.lapresse.ca/lapresseaffaires/durivage/2013/03/06/la-crise-financiere-est-effacee>

7 Environ 7,699,000,000,000 USD. Gills, loc. cit., p. 514.

s'est alors mutée en une crise des dettes souveraines, de laquelle la finance a su profiter pour imposer les conditions de financement des créances des États tout en s'immisçant dans leur prévision budgétaire, les obligeant finalement à adopter le mode de régulation, de valorisation et d'intégration financier et implantant au cœur de la gestion politique ses caractéristiques idéologiques : compétitivité, croissance, valeur d'échange, rendement à court terme et retour quasi immédiat, risque, et surtout, instabilité. Mais le plus drôle dans cette histoire tient sûrement dans le fait que l'austérité tant promue par le Fonds monétaire international (FMI) est le résultat d'une erreur de calcul. Alors que le FMI justifia l'implantation d'une politique d'austérité des deux côtés de l'Atlantique en révélant en janvier dernier que le taux de croissance moyen était de -0,1 %, ce taux, après une nouvelle étude réalisée par des chercheurs de l'université du Massachusetts, fut réévalué positivement à 2,2 %⁸. Dès lors nous comprenons que si les gouvernements continuent à promouvoir l'austérité, c'est qu'au final, ils en tirent leur épingle du jeu.

En effet, si d'un côté, les États nations ont perdu une importante part de leur capacité à modeler leurs politiques macro-économiques, la crise leur offre, d'un autre côté, l'occasion de remanier les programmes sociaux par le développement de politiques micro-économiques de gestion individuelle des risques de la vie. Répondant ainsi mieux au rythme et aux modalités du capitalisme financier, ainsi qu'à ses normes exceptionnellement exigeantes, ce type de politique économique leur permet aussi de s'engager dans une voie plus autoritaire. L'effet de morcèlement de l'individu en une

8 Anna Villechenon et Maxime Vaudano, « Une erreur dans une étude sur l'austérité dégomme les idées reçues », *Le Monde.fr*, 17 avril 2013. <http://economieamericaine.blog.lemonde.fr/2013/04/17/une-erreur-dans-une-etude-sur-lausterite-degomme-les-idees-recues>

multitude fragmentée de comportements capitalisables le transforme en un individu par projet, un perpétuel investisseur de soi déterminé par son environnement, l'engageant ainsi toujours davantage dans l'auto-exploitation.

C'est ainsi que par une certaine analogie les désastreux ajustements structurels qui avaient auparavant déstabilisé les pays en voie de développement sont dorénavant appliqués au cœur de l'Empire, et ce, avec les conséquences sociales qu'on leur connaît. À cet égard, la Grèce, comme le furent le Chili et d'autres pays à une autre époque, semble être le nouveau champ d'expérimentation. Dimitris Vergetis, rédacteur de la revue grecque *Alytheia*, décrit la Grèce comme un cas paradigmatique. Selon ses dires, la crise de la dette aurait servi de «prétexte, d'amorce et d'instance de légitimation d'un processus de privatisation tous azimuts, orchestré par l'État sous la menace des créanciers⁹», ceux qui ont justement créé la crise. Sous prétexte de redressement économique, c'est la société tout entière qui est soumise aux lois des marchés financiers. Tout en démantelant les dispositifs de protection sociale et en privatisant la prise en charge individuelle des aléas de la vie, on transforme le système sociopolitique tout en restant à la fois dans le cadre du capitalisme financiarisé. Ainsi, le changement de régime de *gouvernementalité* se manifeste dans «une redéfinition restrictive des catégories d'ayant-droit, une redéfinition de la pyramide des âges, une réforme des programmes sociaux, une nouvelle gestion comptable, une redéfinition des fonctions et une réassignations des missions des organismes publics, une réorganisation du marché du travail, restructuration de l'appareil productif et une réforme de l'État¹⁰».

9 Dimitris Vergetis, «Le devenir grec de l'Europe néolibérale. Les nouveaux nom séparateurs du biopouvoir et les populations superflues», *Tlaxcala*, 27 février 2013, <http://www.tlaxcala-int.org/article.asp?reference=9313>.

10 *Ibidem*

Conclusion

La dernière grande crise en date s'inscrit dans une longue période de financiarisation sans cesse élargie du capitalisme accompagnée d'une baisse tendancielle des salaires pour l'immense majorité. L'incapacité politique de cette dernière à retourner cette tendance s'est muée en une attitude pragmatique d'endettement de plus en plus insoutenable, mais encouragée par les acteurs financiers. L'un des avantages, au-delà de l'aspect purement financier de concentration des richesses, est de paralyser politiquement des individus et des gouvernements enchaînés à leurs dettes. D'un côté, on essaie de nous inculquer que les peuples sont responsables d'un système qu'ils ne maîtrisent pas et doivent en assumer les conséquences, aussi douloureuses soient-elles. D'un autre côté, ce n'est pas tant la force intrinsèque du capitalisme avancé qui expliquerait sa persistance que la faiblesse d'une alternative politique. Une partie du problème réside donc dans cette incapacité à dépasser conceptuellement une démocratie phagocytée par l'ambition de la finance. Cependant, il semble pour l'instant impossible de concevoir un mouvement de grand déploiement surtout en raison de l'intégration culturelle des normes néolibérales par une majorité de la population. Les conditions de la crise sont telles qu'une alliance entre les grands syndicats et la rue qui a amorcé le mouvement de résistance ces dernières années, ou encore entre les différents groupes sociaux issus de la classe moyenne, semble inconcevable à court terme. Nonobstant cette condition, si la crise est une opportunité historique à saisir, c'est à nous de prendre les choses en mains et de trouver une alternative à la radicalité financière. □

À quoi sert mon argent ?

PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec	418 647-1527
Montréal	514 598-2122
Lanaudière	450 753-7055

www.placement.coop



Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.

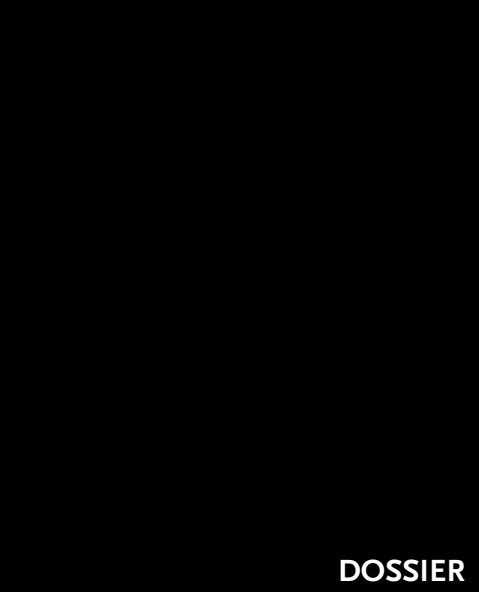


Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

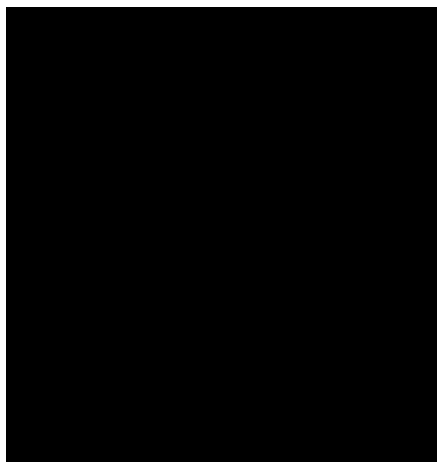
ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com



DOSSIER

**EXPLORATIONS
AUTOUR DU
DESTIN DES
ÉGLISES**



EXPLORATIONS AUTOUR DU DESTIN DES ÉGLISES DU QUÉBEC

A. UN NOUVEAU MODÈLE D'INTERVENTION

Nos églises ferment; le mouvement amorcé au début des années 1995 s'accélère. Des 269 paroisses que comptait en 1995 le diocèse de Québec – le plus ancien des 19 diocèses de la province et le seul qui rende publics certains chiffres¹ –, il en reste aujourd'hui 204 et l'évêque auxiliaire, Mgr Gaétan Proulx, vient d'annoncer que ce nombre sera réduit à 30 d'ici 2020. Le quotidien *Le Soleil* commente la décision sous le titre: «Diocèse de Québec: les paroisses sacrifiées pour survivre²». Combien d'églises resteront ouvertes au culte après cette réingénierie paroissiale? Dans le diocèse de Montréal, notre base de données nous indique

* Luc Noppen est professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain à l'École des sciences de la gestion de cette université, depuis 2001. Ses recherches sur le patrimoine religieux sont subventionnées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et par le Fonds de recherche Société et Culture du Québec (FQRSC) depuis 1974.

1 <http://www.diocesequebec.qc.ca/fabriques/fabriques/fabriques.htm>.

2 Marie-Pier Duplessis. «Diocèse de Québec: les paroisses sacrifiées pour survivre». *Le Soleil*, 28 octobre 2012. En ligne: <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201210/27/01-4587828-diocese-de-quebec-les-paroisses-sacrifiees-pour-survivre.php>.

que sur 172 paroisses catholiques francophones, seulement 70 sont encore actives aujourd'hui. L'observatoire que nous avons mis en place indique que le mouvement connaît une accélération fulgurante depuis l'an 2000. Chaque semaine des églises ferment et chaque mois quelques démolitions s'ajoutent à la liste (ill. 1).

Au Québec, où les lieux de culte sont de propriété privée – ils appartiennent à des paroisses ou à des congrégations religieuses –, la survie des monuments ecclésiaux et conventuels est menacée. Les Églises, en particulier l'Église catholique romaine, ne peuvent plus et ne veulent plus consacrer de ressources au maintien de ce patrimoine. Les bâtiments sont donc fermés, vendus, convertis à d'autres usages ou tout simplement démolis.

1. Statut des églises au Québec selon la base de données de la CRC en patrimoine urbain (Lyne Bernier)

Statut des églises au Québec	Autres régions du Québec	%	Montréal	%	Total 2013
Églises utilisées par le culte (incluant celles vendues à une autre tradition religieuse)	1 782	60,2	412	13,9	2 194
Églises converties	452	15,3	66	2,2	518
Églises à vendre	53	1,8	17	0,6	70
Total églises* (excluant celles qui ont été démolies)	2 287	77,2	495	16,7	2 782
Églises démolies	115	3,9	64	2,2	179
Total	2 402	81,1	559	18,9	2 961

* basilique, cathédrale, église dite oratoire, église dite chapelle, lieu de pèlerinage, mosquée, synagogue, église

Pour bien cadrer le sujet, il convient d'entrée de jeu d'évoquer quelques chiffres et de tenter une comparaison avec le cas de la France (ill. 2). Dans les deux cas, les églises sont fréquentées par environ 4,5 % de la population³ : avec aussi peu de « messalisants⁴ », on est loin de la situation d'« exercice public du culte » qui autrefois valut à l'Église catholique romaine ses privilèges. Au Québec, comme en France, on trouve néanmoins une population qui se dit encore majoritairement « catholique ». Ce sont ces « catholiques culturels » qui prennent pour patrimoine ces églises édifiées en nombre au sein de leur communauté⁵. En revanche, même si les Québécois sont convaincus qu'ils vivent sur une terre d'églises, la province ne compte qu'une église pour 2333 habitants, alors qu'en France, terre catholique millénaire, on en dénombre une pour 650 habitants : la charge patrimoniale est tout autre. Dans les deux cas, un pourcentage relativement équivalent de monuments est protégé par un statut juridique, mais là s'arrêtent les comparaisons : le budget annuel du ministère de la Culture et des communications du Québec ne pourrait pas restaurer une seule des cathédrales de France, et les 324 églises québécoises « protégées » font sourire lorsqu'on évoque les 16 000 églises classées en France⁶.

3 Au Québec le chiffre de 5 % était en 2003 reconnu par l'Église catholique romaine et il n'y a aucune nouvelle donnée depuis. En France, ce chiffre a été avancé par l'Institut français d'opinion publique (IFOP) en 2009 et reconnu par l'Église de France.

4 Personnes déclarant se rendre à la messe tous les dimanches.

5 Ne dit-on pas que le patrimoine est la religion du XXI^e siècle dans l'Occident chrétien ?

6 Voir Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006. Les données relatives au Québec sont issues de la base de données compilée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQAM. Le cas français est bien documenté dans : « Églises de France ». *Documents Épiscopats*, n° 2, 2009 (publié par le Secrétariat général de la Conférence des évêques de France).

2. Tableau comparatif de la situation des églises en France et au Québec
(Luc Noppen)

	France	Québec
«catholiques culturels»	65%	71%
Lieux de culte	100 000	3 000
% per capita	1 / 650 hab.	1 / 2 333 hab.
Messalisants	4.5% (IFOP)	4.5% (estimation)
Monuments classés	16 000	324
% du corpus	16%	11%

DE L'USAGE DES LIEUX DE CULTE, ICI ET AILLEURS

La comparaison Québec-France reste cependant très instructive en matière de régime de propriété des églises. Cette question, en particulier, s'avère cruciale quand on sait qu'il ne peut y avoir de patrimoine sans propriétaire. En France, la *Loi de séparation des Églises et de l'État* de 1905 a confié la propriété des églises paroissiales aux communes. Ces monuments, même très peu fréquentés, jouissent donc d'un propriétaire pérenne, alors qu'au Québec la faible fréquentation des lieux de culte entraîne leur fermeture et leur mise en vente parce que leur propriétaire (la fabrique ou la corporation religieuse) n'a pas l'option de s'adonner à d'autres activités que celles entourant le culte⁷. Au Québec, cela permet toutefois, et sans détour, de convertir les églises à d'autres fins, une fois que celles-ci ont trouvé un nouveau propriétaire; en France, par contre, la Loi dite d'affectation de 1907 destine ces «églises publiques» au culte, et ce, sans frais et de façon perpétuelle, laissant au curé desservant le privilège d'autoriser ou non des

⁷ En vertu de la Loi sur les fabriques (art. 13) et de la Loi sur la fiscalité municipale (art. 204-12)

usages partagés, selon son bon jugement. Le droit canon romain encadre de façon très précise ces usages; on ne permet guère que des usages culturels qui conviennent à cette «laïcité catholique» française (musique religieuse et expositions pieuses, par exemple), activités qui ne font généralement qu'augmenter les dépenses. Dans ce cadre, la conversion des églises françaises requiert une procédure complexe de déconsécration/désaffectation, qui n'est que rarement pratiquée⁸. Mais même si l'usage de l'église revient à la commune après une telle démarche, celle-ci ne peut pour autant céder la propriété à un tiers, du fait du droit de domanialité, couche de complexité supplémentaire. Bref, tout cela fait dire aux maires des communes qu'il leur est plus facile de démolir une église que d'en envisager la conversion vers un autre usage⁹. Il leur est plus aisé d'invoquer le danger pour la sécurité publique d'un monument branlant que de s'engager dans des procédures sans fin pour, en bout de course, augmenter la dépense associée à l'église du village¹⁰.

Au Québec, on dénombre aujourd'hui encore quelque 2194 lieux de culte actifs, mais ils semblent tous menacés de

8 Secrétariat général de la Conférence des évêques de France et Comité national d'art sacré. *Les églises communales. Textes juridiques et guide pratique*. Paris, Éditions du Cerf. 2010; Aurélia de Saint-Exupéry. «Le bâti religieux. La reconversion des églises en milieu rural». Dans Isabelle Rambaud [dir.] *Reconvertir le patrimoine*, Lyon, Éditions Lieux Dits, 2011, p. 110-121 (coll. Cahiers Jean Hubert, n° 4).

9 Lire au sujet de la démolition de trois églises en Maine-et-Loire: <http://www.associations-patrimoine.org/article.php?id=2303&dossier=11>.

10 Tout cela vaut évidemment pour les églises construites avant 1913. La France compte de nombreuses églises qui ont été converties: celles confisquées à la Révolution et qui n'ont pas été réaffectées au culte suite au Concordat et celles qui n'ont pas été revendiquées pour le culte après l'adoption des lois de 1905 et de 1907. Les églises «privées» construites après 1913 par les associations diocésaines sont plus facilement fermées, vendues et converties, les évêques préférant garder le culte dans les bâtiments entretenus par les communes, ce qui est compréhensible!

fermeture, à terme¹¹. Les inventaires que nous avons menés avec l'équipe de la Chaire de recherche en patrimoine urbain de l'UQAM ont répertorié, pour la période 1900-2013, 518 églises qui ont déjà été converties – dont 104 hébergent un usage partagé avec le culte – et 179 cas de démolition¹². Sur l'île de Montréal, nous avons recensé 412 lieux de culte en activité et seulement 66 églises converties; en effet 110 églises, fermées par les Églises historiques, ont été acquises par de nouvelles traditions religieuses et continuent d'être affectées au culte (ill. 1).

En ce qui a trait aux nouveaux usages qui prêtent vie aux églises fermées au culte, la situation montréalaise se révèle très différente de celle qui prévaut dans le reste du Québec¹³. À Montréal, en effet, les lieux de culte fermés par les traditions religieuses historiques sont le plus souvent (dans 62,9 % des cas, 12 % dans le reste du Québec) cédés à de nouvelles traditions (surtout évangélistes), issues de l'immigration (ill. 3). Dans quelques cas, des immigrants catholiques (vietnamiens, philippins, coréens et latino-américains) reprennent des églises abandonnées par les Canadiens français. Ce transfert massif vers de nouvelles

11 En 2003, le Conseil du patrimoine religieux du Québec, organisme privé regroupant les propriétaires d'églises et qui est mandaté par le MCC pour administrer le programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux – s'adressant exclusivement aux églises qui demeurent ouvertes au culte –, a inventorié quelque 2700 «lieux de culte», dont près de 1000 érigés après 1945. À la Chaire de recherche, laboratoire inscrit dans une université laïque, nous nous intéressons au patrimoine; nous appelons donc «églises» (ou chapelles), des bâtiments qui possèdent une figure ecclésiale capable de survivre à la fermeture du culte. Le CPRQ prend pour année de référence 2003, moment de son inventaire. À la Chaire, notre date de référence est 1900, puisque c'est au début du XX^e siècle que le mouvement de conversion des églises s'est amorcé au Québec.

12 Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *La conversion des églises au Québec: un siècle d'expérience(s)*. ARQ-Architecture, 2005, n° 131, mai 2005, p. 5-36.

13 Voir à ce sujet: Lyne Bernier. «La conversion des églises à Montréal. État de la question». *Architecture-Canada. Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, 2011, vol. 36, n° 1, p. 41-64.

3. Catégories de propriétaires des églises ayant un nouvel usage (Lyne Bernier)

Catégorie d'acheteur	Autres régions du Québec	%	Montréal	%	Total 2013	%
Secteur public	119	23,0	7	4,0	126	18,2
Secteur privé	174	33,7	24	13,7	198	28,6
Autres traditions religieuses	64	12,4	110	62,9	174	25,1
OBNL	76	14,7	26	14,9	102	14,7
Propriétaire d'origine	84	16,2	8	4,6	92	13,3
Total	517	100,0	175	100,0	692	100,0
%	74,7		25,3		100,0	

populations pourrait devenir inquiétant. Nos études démontrent en effet que ces groupes n'éprouvent aucun intérêt envers le patrimoine ecclésial. Pour eux, la notion de patrimoine s'incarne plus dans les usages et les savoir-faire que dans les objets et les pierres ; ils ne se sentent pas concernés par ce « culte chrétien de la trace¹⁴ » qui donna naissance au monument historique. Ils font donc de ces églises, désaffectées et acquises à bas prix, un usage strictement fonctionnel, en attendant de construire un nouveau lieu de culte mieux adapté à leurs besoins et auquel ils pourront mieux s'identifier. L'église ancienne qu'ils reprennent constitue à leurs yeux une solution temporaire et, surtout, une manière de se doter d'un actif de valeur en vue du financement d'un projet immobilier qui leur serait propre (ill. 4). Pour la pérennité patrimoniale, on repassera !

¹⁴ L'expression est de Jean-Yves Andrieux. *Patrimoine et histoire*. Paris, Belin, 1997, p. 213.

4. L'ancienne église St. Augustine, reprise par une communauté évangélique, l'église communautaire de la Rive inc. (photo Guillaume St-Jean)



À défaut de populations immigrantes, le reste du Québec convertit plus généralement ses églises vers de nouveaux usages¹⁵. Depuis les années 1990, les usages culturels et communautaires remportent la palme alors qu'auparavant les lieux désaffectés – le plus souvent des petites églises protestantes – étaient convertis en résidence ou en petit commerce. C'est au vu de ces tendances que j'ai démarré, en 2005, le projet de conversion de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare, dans le but d'attirer l'attention sur le potentiel de développement à des fins communautaires et culturelles des sites et des églises de Montréal. Ce projet particulier s'inscrit dans une vue d'ensemble, ce que j'ai qualifié de « Plan églises ».

QUEL PROPRIÉTAIRE POUR QUEL PATRIMOINE ?

J'ai souvent dit et je le répète, la meilleure chose qui puisse advenir d'une église, c'est qu'elle reste ouverte au culte. En effet, tant que les églises sont utilisées comme lieux de culte, leur vocation conforte le caractère sacré des lieux : un tel usage est à la hauteur du poids symbolique du monument dans la communauté. On constate, lorsqu'une église est désaffectée par le culte, vendue et convertie à un nouvel usage, que la pérennité patrimoniale du bâtiment n'est pas nécessairement assurée. En effet, les nouvelles traditions religieuses ne portent pas la même attention au patrimoine bâti, les propriétaires privés ne se sentent pas de mission pour protéger le patrimoine commun et les groupes communautaires ne possèdent habituellement pas les moyens de sauver et de mettre en valeur les attributs ecclésiaux définitoires des monuments (vitraux, clochers, parvis) qu'ils investissent.

¹⁵ Le transfert des églises vers de nouvelles traditions ne représente que 12,4 % des cas hors Montréal, surtout dans la couronne de petites villes et dans le cas d'églises qui ont été construites après 1945.

Si, comme on l'a vu plus haut, l'avenir des églises passe par l'adoption d'un nouveau régime de propriété, la diversité des propriétaires et des nouveaux usages qui ont permis la conversion de plus de 500 églises à ce jour soulève de nombreux problèmes (ill. 5). On est loin, en effet, du souci uniforme qui anciennement, diocèse après diocèse, protégeait et valorisait ce patrimoine. Si les lois et règlements concernant le patrimoine s'appliquent, les cadres de gestion sont multiples et l'attention patrimoniale variée à l'infini. Rien ne permet de dire que ces églises converties seront encore en aussi bon état dans 20 ans qu'elles l'étaient au lendemain de leur désaffectation par le culte. Ainsi, quelques

5. Variété des nouveaux usages (Lyne Bernier)

Catégorie d'usage	Autres régions du Québec	%	Montréal	%	Total 2013	%
Autres traditions religieuses	64	11,8	110	73,3	174	25,1
Commercial (2)	47	8,7	2	1,3	49	7,1
Culturel (3)	114	21,0	4	2,7	118	17,1
Communautaire (1)	151	27,9	15	10,0	166	24,0
Résidentiel (4)	103	19,0	18	12,0	121	17,5
Inconnu	31	5,7	1	0,7	32	4,6
Sans fonction	32	5,9			32	4,6
Total	542	100,0	150	100,0	692	100,0
%	78,3		21,7		100,0	

1) Incluant bureau municipal, centre communautaire, école, plateau sportif, maison de soins palliatifs, etc.

2) Incluant restaurant, café, hôtel des encans, bureaux, marché aux puces, etc.

3) Incluant bibliothèque, centre culturel, théâtre, salle de spectacle, etc.

4) Incluant immeubles en copropriété, logements sociaux, immeuble à logements privé, et résidence individuelles

projets privés de conversion en immeuble d'appartements et en commerce se sont avérés désastreux (ill. 6 et 7) et le transfert aux nouvelles traditions commence à laisser des traces : des églises pauvrement entretenues devront être démolies et leurs sites seront très probablement repris par des promoteurs immobiliers.

Notons que les églises déjà converties ne constituent pas toutes des monuments de forte intensité patrimoniale, du moins si on les considère à l'échelle nationale. Par ailleurs, il faut bien admettre qu'elles sont très souvent bien ancrées dans leur communauté et que c'est leur intérêt sociétal qui explique leur mise en valeur de proximité.

Cette question de la compétence et de la responsabilité patrimoniale des nouveaux propriétaires se posera avec plus d'acuité encore lorsque, bientôt, les monuments les plus précieux (les églises classées ou les « grandes nefs historiques ») deviendront désaffectés par le culte. En fait, la question se pose dès maintenant pour qui veut bien capter les premiers signaux. Ainsi, à la veille de son départ pour Rome, le cardinal Ouellet a signifié à la Ville de Québec que le diocèse de Québec ne pourrait plus longtemps supporter cinq monuments majeurs : la basilique-cathédrale Notre-Dame, l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec (ill. 8), l'église Saint-Sauveur, l'église Saint-Roch et l'église Saint-Charles-de-Limoilou. Si seuls les deux premiers sont classés, les cinq représentent des monuments incontournables de la capitale nationale. Ailleurs, les rumeurs se font persistantes quant à la mise en vente d'églises classées : Sainte-Jeanne-de-Chantal de l'île Perrot (ill. 9) et Notre-Dame-du-Lac¹⁶, par

16 François Beaudreau. « Pour assurer la survie d'un édifice patrimonial. Un citoyen de Saint-François-du-Lac craint que l'église soit fermée d'ici deux ans ». *L'annonneur.ca*, 12 février 2013 (http://www.lannonneur.ca/Pages/2013/Regional_20130212_Parenteau.html).

6. L'ancienne église Saint-Laurent (Saguenay). Un marché aux puces (photo Luc Noppen)



7. L'ancienne église de Boischatel (Côte-de-Beaupré). Une façade conservée devant un immeuble d'appartements (photo Marianne Charland)



8. L'église Saint-Jean-Baptiste, monument national de Québec, monument classé menacé de fermeture (photo Pierre Lahoud)



9. L'église Sainte-Jeanne-de-Chantal (Île Perrot). Monument classé au sort incertain (photo Luc Noppen)



exemple. À Montréal, les Sulpiciens, qui possèdent plusieurs églises majeures, ont déjà cédé à des intérêts privés l'église Saint-Joseph, érigée par Victor Bourgeau en 1861. L'avenir de l'église Notre-Dame de Bonsecours et celui de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes font aussi l'objet de discussions.

Si, dans les paroisses rurales, la reprise de l'église par la municipalité s'avère un phénomène bien engagé, on ne peut s'attendre à ce que les villes de Montréal, Québec, Saguenay et Trois-Rivières, et sans doute quelques autres, se portent acquéreurs des nombreuses églises situées sur leur territoire. Ce type de transfert semble encore moins plausible lorsqu'il s'agit de vénérables monuments historiques, bâtiments classés qui ne représentent aucune valeur d'usage économique. Ces monuments, dont on ne peut dévisser les bancs pour faire place à un nouvel usage, ne peuvent en pratique recevoir que quelques usages «appropriés», c'est à dire indexés aux valeurs symboliques et patrimoniales des lieux: concerts, expositions, etc., de nature à plutôt ajouter aux dépenses qu'à contribuer aux revenus...

Il faut donc, rapidement, inventer un nouveau propriétaire pour les églises historiques qui seront désaffectées. Il en sera question plus loin. Mais, en même temps – et cela a souvent été négligé –, il faut s'assurer que les conversions d'églises à un nouvel usage respectent les attributs patrimoniaux que la collectivité locale souhaite préserver. Enfin, il faut favoriser la reprise de ces monuments par la société civile à des fins communautaires, sociales ou culturelles, pour que ces églises, ancrages identitaires, deviennent les moteurs d'un développement local. Ces trois axes constituent les piliers du «Plan églises» que j'ai imaginé.

Il convient ici de lancer un avertissement concernant la «privatisation/marchandisation» des églises désaffectées.

Légalement, les actifs dont il est question constituent formellement des biens privés appartenant à des diocèses, à des congrégations religieuses ou à des fiducies (selon le modèle anglican et protestant). Mais les lieux de culte sont perçus, dans l'imaginaire collectif québécois, comme des propriétés publiques – la culture chrétienne elle-même enseigne que le « sacré » ne peut être privé ! Or, il n'y a que l'affectation à des usages communautaires ou culturels qui garantisse, lors de la reprise de ces monuments au lendemain de leur désaffectation par les Églises, le maintien du poids symbolique du sacré dans l'opinion publique. Il n'y a que peu de cas de privatisation d'une église, convertie à des fins commerciales ou résidentielles, qui ont été couronnés de succès d'un point de vue économique. Parmi les cas réussis, notons un certain nombre de petites églises protestantes, fermées au lendemain de la fusion (1925) de plusieurs traditions pour former l'Église Unie du Canada (ill. 10). Plusieurs petits monuments sont devenus musées, restaurants, résidences. Plus récemment, la conversion d'églises de petite taille en résidences privées connaît un certain regain d'intérêt¹⁷. Mais les caractéristiques ecclésiales (clocher, grandes fenêtres, volume de la nef) entraînent des coûts de restauration et de maintien qui finissent par décourager les propriétaires. La plupart de ces églises converties reviennent donc régulièrement sur le marché. Et même dans ces cas, la pérennité patrimoniale de ces monuments n'est en rien assurée au lendemain de la fermeture du commerce ou d'une campagne de travaux sur un immeuble de condominiums.

Une légende urbaine largement répandue prétend que « nos églises deviennent des condos ». S'il est vrai que la conversion de l'église Saint-Jean-de-la-Croix, située dans la

17 Lire à ce sujet : Violaine Ballivy, « Ma vie dans une église ». *La Presse*, 13 mai 2013 ; <http://maison.lapresse.ca/architecture/201305/13/01-4650221-ma-vie-dans-une-eglise.php>

10. Le restaurant Le temps des cerises à Danville fête ses 25 ans d'existence dans l'ancienne église Unie de Danville (photo Chantal Lefebvre)



Petite-Italie à Montréal, a fait grand bruit, les mésaventures de l'entreprise et l'hostilité de l'opinion publique envers ce type de nouvel usage – forme extrême de la privatisation d'un lieu public – ont mis un terme à ce mouvement à peine amorcé (ill. 11). Les chiffres sont éloquentes : à Montréal il n'y a que deux églises importantes qui ont été transformées en immeuble résidentiel de copropriété. Seules les églises plus petites (et non catholiques) ont été investies par quelques unités d'habitation vendues en copropriété. Le phénomène est bien plus répandu hors de Montréal : 103 des 121 églises converties à un usage résidentiel (85 %) se trouvent hors de la métropole (ill. 12). Ce sont, dans bien des cas des logements communautaires ou subventionnés, destinés à des clientèles particulières (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, déficients) qui ont tiré profit de la disponibilité d'églises construites dans les années 1950.

11. L'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix, convertie en immeuble d'appartements en 2001 (photo Luc Noppen)



12. Tableau des 121 églises converties à un usage résidentiel (Lyne Bernier)

Usage résidentiel – 121 églises

Usage résidentiel	Autres régions du Québec	%	Montréal	%	Total 2013	%
Immeuble en copropriété	14	13,6	8	44,4	22	18,2
Logement social et communautaire	11	10,7	3	16,7	14	11,6
Immeuble à logements (privé)	9	8,7	2	11,1	11	9,1
Résidence individuelle	69	67,0	5	27,8	74	61,2
Total	103	100,0	18	100,0	121	100,0
%	85,1		14,9		100,0	

Un « Plan églises » ?

Un plan d'action pour conserver et mettre en valeur nos églises doit d'abord établir que les 2782 bâtiments encore debout ne possèdent pas tous la même intensité patrimoniale (mais rappelons que tout monument peut être jugé très important par la population proche). Il importe donc de convenir, d'emblée, qu'on ne sauvera pas toutes les églises, à n'importe quel prix et grâce à des fonds publics.

Certaines églises seront démolies : celles pour lesquelles on ne trouvera pas de nouvelle vocation, ou celles qui sont accablées de défauts importants, ou celles qui se trouvent dans un état de conservation déplorable, ou encore celles que même « l'affection patrimoniale » ne parvient pas à soustraire de l'envie des promoteurs. Nous avons déjà recensé 179 cas de ce type ; c'est dire que la démolition est assez souvent considérée (ill. 1 et 13) comme une solution.

13. Démolition de l'église Notre-Dame-de-Pitié à Québec en 2011 (photo Luc Noppen)



La plupart des églises peuvent cependant être sauvées par une conversion de vocation. Le Québec a déjà acquis une bonne expertise en cette matière avec plus de 500 réalisations (ill. 14) qui toutes portent un enseignement et font pédagogie. Nous vivons dans une société qui dispose des moyens requis pour convertir ces bâtiments à des fins communautaires, sociales ou culturelles, partout à travers le Québec ; il s'agit d'établir un bon projet, réaliste et arrimé aux programmes de subvention existants, et de démontrer un fort appui local. Le salut de nos églises ne prendra pas naissance dans les bureaux du ministère de la Culture et des Communications sur la Grande Allée à Québec !

14. Granby, ancienne église de l'Assomption, convertie en plateau sportif en 2004 (photo Chantal Lefebvre)



Un groupe régional d'intervention

Un « Plan églises » consiste **d'abord**, à l'échelle d'un territoire (une ville, une MRC, un diocèse) à dresser l'inventaire des églises, puis à en établir une évaluation patrimoniale. Il faut ici aller bien au-delà de l'inventaire et de l'évaluation sommaire menée par le Conseil du patrimoine religieux il y a déjà dix ans. Stratégiquement, il importe d'abord de promouvoir la qualité de ces bâtiments, de leurs décors et de leurs sites pour assoir leur notoriété : il faut impérativement produire des connaissances sur ces églises, avant qu'elles ne disparaissent dans l'indifférence. Ceci permettra ultérieurement de les hiérarchiser, de prioriser les interventions, mais aussi de préciser quels sont les attributs patrimoniaux chargés de sens à conserver en cas de conversion. Cet inventaire culturel constitue l'outil de base pour établir un consensus (régional ou municipal) relatif à l'intensité patrimoniale et aux valeurs symboliques du corpus ecclésial ; c'est sur un tel outil que l'on pourra fonder les actions ultérieures : mise en patrimoine, mise en tourisme, etc.

Une **deuxième étape** servira à évaluer le potentiel d'usage des églises recensées, au vu de l'évaluation patrimoniale précédente. Il s'agit d'apprécier les superficies, les volumes, les qualités structurales du bâtiment – un carnet de santé s'impose –, mais aussi d'évaluer sa localisation et l'encadrement réglementaire (zonage, statut de protection) qui le régit. Il convient aussi de mesurer la pression immobilière dans le secteur. L'évaluation de la charge qu'impose le bâtiment (chauffage, assurances, maintien) fait aussi partie de cette étape ; ces informations se trouvent dans les budgets d'exploitation de la paroisse. Si les plans des bâtiments ne sont pas disponibles, il faudra effectuer un relevé architectural, lequel deviendra le document de base pour établir la synthèse du potentiel d'usage.

Le bilan de ces deux premières étapes nous permet de connaître les églises répertoriées ainsi que leur potentiel d'usage ou de conversion, en tenant compte de leur intensité patrimoniale.

La **troisième étape** s'intéressera aux besoins (en édifices ou en espaces) du territoire en question. Il s'agit de dresser un inventaire d'abord à l'échelle de la paroisse, puis en élargissant vers l'ensemble du territoire, en collaborant avec toutes les instances. Le but est d'identifier des usages qui à moyen ou long terme requerront des espaces, en prenant bien soin de distinguer entre les besoins exprimés en mètres carrés (surface) et ceux qui s'expriment en mètres cubes (volume). Il faut aussi prévoir une réingénierie des usages actuels: le CPE pourrait occuper l'ancien centre communautaire, qui lui déménagerait dans l'église; le bâtiment de l'hôtel de ville, qui loge dans une ancienne école, pourrait être occupé par une résidence d'ainés alors que l'hôtel de ville se déplacerait dans l'église, etc. À ce stade-ci, il faut se méfier de la pensée magique. Les églises qui ferment n'accueilleront pas toutes des bibliothèques et les salles de spectacles; ces usages commandent des budgets d'exploitation récurrents très importants. Cette troisième étape contiendra, enfin, une étude de niveau régional, car si certaines églises peuvent répondre à un besoin local, certaines autres pourraient fort bien répondre à un besoin régional.

La **quatrième étape** consiste à évaluer la disponibilité à venir des églises, et à fabriquer une sorte de calendrier. Selon les diocèses, la collaboration sera plus ou moins facile et les réticences des conseils de fabrique paroissiale plus ou moins fortes. En milieu rural, le maintien, dans l'église convertie et pour un certain temps, d'un petit lieu de culte permet généralement d'aplanir les obstacles¹⁸. Un principe

¹⁸ Il est intéressant d'observer qu'au Québec 104 églises converties (sur un total de 518, soit 20 %) accueillent un ou des usages partagés avec le culte.

de base, partout, toujours : être inclusifs, c'est-à-dire prendre en compte les avis des (derniers) paroissiens.

L'étape suivante établira l'adéquation entre les églises vacantes (ou qui deviendront prochainement vacantes) et les besoins recensés en vue d'identifier, dans chaque cas, un usage possible et souhaitable (... et réaliste). Cette étape doit s'accompagner d'une animation du milieu, ce qui permettra d'identifier et de mobiliser des acteurs et des porteurs de dossier. Il est possible d'évaluer le potentiel patrimonial et fonctionnel des églises grâce à une vue d'ensemble du territoire, mais la mise en route d'un projet de conversion en particulier doit impérativement prendre la forme d'une opération d'initiative locale, laquelle ne peut fonctionner que « *bottom up* ».

Enfin, le « Plan églises » doit s'intéresser aux outils de réalisation des projets de conversion. Voici quelques-uns de ces outils. Outre le fait que le « Plan églises » aura été financé en soi, il contiendra une section qui pourvoira aux ressources (un fonds de démarrage) favorisant l'éclosion des projets locaux. Les instigateurs d'un projet local auront besoin de savoir comment les quelque 518 conversions d'églises au Québec se sont déroulées (les bons et les moins bons coups) ; le principal problème que semblent rencontrer les acteurs du milieu lorsqu'ils ébauchent un tel projet concerne l'absence d'informations ; le savoir-faire acquis ailleurs n'est pas aisément disponible. Au niveau local, l'investissement de démarrage servira aussi à embaucher des professionnels (architectes, notaires, ingénieurs) et à réaliser une étude de faisabilité et un plan d'affaires. Dans le même esprit, les bénévoles qui participent à la genèse d'un projet de conversion ont besoin d'aide et d'accompagnement et doivent avoir accès à l'expertise requise. Enfin, il faut souligner que l'encadrement fourni par le « Plan églises » régional confor-

tera les acteurs locaux qui se sentiront alors légitimés dans leurs visées par le consensus que génère cette planification régionale.

Une action pour les nefs historiques

En plus de ces nombreuses églises dont l'intensité patrimoniale variable permet notamment une adaptation des enveloppes et des décors pour répondre aux besoins du nouvel usage, le Québec est jalonné d'un nombre certain de monuments précieux dont on ne peut, en aucun cas, négocier l'intensité patrimoniale à l'aune d'un nouvel usage. Je me plais à dire que ce sont des églises dont on ne peut « dévisser les bancs », pour bien montrer que leur poids symbolique (les valeurs patrimoniales observées et reconnues) impose le plus grand respect. Il s'agit notamment des églises les plus anciennes de la vallée du Saint-Laurent, ou de celles qui marquent l'établissement des fondateurs au Saguenay, ou encore des monuments de grande intensité historique de Québec et de Montréal. Notre corpus d'églises classées ou protégées par un statut juridique compte un peu plus de 300 de ces monuments ; le Québec s'est engagé envers ces édifices, notamment via la Loi sur le patrimoine culturel.

Au moment où plusieurs des bâtiments de cette liste d'excellence sont menacés de fermeture, la société civile doit intervenir, au nom du patrimoine ; voilà une responsabilité collective à laquelle on ne peut se soustraire. Puisque les propriétaires actuels ne sont plus en mesure de supporter seuls ces monuments, il faut au moins les aider, à défaut de prendre le relai. Il y a plusieurs bonnes raisons qui militent en faveur d'un appui, avec des fonds publics, au maintien de ce patrimoine.

D'abord – je persiste et je signe – la meilleure chose qui puisse arriver à nos églises c'est qu'elles demeurent des lieux de culte. Il faut donc en arriver à une entente avec les propriétaires de ces églises précieuses (les diocèses et les hiérarchies religieuses) pour qu'ils acceptent de les garder ouvertes au culte. En échange de quoi les autorités publiques s'engageraient à appuyer, au-delà des programmes ponctuels de restauration, le maintien de ces églises, en participant aux frais d'entretien et de maintien (dont le chauffage, les assurances, la conciergerie, les accès).

Au nom de l'idéal laïc, qui prône une stricte séparation entre l'État et les églises, certains s'opposent à ce qui pourrait être perçu comme une aide gouvernementale directe «au maintien du culte». Je répondrai simplement par un argument. L'état investit déjà beaucoup – près de 300 millions \$ depuis vingt ans – pour conserver et restaurer les églises les plus importantes. Or, si celles-ci sont désaffectées par le culte, leur prise en charge entière engagera des budgets encore plus considérables. De plus, dépouillés du cérémonial du culte et sans valeur d'usage économique du fait de leur intensité patrimoniale, ces monuments deviendraient en quelque sorte amnésiques et non signifiants. Plus rien ne permettrait de les comprendre, de saisir leur portée sémantique à titre de témoins physiques de l'ancrage du fait religieux dans la culture québécoise depuis des siècles. Il faudrait y forcer l'interprétation jusqu'à proposer des simulacres de services religieux pour les rendre intelligibles à un public de plus en plus étranger au fait religieux traditionnel?!

À l'opposé, le maintien du culte, même limité, dans les églises les plus précieuses ferait office d'interprétation vivante du patrimoine immatériel que constituent les usages et les pratiques des rites religieux autour desquels ces églises ont été façonnées depuis longtemps. Un peu partout dans le

monde d'autres sociétés « pratiquent » encore des défilés et des processions séculaires, des cérémonies traditionnelles, etc. ; elles font revivre des usages et des savoir-faire anciens, en les proclamant définitoires de leur identité – ce que promeut et consacre l'UNESCO à titre de patrimoine culturel immatériel. Ici au Québec, pourquoi ne prendrions-nous pas des mesures pour mettre en place, de manière durable, un authentique programme d'interprétation vivante de notre patrimoine religieux, un programme qui mobiliserait tant les objets et les lieux que les savoirs et les savoir-faire ?

La cathédrale Notre-Dame à Paris, visitée par des millions de touristes chaque année¹⁹, nous servira d'exemple. La réputation et la qualité réelle de sa visite tiennent pour beaucoup au fait qu'il s'agit d'un monument vivant, émouvant, avec des célébrations, de la musique, des éclairages, des odeurs, toutes choses qui inspirent le respect au visiteur et qui, surtout, contribuent à affirmer le caractère sacré des lieux. Chez nous, les fonds publics qui seraient dédiés au maintien d'une église historique prendraient la forme d'une subvention de la société civile à la conservation d'un patrimoine ecclésial historique, d'intérêt public et sociétal. Qui plus est, ces fonds permettraient aussi de faire vivre un important patrimoine immatériel : les pratiques religieuses. Ce patrimoine immatériel tient lieu de clef indispensable à l'interprétation et à la compréhension du patrimoine bâti et mobilier, qui lui, constitue le cadre de cette recreation perpétuelle des usages, faits et gestes. Voilà la clef du succès de Notre-Dame de Paris.

À contrario, prenons l'exemple de l'église de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans (ill. 15). Cette petite église – la plus ancienne qui ait été conservée au Québec – a été abandonnée par la paroisse en 1958. Pour la protéger, le gouvernement du Québec l'a d'abord classée, puis acquise... puis abandonnée !

¹⁹ Plus de 13 millions de visiteurs, en fait, selon l'Office de tourisme de Paris.

15. L'ancienne église Saint-Pierre, Île d'Orléans, désaffectée depuis 1958
(photo Luc Noppen)



Depuis, elle survit, sans usage précis. Voilà une illustration flagrante du problème qui nous attend : que faire des églises protégées si elles sont fermées au culte ? Personne ne souhaite hériter d'une centaine d'églises dans cet état, dans vingt ans.

Le projet que je soumets aux autorités civiles et religieuses consiste à signer un concordat. La société civile doit au préalable s'entendre sur une liste des églises historiques les plus précieuses²⁰. Il s'agit d'une sélection à laquelle doivent souscrire les acteurs du patrimoine, les gestionnaires publics concernés et les élus ; elle indique clairement ce que nous voulons collectivement conserver et mettre en valeur, sans compromis, dans le champ du patrimoine ecclésial. On ne peut collectivement gérer ce défi de société si chaque lundi matin une nouvelle priorité patrimoniale se manifeste. Voilà

²⁰ Il faut que ces monuments soient classés ou jouissent d'une forme protection juridique ou réglementaire. Une municipalité peut subventionner le maintien d'un patrimoine, mais pas le maintien d'un culte religieux.

pourquoi il nous faut un plan et un concordat. Dans cette liste des églises à forte charge patrimoniale, les autorités religieuses seront invitées à identifier les lieux de culte qu'elles s'engagent à maintenir actifs. L'entente comprendra plusieurs modalités et on pourrait imaginer de réviser la liste tous les 20 ans, afin de tenir compte des nouvelles sensibilités patrimoniales qui émergent à chaque génération.

À titre d'exemple et pour faire avancer la discussion, j'ai commencé une telle liste et estimé sommairement la hauteur des budgets nécessaires pour couvrir les églises historiques les plus précieuses de l'île de Montréal. Précisons que je n'ai pas inventé cette liste: elle rassemble tout simplement les évaluations, reconnaissances et statuts juridiques déjà obtenus par un certain nombre de monuments. Elle pourrait être discutée, réaménagée ou reformulée, en tenant compte de l'intensité patrimoniale relative des églises par exemple.

Cette liste comprend 27 églises qui sont déjà largement reconnues par toutes les instances qui s'affairent autour du patrimoine religieux (ill. 16). Pour les besoins d'une aide publique, posons l'hypothèse que les autorités religieuses voudront soustraire quelques monuments (les cathédrales, par exemple); de plus, certains édifices sur la liste ont déjà été convertis. Il reste donc 20 églises (numérotées) que j'ai ordonnées en trois catégories, selon leur importance patrimoniale (catégories 1, 2 et 3), tout en convenant que cette sélection personnelle méritera d'être bonifiée.

Dans un deuxième temps, j'ai estimé ce qu'il en coûterait pour aider au maintien de ces lieux de culte actifs dans les églises les plus précieuses de Montréal (ill. 17). Les données disponibles indiquent que si le budget annuel moyen d'une paroisse est d'environ 300 000 \$, la moitié est normalement

16. Première ébauche d'une liste des églises historiques les plus précieuses de Montréal (Luc Noppen)

		Nom de l'édifice	Statut juridique	CPRQ
1.		Temple maçonnique	classé	A
1.	1.	Basilique Notre-Dame	arrondissement	A
1.	2.	Basilique Saint Patrick	classé	A
1.		Oratoire Saint-Joseph	arrondissement	A
1.		Cathédrale Christ Church	classé	A
1.	3.	Église Saint-Pierre-Apôtre	classé	A
1.	4.	Église du Sault-au-Récollet	classé	A
1.	5.	Église Saint James United	classé	A
1.	6.	Chapelle Notre-Dame-de-Bon-seours	classé	A
1.	7.	Église Sainte-Geneviève	classé	A
1.		Erskine and American		A
1.		La Citadelle/Armée du Salut		A
1.	8.	Saint George's		A
1.		Marie-Reine-du-Monde		A
2.	9.	Église de Saint-Joseph		B
2.	10.	Mission catholique chinoise	citée	C
2.	11.	Église du Gesù	classé	B
2.	12.	Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes	classé	B
2.	13.	Saint Andrew's	aire	B
2.	14.	Sainte-Cunégonde		B
2.	15.	Saint John the Evangelist		B
2.	16.	Saint James the Apostle		B
3.	17.	Trinity Anglican Memorial		B
3.		Saint Andrew and Saint Paul		A
3.	18.	Saint-Joachim (Pointe-Claire)		B
3.	19.	Église Saint-Jean-Baptiste	site	B
3.	20.	Saint Michael and Saint Anthony		B

17. Esquisse d'un programme de soutien au maintien du patrimoine ecclésial (Luc Noppen)

20 églises historique de Montréal – scénario d'entente sur 5 ans

Scénario de financement – églises patrimoniales	Subventions annuelles par église	Charges du propriétaire par église	Coût patrimoine d'une église urbaine	Charges du propriétaire 20 églises	Total subventions pour entente 20 églises
1 ^{ère} année/ Subvention de 20%	30 000\$	120 000\$	150 000\$	2 400 000\$	600 000\$
2 ^e année/ Subvention de 20%	30 000\$	120 000\$	150 000\$	2 400 000\$	600 000\$
3 ^e année/ Subvention de 30%	45 000\$	105 000\$	150 000\$	2 100 000\$	900 000\$
4 ^e année/ Subvention de 40%	60 000\$	90 000\$	150 000\$	1 800 000\$	1 200 000\$
5 ^e année/ Subvention de 50%*	75 000\$	75 000\$	150 000\$	1 500 000\$	1 500 000\$
À terme – total	240 000\$	510 000\$	750 000\$	10 200 000\$	4 800 000\$

consacrée au maintien du patrimoine, soit 150 000 \$/an²¹. C'est donc sur cette charge patrimoniale de 150 000 \$ qu'il y aurait lieu d'appliquer une subvention, dont le pourcentage pourrait varier. Dans mon exemple, le soutien ne varie qu'en

21 Ces sommes devront être validées par une analyse des budgets de fonctionnement des paroisses dans lesquelles se trouvent les églises sélectionnées.

commençant lentement pour progressivement atteindre 50 pour cent (c'est-à-dire 75 000 \$). Mais on pourrait imaginer que les subventions varient aussi en fonction de l'urgence commandée par la situation financière précaire d'une paroisse, ou en fonction de la durée de l'entente concordataire. En prenant pour acquis que la situation est déjà grave et que le temps presse, ce scénario totalise des subventions de 4,8 millions \$ sur 5 ans pour aider à garder ouvertes au culte les 20 églises les plus précieuses de Montréal. Une analyse plus fine et plus exhaustive de la situation permettrait sans doute de planifier sur une période plus longue (les 20 ans du concordat?). Il faudra aussi considérer que la situation varie grandement d'une paroisse à l'autre, et que certaines paroisses n'auront pas nécessairement besoin de continuer d'être soutenues au niveau de 50 % d'aide à la fin des cinq ans. Bref, une étude détaillée des budgets et des besoins s'impose afin de planifier correctement.

Notre simulation permet d'observer que, pendant la période d'implantation du programme (5 ans), les charges patrimoniales des 20 propriétaires actuels à Montréal totalisent quand même 10,2 millions \$, et ce, non pour défrayer les coûts directs du culte, mais bien pour assurer la pérennité d'un patrimoine collectif. N'oublions pas que ces mêmes propriétaires continuent d'assumer, aussi, l'autre moitié (150 000 \$/an/église) des frais pour ce qu'on pourrait appeler l'interprétation des lieux. En perpétuant les services religieux, les paroisses financent du coup des activités qui assurent la survie de ce patrimoine immatériel, sans cesse recréé.

Les fonds publics nécessaires – des fonds d'appariement ou de partenariat – devront provenir de la collectivité. Les principaux interpellés seront la municipalité impliquée (qui gère aussi le paysage construit) et le ministère de la Culture et des Communications, qui a attribué ou attribuera le sta-

tut de protection juridique. Logiquement, ces subventions devraient être inscrites dans le programme des Ententes sur le développement culturel, conclues entre le MCC et les municipalités. Il s'agit bien sûr de dépenses nouvelles, mais qui sont inévitables. Mieux vaut s'engager dans cette voie petit à petit, de manière progressive et planifiée, pour assurer la pérennité de ce patrimoine précieux, plutôt que de devoir y faire face dans l'urgence et dans le désordre²².

Il faut aussi prévoir qu'arrivera peut-être un temps où, malgré cette aide de partenariat, une paroisse ou un diocèse décident un jour de ne plus conserver un lieu de culte et cherchent donc à en céder la propriété. C'est à ce moment qu'un nouveau propriétaire devra intervenir. Pour parer au plus pressant en même temps que prévoir à plus long terme, les églises couvertes par l'entente concordataire devraient être dotées d'un plan de conservation et jouir déjà d'un statut de protection juridique; ces précautions protégeront l'investissement public déjà consenti dans le programme de subventions.

L'objectif premier de ce scénario d'intervention est d'assurer la pérennité de grandes églises historiques en les affectant à l'usage qui leur convient le mieux: le culte. L'octroi d'une aide publique est de nature à influencer favorablement la décision des autorités religieuses quant aux églises qui resteront ouvertes au culte. Le programme permet aussi d'articuler un engagement progressif de la société civile; une première entente concordataire pourrait, par exemple, couvrir une période de 20 ans.

22 Il faudra aussi négocier avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT); celui-ci vient de signifier à la municipalité de Venise-en-Québec que l'achat d'une église et le maintien de sa fonction religieuse entrent en contradiction avec le principe de la neutralité qui doit être appliqué par les pouvoirs publics (<http://blogs.radio-canada.ca/rive-sud/2013/05/18/achat-eglises-villes>).

Il conviendra d'identifier avec soin le territoire d'application. La situation varie grandement selon les différentes régions et diocèses du Québec; elle revêt aussi un caractère plus urgent dans les villes qu'en milieu rural. Chose certaine, il faudra convenir d'un modèle souple, capable de s'adapter selon les villes, les régions et les circonstances. On sait d'avance qu'il y aura des villes ou des paroisses où la transition sera difficile, alors qu'ailleurs d'autres bougeront très rapidement.

Inventer un nouveau propriétaire

Dans les municipalités rurales, c'est souvent la municipalité qui aide la paroisse et qui finit par acquérir l'église²³. Rien de tel ne se passera dans les moyennes et grandes villes; il y a trop d'églises en cause et les municipalités ont pris l'habitude, dans le domaine communautaire et culturel, de laisser les actions de sauvetage à des associations locales. D'où le fait que de plus en plus d'OBNL s'organisent pour protéger et reprendre les églises paroissiales. Mais, si ces groupes associatifs peuvent s'appuyer sur des programmes publics pour acquérir ou louer des locaux, et ainsi s'installer dans une église par exemple, aucun des organismes subventionnaires actuels n'alloue de subventions pour couvrir les frais reliés au maintien du patrimoine. Le ministère de la Culture et des Communications n'octroie pas d'aide à un Centre de la petite enfance pour restaurer le clocher de l'église dans laquelle celui-ci s'est installé! Il faut donc inventer un nouveau propriétaire de ce patrimoine collectif, de ces attributs patrimoniaux, une sorte de fiduciaire du patrimoine qui verrait au maintien des qualités patrimoniales des bâtiments utilisés à des fins communautaires et/ou culturelles après conversion.

23 Nos études tendent à conclure que la majorité des ententes conclues à cette fin ne sont pas conformes au Code civil et pourraient être invalidées par une contestation citoyenne.

Par ailleurs, aucune municipalité (même rurale), aucun OBNL et surtout aucun promoteur privé ne veulent acquérir une église historique précieuse et classée. La protection juridique contrôle l'aliénation de ces biens, mais aussi toutes les transformations éventuelles. Si ces églises précieuses ferment ou s'il faut en soutenir la conservation à long terme, il faut identifier un nouveau propriétaire. Celui-ci pourrait acquérir ces monuments précieux au moment de leur désaffectation, mais surtout il pourrait, avant qu'une crise éclate, jouer un rôle de fiduciaire du patrimoine, en représentant les autorités civiles auprès des propriétaires.

Un autre volet de notre « Plan églises » consiste donc à susciter la création d'organismes qui se constitueraient, en tant que fiduciaires, à titre de propriétaires du patrimoine religieux bâti de grande valeur. À titre d'exemple, pour la région de Montréal nous proposons d'établir la *Société des cent clochers de Montréal* pour appuyer (et, le cas échéant, prendre en charge), la pérennité du patrimoine religieux bâti excédentaire, qu'il s'agisse de sites, de monuments ou de parties de monuments. Cette société agirait comme fiduciaire de biens, au nom de la collectivité. Elle pourrait s'appuyer sur un financement public parce qu'elle gère un patrimoine collectif affecté à des usages d'intérêt public ; elle trouvera aussi dans la société civile des appuis auprès d'un mécénat qui reconnaît la valeur sociétale de sa mission.

La Société des cent clochers de Montréal s'engagera dans la conservation et la mise en valeur des églises les plus précieuses en conservant leur affectation au culte ; elle se consacrera aussi à la pérennisation des attributs patrimoniaux essentiels d'églises converties à d'autres fins, en acquérant des parcelles d'églises, sous forme de « lots patrimoniaux ». Ces lots regroupent des éléments qui ne peuvent pas être pris en charge par les budgets des organismes culturels et

communautaires qui veulent faire revivre ce patrimoine. L'étude du cas de la conversion de l'église Sainte-Brigide de Montréal permet d'entrevoir ce que pourrait être le rôle d'un tel organisme fiduciaire en regard d'un lot patrimonial.

Globalement, pour un territoire précis, une fiducie comme la *Société des cent clochers de Montréal* aurait comme mandat :

- de mettre en œuvre un « Plan églises » (inventaires et études de potentiel et d'adéquation) pour Montréal, en appuyant les acteurs locaux dans l'articulation de projets de développement ;
- de s'engager dans un plan de conservation à long terme des nefs historiques ;
- de s'établir comme fiduciaires des attributs patrimoniaux qui caractérisent les églises converties à des usages communautaires, sociaux ou culturels.

Nous avons songé à proposer qu'une seule fiducie soit créée pour couvrir l'ensemble du territoire québécois ; mais une telle entreprise nous semble faire face à des défis inutiles et, en conséquence, être vouée à l'échec dès la conception. Les diocèses font déjà preuve de visions très différentes quant à l'avenir des églises ; les municipalités et les MRC aussi. Et nous savons tous que les besoins sociocommunautaires et culturels varient largement d'une région à l'autre. Il nous semble préférable de stimuler la création d'organismes fiduciaires là où les acteurs sont prêts à collaborer (quitte à les fédérer ensuite pour constituer un lobby national). Par exemple à Québec, la *Corporation du patrimoine et du tourisme religieux*, organisme déjà très actif pourrait se constituer en fiducie et reprendre au nom de la collectivité les églises historiques précieuses que le diocèse dit ne plus pouvoir conserver. La réduction des charges encourage-

rait le diocèse à y maintenir le culte, ce qui conforterait la Corporation dans son mandat de mise en tourisme et d'interprétation.

Un appel à la mobilisation

Il est temps de faire savoir aux autorités publiques et religieuses que les Québécois ont à cœur leur patrimoine religieux et qu'ils sont prêts à s'investir en nombre dans cette cause. Pour bien démontrer cette volonté, chaque église du Québec a besoin d'un projet et de porteurs de ce projet. J'aime croire que lorsque chaque élu aura reçu un ou plusieurs dossiers de développement et de conservation d'églises et qu'il devra prendre position, nous serons mûrs pour une corvée nationale. Il n'y a que l'action de proximité, éventuellement fédérée à l'échelle nationale, qui peut sauver nos églises. Un tel engagement local démontrera aux autorités le sens de la volonté citoyenne et la pertinence d'allocations budgétaires en appui à cette volonté : perpétuer l'utilisation des églises comme lieux communautaires et ancrages identitaires.

B. LA REQUALIFICATION DU SITE ET DE L'ÉGLISE DE L'ANCIENNE PAROISSE SAINTE-BRIGIDE-DE-KILDARE À MONTRÉAL

Le texte qui suit présente un cas de conversion, celui de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare, mis de l'avant dans le but d'explorer le potentiel de développement des sites et des églises abandonnés par le culte à des fins communautaires ou culturelles ; il nous a servi de projet pilote dans la région montréalaise.

Sainte-Brigide-de-Kildare est une paroisse du centre-ville est de Montréal. C'est à l'automne 2005 que le Conseil de fabrique a invité des professeurs de l'UQAM (Luc Noppen)

et de l'Université de Montréal (Pierre Boyer-Mercier) à explorer des pistes de conversion de l'église : la paroisse ne comptait guère plus d'une vingtaine de paroissiens, pour la plupart âgés, et sa situation financière était plus que précaire. Mais, alors que la collaboration avec l'Université de Montréal s'est limitée à un atelier de conception architecturale ayant produit de belles utopies, j'ai engagé une action dans une voie plus structurante. Ainsi, le 18 janvier 2006, j'ai déposé devant une assemblée de paroissiens un document exploratoire : *Projet de mise en valeur de l'église Sainte-Brigide*²⁴. Il s'agissait d'une vision de l'avenir de l'église Sainte-Brigide dont l'idée maîtresse préconisait la poursuite de l'œuvre de la paroisse dans son milieu – le quartier le plus défavorisé de Montréal –, en « traduisant » cette mission en termes actualisés, c'est-à-dire en mettant de côté le discours prosélytique qui encadre la mission d'évangélisation de l'Église. Le site et l'église demeureraient au service de la population locale, comme conteneurs de services communautaires. D'entrée de jeu, et pour faire image, l'utilisation du site pour un développement communautaire et résidentiel (logement abordable), par l'intermédiaire d'un organisme sans but lucratif, était proposée²⁵. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de moyens ont été mobilisés, par étapes, entre 2005 et 2009 :

24 Ce document exploratoire est disponible en annexe D du mémoire de maîtrise de Samir Admo. *Projet de requalification de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare : analyse de la démarche*. Mémoire de maîtrise en études urbaines, Montréal, UQAM, 2010. En ligne : <http://www.archipel.uqam.ca/4125/>.

25 Dès le début, l'action du CCSB a été appuyée par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance, agence gouvernementale qui couvre l'est du centre-ville de Montréal, et qui y a délégué un organisateur communautaire, François Soucisse. L'engagement de ce dernier dans le projet a été constant ; coureur de fond et habile négociateur, il a contribué de façon significative au succès de l'entreprise, notamment du fait de sa crédibilité dans le milieu communautaire. François Soucisse et moi-même sommes en fait les deux « survivants » de l'équipe initiale, la composition du bureau de direction ayant été modifiée à quelques reprises.

1. réunir des partenaires (paroisse, milieu communautaire, acteurs sociaux, etc.);
2. créer un organisme à but non lucratif (OBNL), le Centre communautaire SainteBrigide (CCSB);
3. rechercher et obtenir des fonds pour:
 - développer un projet architectural,
 - faire une étude de faisabilité;
4. obtenir le financement du projet:
 - programmes dédiés au communautaire,
 - programmes dédiés à l'habitation,
 - programmes dédiés au patrimoine,
 - fonds générés par le projet (loyers et contributions des partenaires occupants);
5. acquérir le site et développer le projet.

L'évaluation des potentiels

Pour bien comprendre le projet du CCSB, il faut connaître le patrimoine dont il s'agit. Le site de l'église Sainte-Brigide occupe une position enviable dans le centre-ville est de Montréal, sur le boulevard René-Lévesque, en face du site de Radio-Canada (**ill. 18**). Sur un terrain de quelque 4200 m² se dresse une église prolongée par une vaste sacristie, un presbytère palatial, un pavillon de liaison logeant le baptistère; le site comporte aussi une large plage vacante, occupée par un stationnement de surface (25 % de la superficie totale).

18. Le site paroissial de Sainte-Brigide-de-Kildare (photo Vincent Lafrance, 2005)



Le CCSB a reçu ses lettres patentes le 23 mars 2006; le groupe nouvellement constitué, dont je faisais partie²⁶, a commandé une première étude d'adéquation en 2007 dans le but d'évaluer le potentiel d'accueil du site et des bâtiments et parallèlement d'évaluer les besoins d'espaces des groupes communautaires et culturels locaux. Ceux-ci se trouvaient tous dans une situation difficile: la hausse des valeurs foncières (et donc des loyers) menaçait leur survie dans le quartier où résidait leur clientèle formée des plus démunis de la société. La synthèse de ces travaux confiés à deux firmes de consultants (œuvrant en économie sociale) a permis à notre groupe de présenter en février 2008 une première Étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre communautaire et

26 Le premier Bureau de direction était composé de: Gabriel Bouchard, président (Carrefour Marguerite-Bourgeois), Jean-Pierre Bonhomme, vice-président (marguillier de la paroisse Sainte-Brigide), Marc Alarie, trésorier (Les Chemins du Soleil) et Luc Noppen, secrétaire (membre externe, UQAM). La composition de ce premier Bureau a évolué au fil des ans; de la première équipe il ne reste que Luc Noppen.

de l'habitation communautaire, nous confortant dans l'idée d'allouer 5000 mètres carrés à des organismes communautaires et autant à des logements abordables. Parallèlement à cette analyse des besoins confrontée au potentiel d'offre d'espaces, j'ai réalisé à l'UQAM une étude historique suivie d'une évaluation patrimoniale du site et de ses constructions²⁷. Ce type d'étude est d'ailleurs requis par les services municipaux lorsqu'un projet de développement prend appui sur un site ou un bâtiment d'intérêt patrimonial.

Mon étude établissait la valeur de l'église et des autres bâtiments du site en les analysant, mais aussi en les comparant aux monuments similaires de Montréal, surtout aux églises et aux sites des églises du centre-ville. L'église Sainte-Brigide a été construite en 1878. Pour Montréal c'est un monument vénérable; elle s'y classe au 20^e rang par sa valeur d'âge. Sa valeur d'art est aussi appréciable: l'église est de style néo roman et c'est la première à avoir adopté ce style «à la française» qu'imposa M^{gr} Édouard-Charles Fabre, évêque de Montréal, pour souligner la filiation avec la très catholique mère patrie. Son clocher, fière réplique de ceux de l'église Saint-Ambroise de Paris, confirme ce parti pris à la française du renouveau architectural de l'Église de Montréal, jusque-là entichée des modèles baroques romains, symboles de l'ultramontanisme primaire et virulent de l'évêque M^{gr} Ignace Bourget. C'est à dessein que son successeur, M^{gr} Fabre, a choisi un jeune architecte prêt à l'innovation: Louis-Gustave Martin. Celui-ci, décédé aussitôt après la construction de l'église, avait aussi amorcé une carrière politique comme député provincial. De tous côtés, Sainte-Brigide offrait donc, à l'époque, l'image d'un renouveau. Encore aujourd'hui, dans le paysage du centre-ville, son clocher est réputé le plus beau de Montréal (ill. 19).

27 Luc Noppen. *Sainte-Brigide-de-Kildare (Montréal). Étude historique, analyse architecturale et évaluation patrimoniale*. Montréal, UQAM – Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, novembre 2008.

19. Le clocher de l'église (photo Vincent Lafrance, 2005)



Une «déconstruction partielle»

Avec l'école de quartier à sa gauche et le presbytère à sa droite, la façade et le clocher de l'église forment un ensemble institutionnel remarquable (ill. 20). L'étude patrimoniale a relevé que l'architecture intérieure de l'église, très remaniée lors d'une campagne de travaux menée en 1928, n'avait pas le même intérêt (ill. 21). J'ai donc proposé de conserver et de mettre en valeur le «front institutionnel» de Sainte-Brigide, et suggéré que le volume de la nef pourrait accepter des modifications, voire une «déconstruction partielle». Effectivement, à l'amorce du projet, il était encore impossible pour le CCSB de connaître le nombre de mètres cubes de la nef qui trouveraient preneurs dans le milieu communautaire; par précaution, nous avons convenu que «l'intensité patrimoniale» de la nef pourrait être négociée au vu des possibles projets de développement²⁸. Cette attitude souple a en quelque sorte sauvé l'église, puisque le CCSB a pu accueillir des partenaires l'un après l'autre, sans préjuger qu'il faille à tout prix occuper l'ensemble de l'espace avant d'esquisser un projet; l'espace apparaissait modulable et il est demeuré tel jusqu'à tout récemment, quand la demande d'espaces a finalement dépassé l'offre de mètres cubes. C'est en quelque sorte en admettant dès le départ que nous ne serions pas en mesure de sauver toute l'église, en réduisant le niveau d'attentes donc, que nous avons réussi à maintenir l'ensemble du volume.

28 Il y a dans l'opinion publique une tolérance plus grande envers des projets lorsque ceux-ci présentent une vocation communautaire. Les résidents du quartier, concernés au premier chef par le destin de «leur» patrimoine, acceptent d'en négocier l'intensité patrimoniale dès lors que le projet permet une réelle appropriation sociale du site et des immeubles. Les élus montréalais, qui siègent aux comités et conseils qui approuvent les projets, sont conscients de cette ouverture du public aux projets communautaires ou sociaux; ceux-là ne sont généralement pas contestés et les approbations réglementaires s'obtiennent sans débats déchirants. Le rôle des experts se limite alors à celui de conseil auprès des élus et de l'opinion publique. La patrimonialisation est le fait de la proximité et elle procède de bas en haut; au Québec, l'institution patrimoniale étatique semble dépassée, caduque.

20. Le front institutionnel, carte postale de 1910 (photo Bibliothèque et Archives nationales du Québec)



21. La nef après la fermeture de l'église (photo Guillaume St-Jean, 2009)



C'est dans cet esprit que le premier concept de mise en valeur du site de Sainte-Brigide déposé en février 2008 proposait, pour optimiser la création de nouveaux mètres carrés, la déconstruction partielle de la nef pour y insérer un bâtiment neuf, ainsi que l'érection d'un nouveau pavillon sur le terrain de stationnement (ill. 22). Après d'âpres discussions dans la paroisse, avec les autorités municipales et lors de séances de consultations publiques, le bureau de direction du CCSB a décidé de mettre en phases le projet pour en faciliter le financement et la réalisation. Il fut ainsi décidé de réaliser, en phase I, la construction d'un nouveau pavillon – appelé pavillon Louis-Gustave-Martin pour commémorer la figure de l'architecte de l'église – et la restauration de l'imposant presbytère. L'aménagement du volume de l'église et des espaces de la sacristie attenante à l'arrière a été reporté à la phase II.

22. Maquette de l'avant-projet (Beaupré Michaud, architectes, 2009)



La phase I

Pour la phase I, nous avons réuni quatre partenaires. Dans le pavillon Louis-Gustave-Martin, nous avons regroupé au rez-de-chaussée deux groupes communautaires dédiés aux itinérants (hommes et femmes): le Pas de la rue et le Groupe Itinérance-Travail. Au-dessus, sur quatre étages nous avons fait place aux 47 logements de la coopérative Radar, regroupement d'artistes œuvrant dans le secteur. Quant au presbytère, il a été pris en charge par le groupe En Marge 1217 qui accueille les jeunes fugueurs qui hantent le centre-ville. Nous l'avons appelé le Manoir James-Lonergan, pour honorer la mémoire du premier curé de la paroisse et pour souligner à ces jeunes exclus qu'ils y trouveraient un espace digne de leur réhabilitation. Tous au CCSB partagent l'idée que le patrimoine ne doit pas être qu'une affaire de riches et que les plus démunis aussi y ont droit.

La mise en œuvre de la phase I a été précipitée par l'annonce de l'octroi de subventions à nos partenaires. Pour se conformer aux exigences des programmes de subvention, le CCSB avait accepté leurs offres d'achat, elles-mêmes couvertes par une offre d'achat que nous avons faite à la fabrique de la paroisse Sainte-Brigide-de-Kildare. Cette offre d'achat, au montant de 250 000 dollars, avait été acceptée par la paroisse et validée par le diocèse de Montréal, qui, aux termes de la Loi sur les fabriques, supervise les transactions immobilières des paroisses. Ce prix de vente «d'ami» – très réduit par rapport à l'évaluation marchande du site, estimée à environ 1,4 million de dollars – nous a finalement été consenti par le cardinal Jean-Claude Turcotte²⁹, après une année d'intenses négociations, parce qu'en définitive il souscrivait aux objectifs du CCSB et parce que nous avons prouvé nos bonnes intentions en proposant d'inscrire dans le contrat de vente deux servitudes perpétuelles, arimées au terrain de la cathédrale de Montréal – fonds servant ayant éventuellement quelque chance de pérennité. La première servitude oblige le CCSB à conserver hors commerce toutes les composantes du site, c'est-à-dire à l'usage exclusif d'organismes sans but lucratif (groupes communautaires ou coopératives de logement). La deuxième servitude oblige le CCSB à conserver et à mettre en valeur le front institutionnel de Sainte-Brigide, nommément la façade, le clocher, le baptistère et le monument au Sacré-Cœur. Cette protection notariée est en fait plus efficace qu'un statut juridique de protection en tant que «monument historique», puisqu'elle engage à perpétuité tous les occupants du site³⁰. La

29 Archevêque titulaire du diocèse de Montréal de 1982 à 2012.

30 «L'acheteur s'engage à conserver intact le front institutionnel formé des bâtiments érigés sur la rue Alexandre-De Sève: le presbytère, le baptistère, la façade de l'église, son clocher et la statue du Sacré-Cœur. La rosace du chevet de l'église ainsi que les verrières nobles contigües aux autels latéraux seront déplacées et réinstallées dans la partie conservée de l'église.» Offre d'achat acceptée du 4 juillet 2008, document annexé à l'acte de vente du 13 mars 2009. Greffe du notaire François Forget.

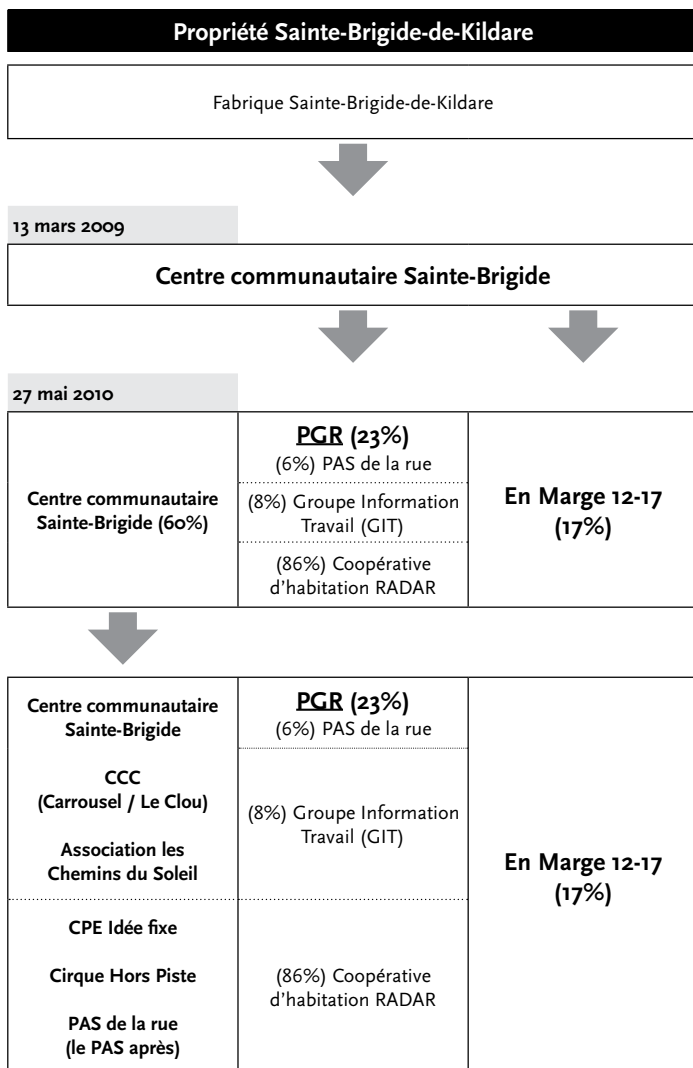
démarche d'acquisition – complétée le 13 mars 2009 lors de la signature de l'acte de vente par le soussigné au nom du CCSB – et ses modalités juridiques, puis l'interprétation des servitudes auprès des organismes subventionnaires des différents partenaires ont permis la mise en œuvre du projet, en tirant parti, de façon originale et imaginative, des lois et règlements en vigueur.

Les subventions requises par la mise en œuvre du projet, en provenance des programmes IPLI et SPLI³¹ (gouvernement du Canada) dédiés aux groupes œuvrant auprès des populations itinérantes et du programme Accès Logis³² (administré par la Ville de Montréal), avaient pour but de stabiliser la présence de ces groupes dans le quartier en leur donnant accès à la propriété de leurs locaux. Pour les accueillir, le CCSB a donc constitué un syndicat de copropriété, ce qui a requis le lotissement cadastral du site. Cette première division horizontale a ensuite permis de constituer, là où nécessaire, une seconde division verticale (ill. 23). Le syndicat de copropriété PGR, partenaire du CCSB et de son syndicat de copropriété, regroupe ainsi les deux groupes communautaires et la coopérative d'habitation. Inversement, le groupe En Marge 1217 détient en nuepropriété le presbytère et son site. Ce régime de propriété permettra ultérieurement, en phase II, l'occupation de la nef de l'église par des organismes partenaires, tantôt propriétaires, tantôt locataires de leurs espaces. Déployer ce régime de propriété original, notamment pour respecter les exigences des organismes et des programmes subventionnaires, nous a contraints à des efforts d'imagination pour, avec des professionnels que

31 Le programme Initiative des partenariats contre l'itinérance (IPLI) est devenu en cours de route la Stratégie des partenariats contre l'itinérance (SPLI). Voir: http://www.rhdcc.gc.ca/fra/histoires_reussite/itinérance/01/page03.shtml.

32 Voir: <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/M16854.pdf>.

23. Schéma de la décomposition du site et énumération des propriétaires englobés dans le syndicat de copropriété du CCSB (Samir Admo)



nous avons embauchés (architectes, urbanistes, notaires et arpenteurs), adapter notre vision à la réalité économique et réglementaire du Québec d'aujourd'hui. Ici encore, nous avons choisi de travailler avec les lois, règlements et programmes existants, alors que l'habitude des groupes promoteurs dans le milieu communautaire est plutôt de revendiquer des aménagements à ce chapitre, sous prétexte que le contexte sociétal devrait s'adapter à leur vision particulière. Au Québec, et en matière de conversion des églises, le temps nous a donné raison : le projet Sainte-Brigide est en voie de réalisation.

La phase I a été mise en chantier au printemps 2011 et les occupants ont investi leurs locaux en octobre de la même année; le projet a été mené dans le respect de l'enveloppe budgétaire proposée, soit 10,2 millions de dollars. Les plans et devis ont été préparés par l'architecte Menaud Lapointe de l'agence Beaupré et Michaud; la coordination générale du projet a été assurée par Samir Admo, chargé de projet du Groupe CDH, groupe de ressources techniques dédié à l'habitation abordable et qui, à notre demande, avait élargi son mandat à la conversion d'églises (ill. 24).

La phase II

Aussitôt le projet de la phase I bien arrimé, le CCSB s'est mis à l'œuvre pour assurer la réalisation de la phase II, plus délicate, qui consiste à mettre en valeur l'église proprement dite. Comme le succès de la phase I tient pour beaucoup à l'arrivée du groupe En Marge¹²¹⁷³³ dans le projet du CCSB, notre objectif premier était d'identifier un groupe porteur,

³³ La présidente du groupe En Marge 12-17, Manon Harvey, jouissait d'une enviable réputation dans le milieu communautaire; elle a fait preuve d'un leadership et d'un dynamisme hors du commun dans le projet de mise en valeur du site de l'église Sainte-Brigide. Elle est devenue la présidente du CCSB en 2009 et dirige toujours la destinée du Centre.

24. La phase I a permis de reconvertir le presbytère et de construire le pavillon Louis-Gustave-Martin (photo Luc Noppen)



autour duquel s'arrimeraient d'autres groupes secondaires. Dans cette quête, nous avons malheureusement perdu un temps précieux. En effet, le CCSB avait, dans un premier temps, choisi l'organisme Les Chemins du Soleil comme principal occupant de l'espace de la nef. Depuis 1980, ce groupe accueille au sous-sol de l'église Sainte-Brigide les jeunes après la classe et offre divers ateliers et activités de loisirs. Comme le CCSB s'était engagé envers la paroisse à aider « à l'intégration dans son complexe communautaire l'association Les Chemins du Soleil, déjà sur les lieux depuis 25 ans »³⁴, nous avons donné droit à la prétention de ce groupe de prendre en charge l'essentiel de la nef pour y déployer un plateau sportif dédié au *roller-hockey*. Cet organisme utilisait une patinoire à cette fin au sous-sol de l'église et son projet a été pris au sérieux, d'autant plus que le Service des loisirs et des sports de l'arrondissement Ville-

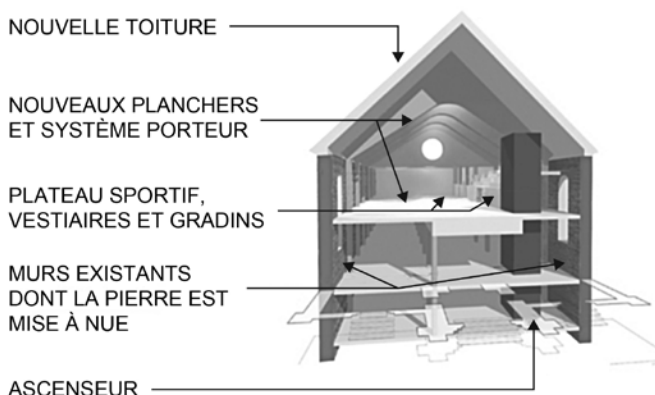
³⁴ Clause 2.10 de l'offre d'achat, en annexe E du mémoire de Samir Admo, *op. cit.* : <http://www.archipel.uqam.ca/4125/>.

Marie – qui appuie financièrement dans son fonctionnement les Chemins du Soleil – semblait intéressé à se porter garant de l'investissement, en versant un loyer annuel au CCSB.

C'est donc autour d'un parti fonctionnel et architectural logeant un plateau sportif dans la nef que la firme Beaupré Michaud, architectes a esquisé le projet préliminaire de la phase II, au mois d'août 2009 (ill. 25). Pour loger les Chemins du Soleil et minimiser les charges de l'association, les architectes ont proposé d'installer ce plateau sportif sur une nouvelle dalle de plancher, insérée dans la nef. En dessous, des planchers rétablis selon des hauteurs normées permettaient alors de loger d'autres groupes communautaires, déjà en lice auprès du CCSB. La nef « partiellement

25. Premier projet pour la phase II visant l'occupation par un plateau sportif (Beaupré Michaud architectes, août 2009)

ORIENTATION SPORT



déconstruite» rendait possible la création d'un petit jardin offert aux enfants d'un CPE et, sur rue, l'ancienne sacristie était déjà dédiée à recevoir des logements abordables. Or, les nombreuses démarches et représentations, tant de l'association Les Chemins du Soleil que des administrateurs du CCSB, n'ont pu faire avancer ce dossier: la Ville de Montréal, aux prises avec des scandales de collusion et de corruption, s'est finalement retirée du dossier, limitant son rôle à encourager le projet verbalement, sans plus³⁵.

C'est l'arrivée en février 2010 du groupe Le Cube (Centre international de recherche et de création pour l'enfance et la jeunesse), un consortium formé des compagnies de théâtre Le Clou et Le Carrousel, qui a réorienté le projet de mise en valeur de l'église Sainte-Brigide. Les besoins en espaces de ce groupe avaient déjà reçu «l'agrément» du ministère de la Culture et des Communications, leur donnant accès au Programme d'aide aux immobilisations pour se reloger; il leur restait à trouver un site. Une première rencontre des délégués du consortium intéressé avec le bureau de direction a rapidement permis d'entamer une fructueuse collaboration. Le Cube revendiquait 60 % de l'espace de la nef, contraignant le CCSB à loger les autres groupes aspirants – le CPE Idée Fixe, le Cirque Hors-Piste et le Pas-de-la-rue (deuxième phase de développement) – dans le reste du volume. Le grand perdant de l'exercice mené par nos architectes a été l'association Les Chemins du Soleil, maintenue dans leurs locaux du sous-sol, à défaut de moyens pour s'étendre dans le projet de développement. Mais, miraculeusement, une généreuse donation (de 300 000 dollars) de la Congrégation des sœurs oblates franciscaines de Saint-Joseph, dont une des membres – sœur Léona Desgagné – avait été la fondatrice des Chemins du Soleil, est arrivée à

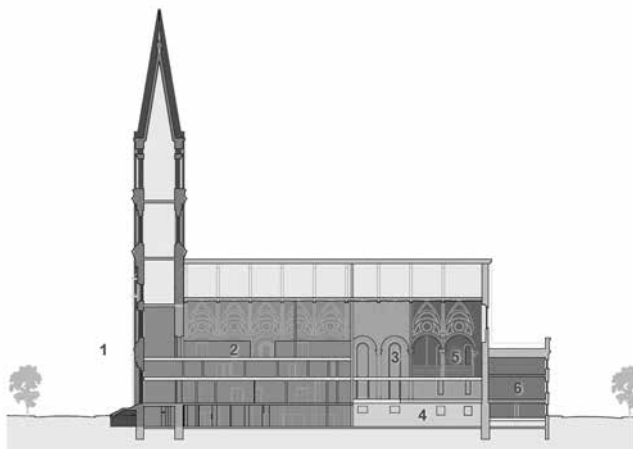
35 Depuis, les discussions ont repris avec l'Arrondissement Ville-Marie

point nommé pour rendre possible la rénovation et la mise à jour de cet espace... en guise de prix de consolation.

C'est donc une nouvelle version (dite finale) de la phase II du projet de développement de l'église Sainte-Brigide qui a été déposée en septembre 2012 pour parachever les demandes de subvention (ill. 26). En décembre 2012, nous étions déjà assurés d'une bonne part de financement, mais c'est le 17 mai dernier que Madame Pauline Marois, première ministre du Québec, accompagnée de Monsieur Maka Kotto, ministre de la Culture et des Communications et de Monsieur Daniel Breton, député du comté de Sainte-Marie-Saint-Jacques, ont annoncé dans la nef de l'église Sainte-Brigide l'octroi d'une subvention de 11,2 millions de dollars pour permettre l'installation du Cube dans l'église. Selon les prévisions, le chantier devrait commencer à l'automne 2013 pour se terminer 18 mois plus tard. Le schéma présenté (une section sur le long de l'église) dévoile dans ses grandes lignes l'imbrication des espaces alloués à chacun des groupes partenaires; ils seront tous propriétaires de leurs locaux, sauf le Cirque hors-piste qui sera locataire du CCSB (ill. 27).

La grande originalité de la phase II touche, encore ici, au régime de propriété. Pour rendre le projet de développement possible, au vu de cette clause de responsabilité globale envers le front institutionnel patrimonial (que nous avons appelé la servitude patrimoniale) et devant les hésitations à ce sujet par bailleurs de fonds des divers partenaires, nous avons imaginé de regrouper en un lot cadastral spécifique l'ensemble des composantes de ce front institutionnel. Ce lot, déjà arpenté et qui sera prochainement enregistré comme une entité autonome, comprend les surfaces et les éléments construits qui n'ont aucun potentiel de valeur d'usage économique: il forme une sorte de monument historique pur, un objet de délecta-

26. Schéma de l'occupation de la nef, projet final (Beaupré Michaud, septembre 2012)



27. Infographie de l'occupation du volume de la nef de l'église Sainte-Brigide (Beaupré Michaud + Lapointe Magne et associés, architectes)



tion. Propriété du CCSB, par le biais de son « comité du patrimoine » où siègent des représentants de tous les partenaires liés par la servitude, ce lot sera cédé à un nouveau partenaire, qui sera créé: la *Société des cent clochers de Montréal*. Cette société que nous avons imaginée est destinée à devenir propriétaire de tous les édifices ou parties d'édifices qui doivent impérieusement être conservés en vertu de leur haute valeur symbolique ou de leur statut patrimonial exceptionnel; elle se substituera aux Églises, propriétaires actuels de ce patrimoine, qui désirent se délester de ces biens, et ce, selon une formule qui reste à être établie par une sorte de concordat qui engagera le diocèse, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications. Il s'agirait, d'une certaine manière, de requérir de l'État les fonds dédiés à la conservation du patrimoine bâti (par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine culturel) et de solliciter le mécénat privé pour obtenir un appariement. Dans le cas des monuments conservés dans un état intègre – les églises précieuses dont on ne peut même pas dévisser les bancs –, il faudra convaincre les autorités civiles de concourir aux frais de leur maintien et obtenir des autorités ecclésiastiques de les garder ouverts comme lieux de culte, tout en étant affectataires de ces églises. La société civile y trouverait son compte, car les célébrations religieuses seraient autant de moments d'interprétation vivante d'un patrimoine immatériel³⁶ désormais inscrit comme fait de culture dans l'écheveau identitaire des Québécois. Cette recreation perpétuelle du patrimoine immatériel (les cérémo-

36 Dans la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » (octobre 2003), l'Unesco reconnaît, à l'article 2, comme patrimoine immatériel « les pratiques sociales, rituels et événements festifs », incluant donc les cérémonies religieuses. Ce même article 2 précise que: « Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. » (unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf).

nies) donne du sens à ce patrimoine ecclésial et permet de le rendre intelligible à tous ceux qui n'ont pas baigné dans cette culture chrétienne qui a forgé ces monuments et ses dispositifs de communication (art et architecture).

Des leçons à tirer

Le projet de mise en valeur du site de l'église Sainte-Brigide de Kildare est aujourd'hui en bonne voie. Avec l'engagement des partenaires et des organismes qui les appuient d'investir 18,5 millions de dollars – pour un coût total (phases I et II) de quelque 30 millions de dollars –, tout laisse croire que le projet tel que défini sera achevé en 2015, soit dix ans après les premières rencontres exploratoires. Quelles leçons peuvent être tirées de cette aventure ?

D'abord, la conversion du site de l'église Sainte-Brigide est devenue un cas exemplaire à Montréal : une démarche consensuelle a permis de maintenir ce lieu au service de la collectivité avec la garantie que ses qualités patrimoniales seraient protégées et mises en valeur de façon pérenne. Dès lors, plusieurs groupes s'organisent avec l'espoir de pouvoir atteindre le même résultat avec d'autres églises désaffectées. Tout au long du processus d'élaboration du projet Sainte-Brigide, le groupe animateur du CCSB a tenu à faire connaître et à mettre en discussion ses options et les orientations de développement privilégiées, notamment lors de plusieurs séminaires ouverts aux acteurs des milieux communautaires et du patrimoine, ainsi qu'aux élus et administrateurs municipaux. L'ensemble du processus d'idéation et de mise en forme du projet, les démarches menées en vue de l'acquisition du site (offres d'achat, servitudes, contrat de vente) et celles qui ont trait au régime de propriété (conventions des syndicats de copropriété, divisions cadastrales, modes de gouvernance), tout comme l'identification et l'adéquation du projet aux divers programmes de subven-

tion, ont en effet permis de développer et de partager un ensemble de connaissances et de savoir-faire en matière de conversion d'églises. Dans ce sens, le projet du CCSB a été un laboratoire, un incubateur d'idées et de projets. Sans être présomptueux, nous pouvons affirmer que ce projet, que nous avons conçu comme un projet pilote, est à l'origine d'une remise en question des politiques publiques relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine ecclésiastial au Québec.

À l'UQAM ce projet a été conçu comme un service à la collectivité. Notre université est bien connue pour ce type de recherche-action, une dimension de la «recherche publique»; celle-ci a été menée en partenariat avec des organismes du milieu et appuyée par le CSSS Jeanne-Mance. Les programmes de recherche pour lesquels nous avons obtenu des fonds d'organismes subventionnaires (CRSH et FQRSC) ont été sensibles à ce transfert des savoirs et cette quête de continuité des savoirs entre l'Université et la société civile. Autour du thème de l'avenir des églises, nous avons ainsi encadré plusieurs mémoires de maîtrise, deux thèses de doctorat et un stagiaire postdoctoral³⁷. Ces jeunes chercheurs

37 Notamment: **Christelle Proulx-Cormier**. *La conversion d'églises pour des usages artistiques et culturels. Étude de cas*. Rapport de stage de maîtrise en études urbaines, Montréal, UQAM, octobre 2009 (cette candidate œuvre maintenant dans l'agence de l'architecte Ron Rayside, figure de proue du développement communautaire; elle s'y occupe précisément de la conversion des églises à Montréal); **Samir Admo**. *Projet de requalification de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare: analyse de la démarche*. Mémoire de maîtrise en études urbaines, Montréal, UQAM, 2010 (ce candidat a commencé sa carrière comme conseiller en urbanisme au Groupe CHD, chargé du projet Sainte-Brigide. Il est depuis devenu consultant auprès des nombreux groupes communautaires et paroisses qui entreprennent un projet de développement autour de leur église). **Lyne Bernier** est engagée dans un projet de doctorat sur les églises de Montréal; **Mario Parent** a complété un mémoire de maîtrise en 2012: Étude historique, analyse architecturale et évaluation patrimoniale des lieux de culte de l'arrondissement de Verdun. La liste des chercheurs associés à la Chaire est disponible sur www.patrimoine.uqam.ca.

sont engagés dans des projets sur le terrain ; ils créent leur propre emploi dans les agences d'architecture, d'urbanisme et dans les groupes communautaires organisés.

Une des dures leçons du projet est qu'il faut y consacrer le temps nécessaire. On ne peut régler instantanément le sort de monuments séculaires, soudainement abandonnés ; il faut de cinq à sept années de travail, d'engagement et d'action militante pour y arriver, église par église. Il faut aussi innover sans cesse, dans des processus itératifs. Tous au CCSB se rappellent comment il a fallu, en une nuit, réduire la hauteur du nouveau pavillon Gustave-Louis-Martin d'un étage pour satisfaire aux desideratas d'un comité consultatif d'urbanisme hésitant ; il a fallu aussi faire place à plusieurs objets chéris par les anciens paroissiens et les inclure dans le projet de conversion (la rosace et les vitraux, par exemple). Les projets de conversion des églises doivent aussi être inclusifs ; on ne peut, arrivant de l'extérieur de la paroisse, proposer un projet. Il faut au contraire chercher à intégrer dans le processus les derniers paroissiens, quel que soit leur nombre, car il s'agit en réalité de leur église. Tous les projets qui ont ignoré ce fait ont lamentablement échoué, l'opposition qui leur a été faite par ces « propriétaires » et conservateurs du patrimoine concerné ayant été fatale.

Dans cette ancienne Nouvelle-France, où la formule du tout-à-l'État est impensable (contexte nord-américain oblige !), l'avenir du patrimoine ecclésial et conventuel se dessine à partir d'initiatives citoyennes et des besoins du milieu ; ainsi, nous menons aussi à l'UQAM un projet pilote sur un vaste couvent de 50 000 m², désaffecté. Les projets qui esquissent les voies à suivre se logent à l'enseigne du développement local et durable et confortent les identités locales longtemps malmenées par une gouvernance patrimoniale dite « nationale », forgée par les seuls experts. De nos jours,

dans un régime de démocratie participative, le patrimoine se construit «*bottom up*», au départ des aspirations citoyennes qui surgissent dans le voisinage. Pour accompagner ces constructions patrimoniales qui naissent de l'affection que portent les citoyens envers leur milieu de vie et ses composantes mémorielles et identitaires, l'expert doit se rendre disponible aux groupes promoteurs et les accompagner dans leurs démarches. Loin des clameurs touristiques, porté par une économie solidaire, ce «patrimoine social» pérennise l'empreinte du religieux comme fait de culture, dans un «vivre ensemble» actualisé. Au contraire du monument historique, qui sacralise l'obsolescence fonctionnelle, ce patrimoine de proximité s'articule autour d'une notion de sacré portée par un projet d'avenir «utile», sur les plans symbolique et économique. □

Édith Prigent*

**Le transfert de propriété d'une
église au Québec**

**UNE ÉTUDE DE CAS :
L'ÉGLISE DE SAINT-ANICET**

Mise en contexte

La suppression des paroisses et la fermeture de nombreuses églises entraînent avec elles de graves conséquences sur la dimension sociale, économique et politique des communautés municipales particulièrement en milieu rural.

La municipalité de Saint-Anicet s'est trouvée face à cette situation il y a quelques années. Malgré les difficultés, elle a décidé de relever le défi et de conserver non seulement le bâtiment, mais également le lieu de culte pour le bénéfice de sa population.

Saint-Anicet est une municipalité de paroisse comprise dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, localisée dans la région administrative de la Montérégie. Elle est située au sud-ouest du fleuve Saint-Laurent, sur la rive du lac Saint-François, à 110 km de Montréal et non loin de la frontière américaine. Avec une superficie de 136,25 km², elle a principalement une vocation agricole. Sa population permanente est d'environ 2500 habitants, mais celle-ci double en période estivale avec l'arrivée des nombreux villégiateurs installés sur les rives du lac (figure 1).

* Détentrice d'une licence en droit civil, doctorante en histoire de l'art et chercheuse à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain ESG-UQAM.



Figure 1
Vue aérienne du village Saint-Anicet
Photo : Mélanie Caza-Pugh Société historique de Saint-Anicet, 2010

La rumeur annonçant la suppression de la paroisse et la fermeture de l'église commence à circuler en 2005 et dès cette époque, le maire Monsieur Alain Castagner, amorce une réflexion quant à la préservation de l'église et organisent des rencontres avec les représentants de la fabrique Saint-Anicet ainsi qu'auprès de ses citoyens.

La suppression officielle de la paroisse de Saint-Anicet survient le 3 juillet 2007 suite à un décret stipulant qu'elle sera désormais incluse dans une nouvelle paroisse, dénommée la paroisse Saint-Laurent, comprenant trois paroisses défunctes de la région soit Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Saint-Stanistlas de Kotska². Cependant, l'église elle-même n'est pas mise en vente et elle continue ses activités pastorales.

La municipalité entreprend dès lors des démarches intensives auprès du diocèse de Valleyfield et de la nouvelle fabrique propriétaire de l'église. Ce processus d'acquisition prend fin le 26 mars 2010 avec la signature du contrat transférant la propriété de l'église et du presbytère en faveur de la municipalité après cinq années de négociations.

Un peu d'histoire

L'église actuelle a été construite en 1887 en remplacement d'une première église érigée en 1841 et devenue trop petite suite à l'augmentation de la population. En 1880, la paroisse de Saint-Anicet est sous la juridiction du diocèse de

1 Code de droit canonique (CIC) 1983. Canon 515 (2): «Il revient au seul Évêque diocésain d'ériger, de supprimer ou de modifier les paroisses; il ne les érigera, ne les supprimera ni ne les modifiera pas de façon notable sans avoir entendu le conseil presbytéral».

2 Patrice Laflamme. «Les paroisses de Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Saint Stanistlas de Kotska ne forment qu'une seule et même entité ecclésiastique», 24 octobre 2007, *hebdomadaire régionaux Montérégie*, site internet consulté le 3 juin 2013.

Montréal et c'est Mgr Édouard-Charles Fabre (1876-1896) qui autorise la construction de cette nouvelle église³.

Les travaux débutent en mai 1887 selon les plans réalisés par la firme d'architectes Perrault et Mesnard de Montréal. Ils sont confiés aux entrepreneurs Préfontaine et Cossette pour un coût total de 36 000 \$, somme que chaque paroissien devra se partager durant de nombreuses années⁴. Pendant deux années, les paroissiens participeront activement à la construction de leur nouvelle église et c'est le 9 août 1888 qu'à lieu la bénédiction solennelle⁵.

Cette église surprend tout d'abord par sa monumentalité et la beauté de son site. Son architecture d'influence orientale néo-byzantine se caractérise par la présence du dôme segmentaire qui surplombe l'église. Ce dôme est soutenu par un tambour percé de nombreuses fenêtres à carreaux et reposant sur une base octogonale. Il est situé à la croisée du transept et de la nef. Il est lui-même surmonté d'un bulbe proéminent que l'on voit de loin. On remarque également la présence de quatre tours s'accrochant à la structure principale de l'édifice. Deux tours circulaires, situées à l'avant du transept de chaque côté de la nef, constituent les deux clochers de l'église et sont surmontées de campanile avec colonnade. Deux tourelles avec créneaux sont situées de

3 Code de droit canonique (CIC) 1983. Canon 1215 (1) : « Aucune église ne sera construite sans le consentement formel de l'Évêque diocésain donné par écrit ». (2) : /L'Évêque diocésain ne donnera pas son consentement à moins qu'après avoir entendu le conseil presbytéral et les recteurs des églises voisines, il n'estime que la nouvelle église peut être utile au bien des âmes et que les moyens nécessaires à sa construction et pour l'exercice du culte divin ne manqueront pas ».

4 Société historique de Saint-Anicet. *Église de Saint Anicet...son histoire...ses bâtisseurs...son architecture*. Saint-Anicet, Société historique de Saint-Anicet, 1988, p. 43.

5 Code de droit canonique (CIC) 1983. Canon 1217 (1) : « Une fois la construction dûment achevée, la nouvelle église sera dédiée, dès que possible, ou au moins bénie, en observant les lois de la sainte liturgie ».

chaque côté de la façade principale. Le revêtement de cette façade est composé de pierres taillées à la main. Les autres parties du bâtiment sont revêtues de pierres des champs recueillies par les cultivateurs de la paroisse. La toiture est fabriquée de tôle posée à la canadienne. Sur le toit de l'église sont posés quatre éléments symboliques : une sphère, un temple, une croix et un coq⁶ (figure 2).

L'intérieur de l'église affiche une grande sobriété. L'absence de relief et de garniture laisse la place aux formes rondes, aux arcs et aux colonnes afin de créer une illusion d'espace et d'amplifier la hauteur des lieux. Une voûte formée d'un arc en plein centre ainsi qu'une nef en vaisseau forment

Figure 2

Façade de l'église Saint-Anicet. Photo : Marianne Charland.

Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain ESG-UQAM, 2012



6 Édith Prigent et al. *Saint-Anicet d'hier à aujourd'hui*. Montréal, Collection Société historique de Saint-Anicet, Les Éditions Histoire Québec, 2012, p. 145.

le chœur de l'église. On retrouve également huit colonnes centrales surmontées de chapiteaux sculptés et situées à la croisée des transepts. Les vitraux de grandes dimensions et l'ouverture de la coupole procurent une belle luminosité propice au recueillement⁷ (figure 3).

La présence de cette somptueuse église peut sembler démesurée comparativement à la dimension de la municipalité et au nombre peu élevé de paroissiens. Mais il faut savoir que derrière la construction de celle-ci se cache le désir d'en faire la cathédrale du nouveau diocèse de Valleyfield. En effet, au moment de la construction de l'église, la paroisse relève du diocèse de Montréal, mais ce dernier, beaucoup trop grand, est en vue d'être divisé et, en 1892, le diocèse de Valleyfield est érigé. Cependant, la prestigieuse église Saint-Anicet ne

Figure 3

Intérieur de l'église Saint-Anicet. Photo : Bernard Bourbonnais, Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, 2009



⁷ *Ibid.*, p. 147.

jouera pas le grand rôle dont on rêvait pour elle puisque c'est l'église Sainte-Cécile de Salaberry-de-Valleyfield qui sera élevée au rang de cathédrale⁸.

Malgré cela, grâce à sa magnifique architecture et son site remarquable, elle demeure depuis toutes ces années un attrait religieux patrimonial et touristique qui ne se dément pas.

Un changement de vocation et des travaux d'envergure

Depuis plusieurs années, la municipalité désirait obtenir une salle communautaire polyvalente destinée aux citoyens et aux organismes du milieu. C'est ainsi que l'annonce de la fermeture prochaine de l'église oriente la municipalité vers la fabrique quant aux possibilités d'acquérir l'église et de la transformer en salle communautaire. Également, la municipalité désire que le terrain de l'église et la rive du lac demeurent accessibles au public et aux citoyens. De plus, puisque les distances sont grandes entre les paroisses dans cette région, elle désire que le culte soit maintenu dans l'église au bénéfice de sa population vieillissante.

Pour la fabrique, l'important est de se départir rapidement du bâtiment et des coûts d'entretien qui y sont reliés. Le maintien du culte ne constitue pas un problème, et est même souhaité par la fabrique, à la condition qu'il soit à titre gratuit.

C'est autour de ces préoccupations que les négociations s'effectuent entre les parties et qu'un contrat est signé le 25 mars 2010. Cependant, pour mener à terme ce projet d'acquisition et de conversion du bâtiment, d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes doivent être faits. La totalité du projet se chiffre à près 1 127 000 \$. Le maillage financier exige une combinaison de sources de financement provenant

⁸ *Ibid.*, p. 153.

de divers organismes publics. Infrastructure Canada et le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire participent à la moitié de la facture dans le cadre de l'amélioration des infrastructures municipales. La municipalité a également reçu du financement de l'Agence de l'efficacité énergétique pour la mise en place d'un système innovateur de géothermie. L'autre moitié des coûts de rénovations a été assumée par la municipalité elle-même à partir d'un fonds accumulé depuis plusieurs années en vue de faire construire ladite salle communautaire.

Les travaux débutent dès l'été 2010 et l'église convertie en salle communautaire est inaugurée le 6 novembre 2011.

Ces importants travaux consistent, outre à installer un système complexe de géothermie, à diviser l'église en deux espaces distincts sans dénaturer le caractère architectural et patrimonial de l'édifice. Les principales modifications se résument ainsi : la transformation de la nef en salle communautaire, la conservation intacte du transept et du chœur pour l'exercice du culte, la construction d'un mur avec porte rétractable et fenestration pour lier le culte et la salle communautaire en certaines occasions, un nouveau revêtement de planche dans la salle communautaire, la construction et l'aménagement d'une cuisinette, d'un vestiaire et de salles d'eau et, la mise aux normes du bâtiment. Bien qu'il y ait une subdivision visible, l'aménagement établit des liens visuels entre les espaces qui favorisent l'interrelation des espaces.

La réalisation de ce projet est sans contredire un exemple intéressant de transformation d'une église en espace multifonctionnel. Ce dernier répond aux besoins communautaires du milieu tout en distinguant et maintenant un espace pour le culte. Il est également un modèle de maintien du caractère public du lieu, d'acceptabilité sociale et d'implication de la collectivité.

Figure 4

Intérieur de l'église durant les travaux

Photo : Architectes Massicotte et Dignard, 2011

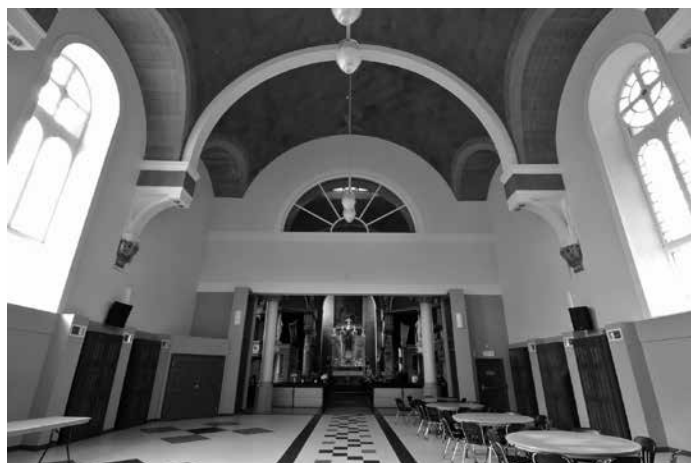


Figure 5

L'intérieur de l'église de Saint-Anicet aujourd'hui

Photo : Marianne Charland

Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain ESG-UQAM, 2012



Bien que cette conversion soit une réussite tout autant pour la collectivité que pour les deux parties signataires, il a exigé des années de négociations durant lesquelles la municipalité, par le biais de ces représentants et particulièrement le maire Monsieur Alain Castagner, a dû faire preuve de beaucoup de souplesse et de compréhension envers certaines exigences de la fabrique et du diocèse.

Le contrat de vente témoigne bien de ces difficultés et des concessions faites afin d'effectuer ce transfert de propriété et de maintenir le lieu de culte. Dans le cas présent, une annexe de huit pages est incluse au contrat de vente et contient l'ensemble des clauses se rapportant à l'usage partagé de l'immeuble.

Droit de propriété et droit d'usage

La gestion et l'administration de l'Église catholique au Québec sont soumises à un cadre juridique complexe qui doit être pris en considération lorsque vient le moment de transférer la propriété de l'une d'elles. Le code de droit canonique, le Code civil du Québec, le Code de procédure civil du Québec, la Loi sur les fabriques ainsi que la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, dans certains cas, trouvent tour à tour leur application. À cela, il faut ajouter la multitude de dispositions fiscales des différents paliers gouvernementaux qui entrent en ligne de compte.

En matière d'interprétation et d'application de dispositions légales, tout ce qui n'est pas prévu ou strictement défendu est, par conséquent, permis. Actuellement, la jurisprudence du Québec est pauvre en matière de transfert de propriété d'églises catholiques. Le contexte actuel de ventes d'églises est relativement nouveau et conséquemment, laisse une large place à l'innovation et à la créativité dans la rédaction des documents légaux.

Cependant, alors que les parties à ces ententes pourraient faire preuve d'innovation, un bref survol des contrats signés durant les dernières années démontre qu'il n'en est rien.

En effet, la majorité, sinon la totalité, des ventes d'églises catholiques en faveur d'une municipalité, dans un but communautaire et dans laquelle on maintient l'exercice du culte, contient l'octroi d'un droit d'usage⁹.

Lorsqu'on connaît les implications légales d'un tel droit sur la nature même du transfert de propriété, il y a lieu de se poser certaines questions quant aux intentions réelles des propriétaires des églises au moment de la vente de celles-ci. L'utilisation exagérée du droit d'usage, selon des modalités allant souvent à l'encontre de la loi, reflète l'état d'indécision dans laquelle se trouve actuellement l'Église catholique quant à la vente des églises.

Déchirée entre l'obligation de se départir rapidement, et dans les meilleures conditions, de ce vaste ensemble immobilier et la peur de perdre leur pouvoir et leur droit de regard sur l'utilisation future des églises, les autorités ecclésiastiques exigent et utilisent à outrance le droit d'usage. Cette attitude est particulièrement observable dans les cas où l'église vendue conserve l'exercice du culte.

C'est précisément ce qui ressort d'une lecture approfondie du contrat de vente de l'église de Saint-Anicet. Celui-ci comprend certaines particularités qui méritent qu'on s'y attarde afin de bien comprendre le contexte actuel dans lequel s'opère les transferts de propriété des églises catholiques au Québec.

⁹ Pour des exemples de contrat de vente d'églises comportant des clauses de droit d'usage voir: Lyne Bernier. *Les nouveaux régimes de propriété d'églises converties au Québec, quelques exemples*. mai 2013, non publié.

Le coeur du contrat repose sur la disposition conférant un droit d'usage au vendeur (la fabrique) et qui précise ce qui suit:

L'acquéreur, cède et confère, avec garantie de droit, au vendeur, ci-après déterminé bénéficiaire, lequel est dispensé de faire inventaire et de fournir sûreté sous forme d'assurance ou autrement, un droit réel d'usage dans l'église ci-acquis par les présentes et décrit au chapitre DÉSIGNATION.

Le droit d'usage est accordé aux fins d'exercice du culte ou toutes autres activités paroissiales sous les conditions apparaissant à l'annexe A, laquelle est jointe aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants en présence du notaire.

Le bénéficiaire, aura la jouissance du droit consenti par les présentes et la possession de la partie de l'immeuble en faisant l'objet à compter de ce jour, lequel droit s'éteindra au même moment que prendra fin le droit d'usage¹⁰.

De cette clause générale découlent plusieurs autres dispositions inscrites dans l'annexe A qui encadrent l'utilisation de la totalité de l'immeuble et qui peuvent se résumer comme suit: la municipalité s'engage à ne pas se départir de l'église tant que la fabrique en conserve l'usage; l'espace visé par le droit d'usage est non modifiable et existera tant que l'immeuble existera; le droit d'usage cesse de plein droit si aucun rassemblement dominical (de quelque envergure que ce soit) n'a lieu durant une période de neuf mois consécutifs; seul l'Évêque peut mettre fin au droit d'usage à sa seule discrétion; le partage commun des espaces (culte et communautaire) ne peut se faire uniquement que si l'événement ne vient pas à l'encontre des valeurs et des règles fondamentales de l'Église catholique.

¹⁰ Contrat de vente par la Fabrique de la paroisse de Saint-Laurent à la Municipalité de la paroisse de Saint-Anicet, signé le 26 mars 2010 devant le notaire Claude Patenaude, portant le no de minutes 20 772 et inscrit au registre des droits fonciers de Huntingdon sous le numéro 17 044 278, p. 4.

Bien que ces clauses aient été signées à la satisfaction des deux parties, elles comportent certaines imprécisions et certaines irrégularités qui pourraient faire l'objet de contestations devant un tribunal compte tenu des dispositions légales s'appliquant en la matière.

En effet, le droit d'usage est un droit réel spécifiquement prévu par la loi qui restreint le droit de propriété et qui ne peut trouver application que conformément au Code civil du Québec¹¹.

Ainsi, l'article 947 C.C.Q. stipule :

La propriété est le droit d'user, de jouir et de disposer librement et complètement d'un bien, sous réserve des limites et des conditions d'exercice fixées par la loi. Elle est susceptible de modalités et de démembrements.

L'article 1119 C.C.Q. précise :

L'usufruit, la servitude et l'emphytéose sont des démembrements du droit de propriété et constituent des droits réels.

Quant à lui, le droit d'usage est défini aux articles 1172 et suivant du Code civil du Québec. Plus précisément, l'article 1172 C.C.Q. :

L'usage est le droit de se servir temporairement du bien d'autrui et d'en percevoir les fruits et les revenus jusqu'à concurrence des besoins de l'usager et des personnes qui habitent avec lui ou sont à sa charge.

L'article 1176 C.C.Q. :

Les dispositions relatives à l'usufruit sont, pour le reste, applicables au droit d'usage compte tenu des adaptations nécessaires.

¹¹ Code civil du Québec. L.R.Q. chap. C.C.Q. 1991.

Ces articles stipulent que le droit d'usage est un droit réel qui, une fois accordée, constitue une restriction à la jouissance pleine et entière du droit de propriété du nouvel acheteur. Par conséquent, ce droit est soumis à des règles précises et ne s'appliquent que dans des circonstances particulières.

Tel que prévu à l'article 1176 C.C.Q., il faut se référer à l'usufruit pour les modalités concernant le droit d'usage. Ainsi, les articles suivants s'appliquent dans le cas qui nous concerne :

Art. 1123 C.C.Q. :

La durée de l'usufruit ne peut excéder 100 ans, même si l'acte qui l'accorde prévoit une durée plus longue ou constitue un usufruit successif.

L'usufruit accordé sans terme est viager ou, si l'usufruitier est une personne morale, trentenaire».

Art. 1162 C.C.Q. :

L'usufruit s'éteint :

- 1- Par l'arrivée du terme ;
- 2- Par le décès de l'usufruitier ou la dissolution de la personne morale ;
- 3- Par la réunion des qualités d'usufruitier et de nu-propriétaire dans la même personne ;
- 4- Par la déchéance du droit, son abandon ou sa conversion en rente ;
- 5- Par le non-usage pendant 10 ans.

À la lecture de ces dispositions, on constate que les modalités entourant le droit d'usage de la fabrique sur l'immeuble ne respectent pas en tout point la loi. Les clauses du contrat de vente sont donc susceptibles d'être annulées par un

tribunal à la demande d'une des parties signataires ou de toute autre partie intéressée au contrat. En l'occurrence, cela pourrait être un citoyen de la municipalité.

L'autre difficulté soulevée par ce contrat et, qui découle directement du droit d'usage accordé par la municipalité à la fabrique, c'est la notion de «sacré» rattaché au lieu. En effet, en aucun moment l'église n'a été désacralisée même partiellement. Ce qui signifie que malgré le transfert de propriété, l'église est toujours consacrée dans sa totalité et que, par conséquent, l'Église catholique a toujours un certain droit de regard sur cette dernière, y compris sur la partie communautaire.

Pour mieux comprendre les problèmes engendrés par cet état de fait, il faut se référer au Code de droit canonique¹² dont une section régit les biens temporels de l'Église catholique. Ainsi, on peut y lire les dispositions suivantes :

Canon 1205 (CIC) :

Les lieux sacrés sont ceux qui sont destinés au culte divin ou à la sépulture des fidèles par la dédicace ou la bénédiction que prescrivent à cet effet les livres liturgiques.

Canon 1210 (CIC) :

Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. Cependant, l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pas contraires à la sainteté du lieu.

Canon 1213 (CIC) :

L'autorité ecclésiastique exerce librement ses pouvoirs et ses fonctions dans les lieux sacrés.

¹² Code de droit canonique (CIC), 1983.

Le pouvoir de l'Église est absolu sur les lieux sacrés. Alors qu'advient-il lorsque, comme dans le présent cas, l'église n'est plus propriétaire mais détient un droit d'usage sur un immeuble encore consacré?

Interprétés et appliqués à la lettre, les divers articles mentionnés plus haut supposent que, malgré la vente de l'église à la municipalité, l'Église catholique peut intervenir unilatéralement quant aux activités qui peuvent ou non avoir lieu dans la partie communautaire du bâtiment, salle communautaire qui dans les faits, appartient désormais aux citoyens de la municipalité, quelle que soit leur religion.

On comprend alors que cette situation peut engendrer de graves complications au moment de l'utilisation dudit espace communautaire. Des cérémonies ou des fêtes traditionnelles organisées par d'autres communautés religieuses pourraient être refusées ou encore, certaines activités sociales jugées inconvenantes pourraient faire l'objet d'objections de la part de la fabrique et du diocèse.

Une chose est claire, le droit d'usage lié à la notion de «sacré» du lieu permet à l'Église catholique de contrôler les activités et l'utilisation que la municipalité et ses citoyens entendent faire de leur nouvelle propriété.

Cette situation, qui peut en tout temps faire l'objet d'une contestation et d'une annulation de contrat, porte à réfléchir sur la manière dont les transferts de propriété des églises catholiques vers l'espace civil devraient se faire afin d'éviter un tel imbroglio.

Conclusion

Bien que révisé en 1983, le Code de droit canonique a été rédigé à une époque où l'Église catholique jouissait d'un pouvoir spirituel et temporel immense, reconnu et admis de tous. Les canons régissant son pouvoir sur les lieux sacrés supposaient également qu'elle était propriétaire absolue desdits lieux.

Aujourd'hui le contexte est différent et jamais, dans son histoire, l'Église catholique n'a été confrontée à une telle situation. Dès lors, elle n'a pas encore établi de règles claires, précises et concertées quant à la gestion de cette crise. Actuellement, chaque diocèse agit et réagit selon ses propres principes et convictions tout en essayant de trouver des solutions pour conserver un équilibre budgétaire lui permettant de traverser cette période difficile. Encore plus problématique est la position que chaque diocèse adopte pour maintenir son droit de regard sur les églises et qui en fait, reflète, d'une certaine façon, son refus de laisser aller celles-ci.

Pourtant, le mouvement de fermeture des églises est irréversible et prendra de l'ampleur dans les prochaines années. Il faut donc revoir les différentes facettes du transfert de propriété des églises en général et plus particulièrement celles dans lesquelles on désire maintenir un lieu de culte. En ce sens, il y a lieu de reconsidérer la place du droit d'usage dans ces transferts et ne plus considérer cette disposition comme une solution passe-partout puisque rien n'empêche l'Église catholique de contracter toutes autres formes d'obligations légales.

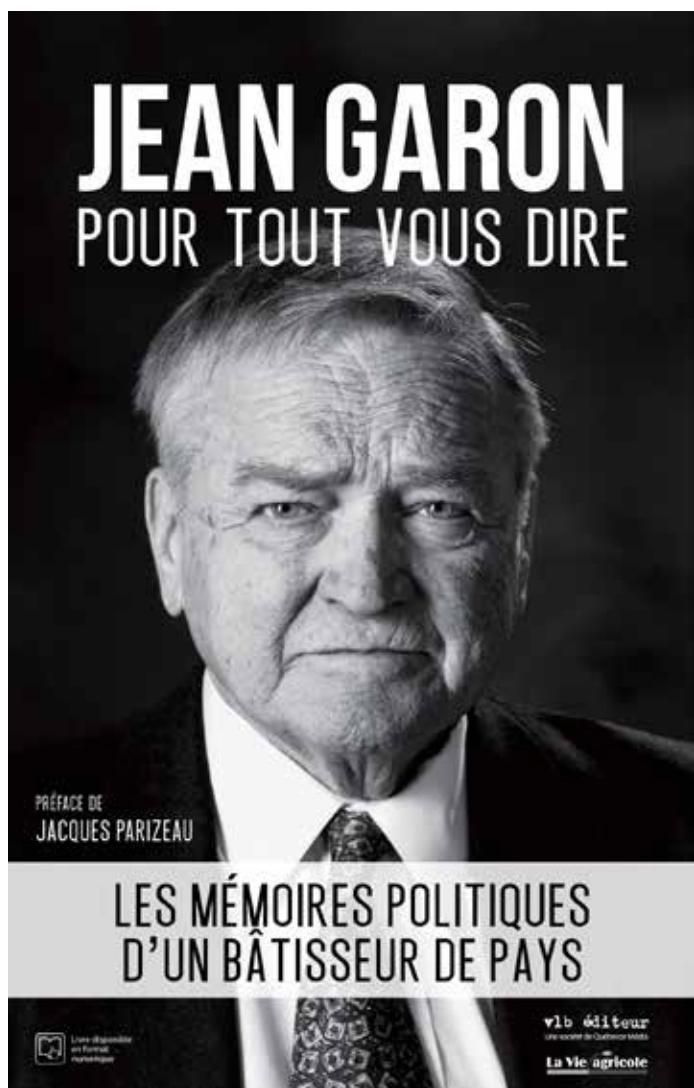
Canon 22 (CIC):

Les lois civiles auxquelles renvoie le droit de l'Église doivent être observées en droit canonique avec les mêmes effets, dans la mesure où elles ne sont pas contraires au droit divin et sauf disposition autre du droit canonique.

Il existe plusieurs autres possibilités de transférer la propriété d'une église dans laquelle on conserve l'exercice du culte sans affecter le droit de propriété du nouvel acheteur par un démembrement. Les solutions les plus simples vont de la création d'une fiducie à la location d'un espace réservé au culte en faveur de la fabrique par un bail commercial conféré à titre gratuit.

Dans cette perspective, l'église serait désacralisée au moment de la vente et le nouvel espace réservé au culte pourrait faire l'objet d'une nouvelle consécration. Cette situation toute simple, qui n'est défendue par aucun canon ou disposition légale, aurait l'avantage d'être claire quant à la propriété et l'utilisation de l'immeuble.

Bien que le cas de l'église Saint-Anicet demeure, pour le moment, une réussite quant à la conversion de l'église et au maintien du lieu de culte, certains aspects de cette transaction suscitent de nombreux questionnements quant à la pérennité du lieu. Il y a lieu de réfléchir dès à présent sur la manière dont il faudra procéder pour que les églises soient acquises par la société civile et laïque sans avoir à concéder des prérogatives qui n'ont plus leur place dans cette nouvelle réalité. □



**JEAN GARON SERA LE CONFÉRENCIER DU SOUPER
ANNUEL DE L'ACTION NATIONALE LE 25 OCTOBRE 2013
AU LION D'OR**

BILLETS EN VENTE À COMPTER DU MOIS D'AOÛT

Campagne de financement 2013

Chers amis indépendantistes,

Nous vivons une période floue où la mémoire de ce que nous sommes semble prendre des chemins de traverse.

Pour éviter que nos convictions et nos certitudes ne soient envahies par le doute, il faut maintenir la parole, continuer les débats et les analyses, se raccrocher fermement à la rigueur intellectuelle, à l'indépendance de l'esprit et à la liberté du cœur.

Depuis cent ans, *L'Action nationale* est ce phare dont la lumière récurrente rassure les voyageurs de l'histoire et les navigateurs du pays.

Ayons la sagesse de contribuer généreusement pour que *L'Action nationale* soit pérenne et qu'elle demeure sans attaches et sans dettes.

Rien n'est jamais acquis, ni la langue ni l'indépendance, mais tout est toujours possible tant que les femmes et les hommes se reconnaissent mutuellement une identité collective et une volonté citoyenne et démocratique. L'indépendance est une marche quotidienne et le pays se fait pas à pas, geste après geste.

Contribuons!



Pierre Curzi

Faire votre don à la boutique internet
de L'Action nationale

www.action-nationale.qc.ca

Faire votre don au téléphone avec votre carte
de crédit VISA ou MASTERCARD

514-845-8533 ou sans frais 1-866-845-8533

Faire votre don par la poste (chèque ou carte de crédit)

L'Action nationale, 82 rue Sherbrooke Ouest, Montréal QC H2X 1X3

de L'Action nationale

pages couleurs

format tabloïd

méros par année

Les Cahiers de lecture
de l'Action nationale

KapS

L'ARCHÉOLOGIE DE L'AVENIR
L'APPARITION DU NORD

AUTOMNE 2008
numéro 67 - volume 42

Les Cahiers de
de l'Action nationale

TANT QUE L'INDÉPENDANCE
N'EST PAS FAITE... LA LI
L'ÉTÉ

FÉRIC MATOS

LA PROVINCE:
ENTRE RÉPUBLIQUE
ET COUP D'ÉTAT

PAPINEAU

LA BATAILLE
DE LONGRÈS
UN COMBAT CONSTITUTIONNEL

LA PENSÉE QUÉBÉCOISE EN VOIES

ROUGE

LA PENSÉE QUÉBÉCOISE EN VOIES

Commande
L'ACTION

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533
À la boutique internet

www.action-nationale.qc.ca

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 36 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

LIRE



JOCELYN CARON

Choisir le progrès national, Montréal, Druide, 2013, 473 pages

Se redonner de l'envergure et une hauteur de vue dans les affaires publiques et nationales, tel semble être le crédo de cet essai. Volumineux, abondamment documenté, avec ce titre de programme politique qui le caractérise, le livre de Jocelyn Caron offre une réflexion générale sur la situation actuelle du Québec et cherche à redonner «le goût du service public et de son prolongement le plus significatif, celui de l'engagement politique.»

Au terme des enquêtes sur la collusion et la corruption, il faudra effectivement redonner confiance en nos institutions. Jocelyn Caron, qui opte pour l'optimisme, affirme qu'en lui «l'espoir d'un redressement national vit toujours.» Sans se bercer d'illusions, il livre sur le Québec un constat lucide, teinté de dépit et de déception. À l'affût de nombreux dossiers, sa réflexion est soutenue par plusieurs sources, sondages, statistiques, essais et rapports qui lui permettent de couvrir un vaste éventail de sujets, du dossier linguistique à la politique fiscale, de l'état de l'administration publique aux politiques environnementales. Il a beaucoup lu, on le sent fortement interpellé par l'avenir de ce Québec qu'il souhaite épanouir et présent dans le concert des nations.

« Les piliers », « La stagnation » et « L'errance », les trois premières parties de l'ouvrage, présentent l'examen critique du Québec de 2012-2013 avant de céder la place au quatrième chapitre, « Impératif volontarisme », où Caron y va audacieusement et nerveusement d'une suite de propositions afin de sortir du statu quo qui enlise les Québécois. C'est parce que la question nationale a été évacuée, voire même évitée, que les dernières années ont pu laisser place au délitement qu'il décrit.

Dans « Les piliers », Caron rappelle le cadre dans lequel évolue la nation québécoise. Bien que la langue commune y soit le français, il ne s'agit pas d'une nation ethnique ; c'est la dimension culturelle qui en fonde l'identité : « en vertu des critères qui font une nation culturelle, on peut donc affirmer sans ambages que les Québécois en constituent un exemple éclatant. Le volet politique de la nation québécoise ne saurait être aussi évident. » Sondages à l'appui, il rappelle que sur plusieurs dossiers, le Québec a ses orientations propres en matière de libertés individuelles, de valeurs, d'interventions de l'état ou de relations internationales, mais que politiquement « le véritable contrat social québécois reste à écrire. » C'est à cette problématique qu'est consacrée la fin du livre.

Une nation sans envergure

Il fait donc l'examen, dans « La stagnation » et dans « L'errance » (2^e et 3^e chapitres), de ce qui a entravé l'établissement de ce contrat social au cours des dernières décennies. Par exemple, les accusations d'immobilisme qui reviennent de manière systématique sous la plume de certains chroniqueurs et éditorialistes, de même que la surprenante éclosion de manifestes (lucides, solidaires, laïcs, pluralistes) ces dernières années (du jamais vu depuis Refus global ou le manifeste du FLQ), ne sont pas tant des troubles identitaires

que les symptômes de problèmes structurels, à commencer par un mode de scrutin dont la réforme est toujours remise aux calendes grecques et qui est, selon Jocelyn Caron, «la définition même de l'immobilisme». Où se trouve le véritable statisme québécois? Dans une prétendue vertu écologique, dans le laisser-aller du dernier gouvernement sur la question linguistique, dans les préjugés tenaces à l'endroit de la fonction publique, dans l'agriculture, dont la situation n'est sur aucun radar. Caron inverse l'argument voulant que ce soit les Québécois qui s'opposeraient, par nature, à chaque projet, mais plutôt à un problème de pilotage, de gouvernance: l'incapacité, et du peuple, et de ses dirigeants, à se projeter dans l'avenir serait cause de cette stagnation devenue un lieu commun de la rhétorique ambiante: «Il faut se garder de sous-estimer l'intelligence de toutes les parties prenantes de la société, on doit considérer que le recours à l'argument «immobiliste» repose sur une analyse stratégique de la situation québécoise. En d'autres mots, si l'on a souvent recours à ce vocable, c'est parce qu'il doit rejoindre une partie de ce que les Québécois ressentent à propos de la conduite des affaires de la nation; parce qu'il fait, en somme, vibrer une corde sensible.»

Des élastiques

Puis, Caron s'interroge, dans «L'errance», sur la profession de politicien. Cherchant une cause dans les bas taux de confiance en nos représentants, il pointe du doigt la professionnalisation de cette fonction hautement importante. Selon lui, les intérêts de la nation ne sont plus ce qui motive certaines personnes à faire de la politique. Un fossé se serait creusé entre représentants et représentés. La professionnalisation du politique a plutôt cédé la place à la défense des intérêts de groupes de pression. Le lobby aurait ainsi induit une «éthique élastique» chez nos gouvernants.

Jean Charest lui apparaît à cet égard tout à fait représentatif du politicien professionnel, tacticien habile avec les médias, plutôt centré sur la joute politique que sur la recherche noble de l'intérêt général. C'est cette dérive qui donnerait à la politique contemporaine son tour conservateur.

Sans désirer nourrir une nostalgie à l'endroit des anciennes élites qui ont dirigé le Québec pendant la Révolution tranquille, Caron rappelle néanmoins que certains gouvernants de l'époque sont arrivés en politique active après s'être consacré à un secteur particulier et non l'inverse.

Cette dérive, dont l'analyse comporterait beaucoup d'autres aspects à développer, éloignerait les candidats potentiellement intéressants à s'engager dans la vie publique. Caron aborde, dans la même veine, le statut actuel des générations : des baby-boomers repliés dans le confort et désabusés par une suite d'échecs politiques, aux générations X et Y, enclines au dilettantisme.

Diplômé de l'ENA (École Nationale d'Administration, France), Caron est intéressant à lire lorsqu'il s'agit de la question de l'administration publique ; on comprend du coup l'influence idéologique de son école, qui teinte son discours. Le jeune essayiste se montre préoccupé et conscient du rôle de l'état dans la société civile et dans l'économie du pays. Il s'emploie à désarçonner des préjugés tenaces à l'égard de la fonction publique en confrontant le fait que bon nombre de Québécois semblent tenir en horreur les fonctionnaires alors qu'au fond, la majeure partie d'entre eux sont favorables à l'intervention de l'état dans plusieurs secteurs de la vie sociale. Caron croit qu'un réinvestissement serait profitable, tant au niveau des interventions publiques, des conditions de travail que des expertises à développer ; il donne en exemple la perte d'expertise au sein

du Ministère des Transports des suites de l'attribution de nombreux contrats à des compagnies privées. Il aborde la grève des procureurs de 2011 ainsi que d'autres aspects plus techniques.

Les plaques tectoniques du Canada

Dans les rapports entre Québec et la scène fédérale, il apparaît très clairement à Caron que quelque chose a changé, surtout depuis l'élection du 2 mai 2011 où nous avons «prouv(é) collectivement que le Canada peut se passer de nous.» Notant un poids démographique et de représentation aux Communes qui s'amenuise, il constate avec raison que «les plaques tectoniques» du Canada ont bougé. Caron insiste beaucoup sur cette influence déclinante des Francophones au sein de la confédération. Il rappelle que depuis 1867, le poids démographique est passé de 35,9% à 24,4% aujourd'hui. De ces constats, il en tire sa proposition la plus importante.

La sortie de secours

Pour recouvrer le sens des affaires de la nation, Caron suggère de ré-initier le débat sur la constitution. La démarche qu'il propose permettrait de marquer un moment fondateur dans notre histoire. Sondage à l'appui, il nous rappelle qu'au moins 59-69% des Québécois recherchent plus d'autonomie pour le Québec. Sa démarche s'inspire de propositions faites par Jean-François Lisée dans *Sortie de secours* en 2000 : prendre l'initiative de faire des propositions constitutionnelles. Une démarche qui s'opérerait en deux temps. Tout d'abord, il faudrait qu'une coalition (ou à défaut, un parti) ait le mandat une fois élection faite, de mettre en branle un processus de définition de nos demandes constitutionnelles. Caron dit que le meilleur document pour enta-

mer cette étape est le «rapport Allaire», rapport établi par l'aile nationaliste du parti libéral et resté ignoré par Robert Bourassa. Bien que l'ADQ émergeant de ce rapport se soit enlisé dans des idées de droite, les propositions de dévolutions de pouvoirs fédéraux vers le palier provincial a tout de même établi la «posture autonomiste» que Caron veut ici amener à son aboutissement logique.

Suite à ce processus de définition, suivrait un référendum pour entériner ces propositions. L'avantage de ce processus serait d'impliquer «élite» et «citoyen». Tout le monde serait ainsi amené à argumenter sur leur bien-fondé, même les tenants du statu quo. Le référendum consisterait à présenter les recommandations au reste du Canada en laissant un délai de 2 ans pour évaluation ; après : soit le Québec ratifie la Constitution si l'on pourvoit à ses demandes, soit il opte pour sa propre souveraineté.

Selon lui, cette initiative aurait l'avantage de réorienter la vie politique québécoise puisqu'elle impliquerait chacun à se prononcer sur un document structurant de la vie publique. Le volontarisme souhaité par Caron, nécessaire à cet exercice, relève d'une attitude proactive qui rompt avec la position minoritaire que malheureusement le Québec semble avoir intériorisée. Selon Caron, «le Québec est donc assuré de progresser, ce qui ne s'est pas vu depuis l'arrivée du dossier constitutionnel dans la vie politique nationale.»

Entre l'usure et l'espérance

Dans ses magnifiques *Calepins d'un flâneur*, Félix Leclerc écrivait que «tout s'use: les vêtements, les célébrités, les maisons, l'amour; le seul inusable: l'espérance.» C'est ce qui s'applique à l'essai de Jocelyn Caron. Le Québec qu'il dépeint est usé; son volontarisme repose sur une espérance inusable.

Retrouver le sens de la nation aujourd'hui, est-ce possible ? C'est le pari de sa réflexion. Car effectivement, depuis le référendum de 1995 et le scandale des commandites, on a beaucoup glosé sur cette désaffection tranquille des Québécois. À la suite d'échecs politiques, et sans un contrat social clairement établi, il apparaît logique que la vie publique des dernières décennies ait vu s'opérer une scission entre la population et l'élite dirigeante, qu'elle n'ait pas été porteuse d'une vision d'avenir, que l'électorat se soit montré si volatile, que d'insidieuses stratégies fédéralistes aient cherché à canadianiser les Québécois.

De plus, sur une vague de fond néolibérale, le citoyen s'est désintéressé de la vie publique, sa conscience politique s'est sans doute laisser porter, dilettante, par les modes et par les attraits du foyer domestique, endetté. Ce qui s'élabore aujourd'hui dans les cercles décisionnels ne relève plus que de questions d'intendance et de gestion. La volonté que préconise Caron est à la fois personnelle et collective. Tout le défi consiste donc à articuler ces deux dimensions. Il faut que cela se manifeste dans des parcours de vie et dans de réels projets mobilisateurs. Le Québec est loin d'être privé de tels parcours et de gens inspirants ; cela, il faut le voir et il aurait été intéressant que Caron attire l'attention sur cet angle mort. La volonté n'est pas qu'une simple impulsion, qu'un simple soubresaut. C'est quelque chose de plus profond et c'est ce que recherche, au fond, ce livre : un mouvement. En ce sens, il me semble rejoindre, et même poursuivre, certains énoncés et intentions portés par cette vague de manifestes publiés depuis 2005.

Comme il est diplômé de l'ENA, Caron semble surtout relier la volonté de la nation à l'État. Mais d'autres paliers semblent tout aussi important comme véhicule de cette volonté. Pour qu'il y ait effet d'entraînement, il faut aussi que chacun

puisse être convaincu qu'il retrouve une certaine capacité d'action et de décision au sein des institutions. Ici, peu de mots sur la vie municipale, sur les mouvements sociaux au sein desquels peut se manifester cette volonté. Aussi, pour que la conscience nationale renaisse, elle doit se doubler d'une nouvelle pédagogie politique. La volonté s'accompagne de la valorisation de l'engagement, de l'éducation, du leadership, du besoin d'aller vers les autres et de travailler avec eux à ce que l'on reconnaît être des « raisons communes ». La nation ne doit pas être une idée, une chimère, mais une réalité d'organique, une expérience collective.

Le livre de Caron ne prétend pas réinventer la roue, l'auteur le sait et l'affirme, mais il appelle de ses vœux quelque chose de nouveau. Son ouvrage est stimulant et témoigne d'un attachement profond pour le Québec. Il s'attarde à redéfinir un certain sens de l'état et apparaît également comme la prise en main, par une nouvelle génération, des affaires de la nation. Assurément pour le jeune Caron, la nation demeure encore un idéal important et structurant de la vie publique. En introduction, il présente son essai comme une réponse à d'autres étudiants internationaux avec qui il a eu l'occasion de discuter lors de ses études à l'ENA. En fait, c'est la forme même de ce désir de communiquer avec d'autres gens, de d'autres nations, qui constitue, pour un Québec en manque de projets et d'envergure, le motif le plus authentique de son affirmation.

Pascal Chevette

Professeur de littérature, cégep Montmorency+

UN HOMMAGE AUX INSTIGATEURS DE LA JOURNÉE DES PATRIOTES

Deux Estriens ont été honorés cette année lors de la Journée nationale des Patriotes. Alcide Clément et Rachel Girouard, de St-Élie d'Orford, ont reçu le prix Chevalier-de-Lorimier à l'occasion du Gala des Patriotes à Montréal. Cet hommage vient ainsi couronner près de 30 années d'engagement et de labeur pour la cause de la souveraineté du Québec.

Le Club souverain de l'Estrie fut fondé, en effet, en avril 1984 par Alcide Clément, avec la collaboration de son épouse, Rachel Girouard, et de quelques amis indépendantistes. Dès le départ, le Club souverain, comme son nom l'indique, s'est donné comme objectif de promouvoir la souveraineté du Québec.

Alcide Clément, avec son équipe, a initié et soutenu plusieurs activités dans notre région. Ainsi, le Club souverain de l'Estrie a été l'instigateur de la mise sur pied du Mouvement estrien pour le français. Il a encouragé le déploiement du drapeau fleurdelisé dans les écoles de notre région, drapeau dont nous célébrons maintenant la fête, chaque année, le 21 janvier.

En 1987, lors du 150^e anniversaire des rebellions des Patriotes, le Club souverain a invité une troupe de théâtre de Mont-Laurier à venir jouer à l'université de Sherbrooke la pièce *Le demi-lys et le lion* portant sur l'histoire des Patriotes. Plusieurs mémoires furent présentés au gouvernement concernant la langue, l'enseignement de l'histoire et la souveraineté. En maintes occasions, des prises de position furent publiées dans les journaux.

Le 25 avril 1995, en vue du référendum du 30 octobre, le Club souverain a présenté à la télévision communautaire de Sherbrooke une série de 15 émissions sur notre histoire nationale. La réalisation des émissions *D'hier à aujourd'hui* a été rendue possible grâce à la collaboration d'une douzaine de professeurs de notre région.

Depuis 2003, le Club souverain a soutenu la présentation de spectacles tels les Zapartistes en 2004 et 2008, les Loco Locas en 2005; il a également organisé des déjeuner-causerie avec des invités appréciés: Jean-Claude Germain, Louis-Georges Harvey, professeur à l'université Bishop's, Pierre Patenaude et Luc Guay, tous deux professeurs à l'université de Sherbrooke, Jacques Lacoursière, Gilles Laporte et l'ex-premier ministre du Québec, M. Bernard Landry.

Depuis 2010, un concours régional portant sur l'idéal démocratique des Patriotes est organisé pour les élèves du secondaire et comporte cinq volets: texte romancé; affiche cartonné; séquence audio; BD et caricatures; séquence multimédia. Quinze prix d'une valeur totale de 1175\$ sont remis lors du déjeuner-causerie annuel.

Toujours sous la gouverne de M. Clément, à partir de 1987, le Club souverain de l'Estrie, avec des moyens plus que modestes, a réussi à récolter un nombre important d'appuis

de la part des maisons d'éducation, des grandes associations et des centrales syndicales pour demander un jour férié en mémoire de nos Patriotes de 1837-38. Cette demande a été inscrite au programme du Parti québécois lors du congrès national de 1993. En 1999, M. Clément est revenu à la charge pour faire avancer ce projet. Avec le soutien financier de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de plusieurs établissements et associations, l'appui de nombreux artistes, plus de 1 116 000 citoyens ont demandé un jour férié pour souligner la détermination des Patriotes.

Depuis le 20 novembre 2002, sous le gouvernement de M. Bernard Landry, la journée nationale des Patriotes est jour férié et a lieu le troisième lundi du mois de mai.

Grand merci à vous deux.

Jean-Marie Cliche



Martine Ouellet

Députée de Vachon

Tél.: 450 676-5086

www.martineouellet.org



Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance-vie

 *Société*
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca

819-375-4881 - 1-800-821-4881

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés

a/s: Jacques Martin

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

(514) 845-8533 ou, sans frais, au 1-866-845-8533

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- par la boutique internet*
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement contient le numéro SPC marchand de la Ligue d'action nationale et votre numéro d'abonné vous permettant ainsi de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Autorisation de prélèvement annuel

L'avis de renouvellement vous donne également l'occasion de signer une autorisation de prélèvement annuel de votre abonnement sur carte de crédit.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**



Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Robert Ascah	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Denis Lazure †
Paul Banville	Richard Leclerc
Jean-François Barbe	Laurent Mailhot
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry †	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
David Boardman	Louis Morache
Antoinette Brassard	Rosaire Morin †
Henri Brun	Reginald O'Donnell
Jean-Paul Champagne	Arthur Prévost †
Jean-Charles Claveau	Ghislaine Raymond-Roy
Roch Cloutier	René Ricard
Robert Comeau	René Richard †
Richard Côté	Dominique Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Paul-Émile Roy
Nicole Forest	Michel Taillefer
Léopold Gagnon	Claudette Thériault
Henri-F. Gautrin †	Serge Therrien
Claude Ghanimé	Marcel Trottier †
Paul Grenier	Réal Trudel
Michel Grimard	Cécile Vanier †
Yvon Groulx	André Verronneau
	Claude-P. Vigeant
	Madeleine Voora
	André Watier

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Patrick Sabourin

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Anne-Michele Meggs

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Mathieu Bock-Côté

Jean-Louis Bourque

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

SiouFan Houang

Henri Laberge

Josée Lacourse

Tania Longpré

Danic Parenteau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Michel Sarra-Bournet

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Gilles Rhéaume, Paul-Émile Roy

Tarifs 2013

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	80 \$ (70,22 \$ + taxes)	140 \$ (122,89 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	45 \$ (39,50 \$ + taxes)	80 \$ (70,22 \$ + taxes)
Institution	140 \$ (122,89 \$ + taxes)	235 \$ (206,28 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	55 \$ 48,28 \$ + taxes	95 \$ 83,39 \$ + taxes

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113